

REVUE ANNUELLE



2017

QUI SOMMES-NOUS ?

EVS est une société belge dont le siège est basé à Liège, et qui possède une vingtaine de bureaux répartis à travers le monde.

Fondée en 1994, la société a révolutionné le monde du direct sportif grâce à son système de ralentis reposant sur une technologie informatique ultra-performante, et a rapidement pris une place dominante sur le marché du broadcast. Avec ses quelques 500 employés et ses 5 centres de développements répartis entre la Belgique, l'Allemagne et la France, EVS est aujourd'hui un acteur clé du marché des technologies broadcast et media et commercialises ses différents produits et solutions dans plus de 100 pays du monde. Sa politique de proximité au client a permis à EVS et à ses équipes développer une expertise unique en matière de technologie du direct, une capacité d'innovation rapide répondant aux besoins du terrain, mais également un niveau de support inégalé.

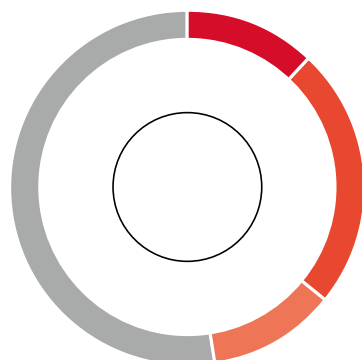
Ses outils de production en direct ultra réactifs se combinent à une gamme de serveurs XT et XS qui offrent un niveau de fiabilité et de performance unique sur le marché. Ces solutions permettent aux producteurs et réalisateurs de transformer en direct des flux d'images en un contenu éditorial riche et émotionnel pour les téléspectateurs du monde entier.

Depuis 2016, EVS lance de nouvelles innovations sur le marché, profitant entre autres de l'accélération de l'adoption de technologie de réseau IP sur le marché du broadcast et des médias, ainsi que la multiplication des plateformes de diffusions de contenu vers les consommateurs.

Les nouvelles lignes produits lancées par EVS reposent sur des plateformes modulaires de micro-services qui permettront de, non seulement répondre de manière plus efficace aux besoins du marché de production en direct, mais également d'élargir rapidement son empreinte dans des domaines plus large de la gestion et de l'exploitation du contenu audio/vidéo.

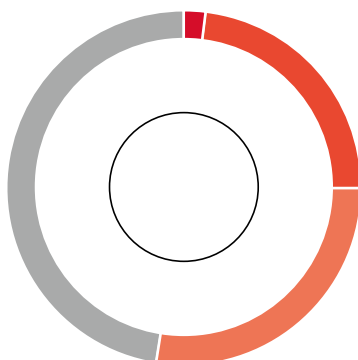


RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR DÉPARTEMENT (AU 31 DÉCEMBRE 2017) (%)



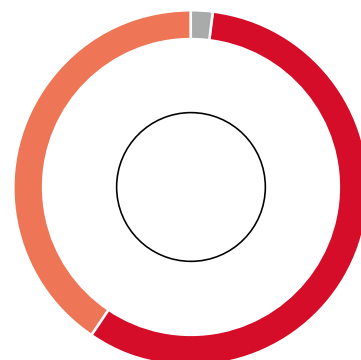
12,0 VENTES & MARKETING
23,9 ASSEMBLAGE & SERVICES
11,8 SERVICES CORPORATE
52,3 R&D

RÉPARTITION DES VENTES 2017 PAR RÉGION (%)



2,0 LOCATIONS POUR LES GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS
23,2 APAC
27,6 NALA
47,3 EMEA

RÉPARTITION DES VENTES EN 2017 (%)



2,0 LOCATIONS POUR LES GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS
57,7 CARS DE RÉGIE TV
40,3 STUDIOS & AUTRES



SOMMAIRE

P01

PROFIL

P02

MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

P04

FAITS MARQUANTS 2017

P06

NOS PRIORITÉS STRATÉGIQUES

P10

NOS PRODUITS CLÉS

P12

NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE

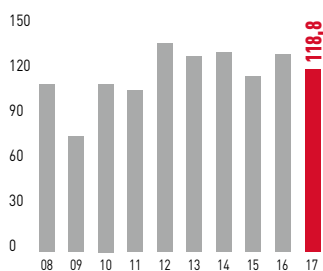
P15

INFORMATIONS POUR LES ACTIONNAIRES

P18

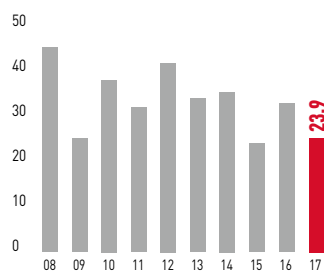
NOTRE PRÉSENCE DANS LE MONDE

CHIFFRE D'AFFAIRES
(EUR MILLIONS)



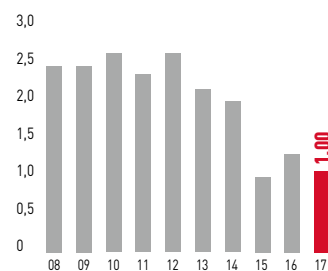
EUR 118,8
MILLIONS DE VENTES
EN 2017

RÉSULTAT NET
(EUR MILLIONS)



29,4%
MARGE D'EXPLOITATION
EN 2017

DIVIDENDE BRUT
PAR ACTION (EUR)



3,0%
DE RENDEMENT DE
DIVIDENDE EN 2017

2017 : L'ÉLARGISSEMENT DE NOTRE PORTEFEUILLE DE PRODUITS

DISCUSSION ENTRE MURIEL DE LATHOUWER, ADMINISTRATEUR
DÉLÉGUÉE ET CEO D'EVs, ET YVES TROUVEROY, PRÉSIDENT PAR
INTÉRIM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION JUSQU'EN JANVIER 2018.



YVES TROUVEROY,
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

MURIEL DE LATHOUWER,
ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉE & CEO



EN 2018, NOUS ALLONS POURSUIVRE SUR LA MÊME VOIE : EXÉCUTER ET DÉLIVRER CE QUI EST EN COURS.

MURIEL: En 2017, nous avons maintenu, sans discussion aucune, notre leadership dans notre cœur de métier, dans un secteur en évolution. En nous appuyant sur notre savoir-faire dans la production vidéo en direct, nous avons aussi introduit de nouvelles lignes de produits pour entrer sur de nouveaux marchés ou saisir de nouvelles opportunités.

YVES: Tu as raison. Ces lancements sont le résultat de tout le travail commencé il y a quelques années afin de tirer parti de l'arrivée des technologies de réseau IP dans l'industrie de la production télévisée.

MURIEL: Sachant cela, et malgré un environnement qui est resté difficile pour nos clients, nous avons enregistré un chiffre d'affaires de EUR 118,8 millions, à peu près stable (-1,3%) à taux de change constant et hors locations liées aux grands événements. Nous avons continué à gérer nos coûts avec beaucoup de discipline et nous avons pu ainsi enregistrer une marge d'exploitation de 29,4%.

YVES: Nous sommes résolus, ensemble avec le management, à relancer la croissance d'EVS dans le futur. La poursuite des efforts en matière de développement de nouveaux produits est primordiale. Et nous sommes également intéressés par des possibilités de croissance externe au travers d'acquisitions. Par conséquent, le Conseil a décidé de proposer un dividende

brut final par action de EUR 0,50, soit un ratio de distribution de 56,5%, ce qui reflète le bilan sain de l'entreprise et la volonté de conserver les moyens financiers nécessaires au financement d'une possible acquisition.

MURIEL: En 2018, nous allons poursuivre sur la même voie : exécuter et délivrer ce qui est en cours. Et à côté de cela, nous allons également continuer à innover sur le marché, avec une attention particulière aux applications basées sur notre travail pionnier dans le domaine de l'intelligence artificielle. Pour atteindre ces objectifs, nous avons renforcé plusieurs équipes. Nous nous attendons à voir une accélération de la dynamique autour des lignes de produits lancés ces dernières années (par exemple dans le marché de l'arbitrage vidéo), tandis que nos tous derniers produits (dans les marchés des plus petites productions en direct ou de l'infrastructure IP) devraient enregistrer leurs premières ventes. De nouveaux développements sur et autour de la plate-forme XT soutiendront également nos efforts. Par conséquent, EVS disposera d'un portefeuille de produits encore plus diversifié et complet pour soutenir sa croissance future. C'est là notre ambition !

YVES: Le Conseil regarde l'avenir de la société avec confiance. Nous voyons comment les choses évoluent au sein de l'entreprise, avec une professionnalisation accrue qui porte EVS à des niveaux d'efficacité plus élevés, une capacité d'innovation revigorée et une équipe de management renforcée. Nous voyons l'élargissement de notre gamme de solutions comme une opportunité évidente d'étendre le potentiel commercial de l'entreprise. Nous sentons que le management va dans la bonne direction, ce qui a d'ailleurs été reconnu en 2017 par plusieurs prix décernés en Belgique à notre CEO, et à travers elle, à tous les employés de la société.

MURIEL: Il est clair que nos employés ont joué un rôle essentiel dans nos succès passés et ils continueront sur la même lancée à l'avenir. Nos clients, fournisseurs et actionnaires nous accompagnent aussi dans l'histoire passionnante d'EVS. Merci à eux tous !

MURIEL DE LATHOUWER,
YVES TROUVEROY ET LE
COMITÉ EXÉCUTIF



FAITS MARQUANTS 2017

LES FAITS MARQUANTS RACONTENT NOTRE HISTOIRE – CELLE QUI COMMENCE PAR UNE VISION QUI TRANSPARAÎT DANS NOS SOLUTIONS, NOS ÉQUIPES ET NOTRE SERVICE. MERCI D'AVOIR CONTRIBUÉ À UNE ANNÉE AUSSI REMARQUABLE.



INNOVATION

2017 a été une nouvelle année de lancement de produits pour EVS. De nouveaux développements ont été rendus disponibles sur les lignes de produits existantes, y compris la disponibilité de la haute définition sur le serveur XT4K et l'option ChannelMax sur la même plate-forme. Au cours de la deuxième moitié de l'année, EVS a présenté de nouvelles solutions sur le marché, pour pénétrer de nouveaux marchés tels que les petites productions en direct ou le segment des infrastructures IP, et saisir les opportunités là où il y a de nouvelles demandes.



E-SPORTS ET GAFA

Le mélangeur DYVI a vu une adoption croissante des clients, et a également permis à EVS de conquérir de nouveaux types de clients: le marché E-Sports et ses compétitions de jeux vidéo diffusés en direct sur le web ou dans les grandes arènes est l'une de ces opportunités. Les entreprises FAANG sont également devenues des clients où la technologie EVS, à commencer par DYVI, est utilisée à l'interne pour les annonces et événements d'entreprise.

CLIENTS

Chaque année, les technologies de pointe d'EVS sont adoptées par des clients nouveaux ou existants à travers le monde pour leurs projets. Video Plus (France), NEP ou Gearhouse Broadcast (Royaume-Uni) faisaient partie des clients qui se sont tournés vers les technologies UHD en 2017. La solution Xeebra a décroché ses premiers clients en 2017 et est déjà présente dans plus de 10 pays et utilisée dans 6 sports différents. Dyvi (mélangeur de production) est déployé avec différents types de clients tels que les fournisseurs de services (BNC en Allemagne ou SIA en Belgique), les stades aux États-Unis (San Francisco Giants ou New Jersey Devils), les chaînes de télévision (WDR en Allemagne, pour la production du fameux SportShau, qui couvre les matchs de Bundesliga depuis plus de 50 ans), ou des sociétés de production e-Sports (ex: Turtle Entertainment). NEP en Australie et Mediacorp à Singapour ont fait confiance à EVS pour des projets complets. Les deux centres de production équipés de technologies EVS seront utilisés par Fox Sports Australia pour la production à distance de plus de 500 événements chaque année dans près de 30 sites en Australie.





AU SEIN D'EVS

EN JANVIER 2018, EVS A ANNONCÉ LA NOMINATION (PAR COOPTATION) DE PIERRE DE MUELENAERE EN QUALITÉ DE NOUVEAU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'EVs, QUI PREND AINSI LA SUCCESSION D'YVES TROUVEROY, PRÉSIDENT PAR INTÉRIM DEPUIS OCTOBRE 2017. PIERRE DE MUELENAERE A COFONDÉ I.R.I.S. (IMAGE RECOGNITION INTEGRATED SYSTEMS) EN 1987, DONT IL A ÉTÉ PRÉSIDENT ET CEO JUSQU'EN 2015. IL APORTE À EVS UNE SOLIDE EXPÉRIENCE COMMERCIALE ET TECHNIQUE.

LES TECHNOLOGIES DE RÉSEAUX IP POUR LA PRODUCTION DE DEMAIN

Des serveurs de productions d'EVs équipent les deux centres de production de NEP Australie, qui opèrent un réseau de production à distance basé sur l'IP. Des hubs localisés à Melbourne et Sidney serviront de lieux de production centralisés. Ils seront utilisés par Fox Sports Australia pour la production à distance de plus de 500 événements chaque année dans près de 30 sites en Australie.

ENGAGEMENT SOCIAL

EVs joue un rôle actif dans les communautés où l'entreprise est présente. Par diverses actions, l'entreprise encourage les employés à être des acteurs dans leur communauté. Au niveau de l'entreprise, EVs soutient activement des athlètes sportifs dans leur quête de succès (via la plateforme de crowdfunding Rising Track) et des projets visant à renforcer l'attractivité de l'informatique auprès des jeunes, comme CoderDojo (aider les jeunes garçons et filles de 7 à 18 ans à apprendre la programmation informatique) ou les prix HERA (récompense d'une thèse universitaire intégrant une approche 360 degrés pour un projet IT).



RECONNAISSANCE

EVs a de nouveau été récompensé en 2017 pour ses innovations et ses réalisations. X-ONE a remporté plusieurs prix lors du salon IBC en septembre, dont le IABM Design and Innovation Award. En décembre, X-ONE a de nouveau été récompensé par le prestigieux prix Peter Wayne de l'IABM. Parmi les autres récompenses figure un projet réalisé pour Kuwait TV, la chaîne de télévision publique du Koweït.

UN SECTEUR DYNAMIQUE

LE SECTEUR DE LA DIFFUSION A CHANGÉ. UNE MEILLEURE QUALITÉ D'IMAGE, LES TECHNOLOGIES DE RÉSEAU IP, LES RÉSEAUX SOCIAUX, LES PLATES-FORMES OTT : IL S'AGIT DE QUELQUES-UNS DES CHANGEMENTS QUI SONT EN TRAIN DE REMODELER LE SECTEUR ET DE CRÉER DES OPPORTUNITÉS DE CROISSANCE FUTURE.

TECHNOLOGIES DE RÉSEAU IP

La plus importante transition technologique que connaît le secteur de la diffusion est aujourd'hui l'adoption de technologies de réseau IP, qui permettent de rendre les flux de travail plus agiles, en ce compris l'utilisation plus large de solutions basées sur le cloud, les productions à distance et la virtualisation dans le cloud privé ou public.

Les principaux avantages de l'IP dans la production en direct sont maintenant concrets et comprennent une évolutivité accrue, une intégration plus simple, une plus grande flexibilité, une optimisation des coûts ou l'uniformité à travers différents flux de travail grâce à l'utilisation de normes ouvertes, comme le SMTP 2110.

DE NOUVEAUX ARRIVANTS

L'émergence de nouveaux acteurs, notamment les plates-formes OTT, comme Netflix, Hulu ou Apple, met sous pression les flux de revenus des chaînes de télévision traditionnelles. Les abonnés disposent d'un plus grand choix que jamais pour regarder du contenu intéressant sur différentes plates-formes qui sont accessibles sur tous les types d'appareils. Le nouveau contenu, comme les compétitions de E-Sport, est distribué via des plates-formes OTT pour avoir un accès plus direct aux jeunes générations, et les annonceurs doivent équilibrer leurs dépenses entre un plus grand nombre de canaux. Les chaînes de télévision traditionnelles ont commencé à se réinventer et à adapter leurs stratégies pour offrir du contenu complémentaire sur les seconds écrans. Et pour eux, le contenu en direct est et restera un facteur-clé de différenciation. Et le contenu en direct se compose principalement de sport (44 sur les 50 programmes de télévision en direct vus aux États-Unis en 2016), de bulletins d'informations et d'émissions de divertissement, qui sont au cœur des compétences d'EVS.





QUALITÉ D'IMAGE - CAMÉRAS

Alors que le déploiement de la haute définition (HD) n'est pas encore terminé, le secteur commence déjà à passer à l'ultra haute définition (UHD). En plus de la UHD, la plage hautement dynamique (HDR: technique utilisée pour reproduire une plus grande plage dynamique de luminosité qu'avec des techniques standard) et la fréquence d'images plus élevée (HFR : augmentation du nombre d'images par seconde pour amplifier l'effet UHD) nécessiteront aussi des évolutions technologiques dans le secteur de la diffusion, et pourraient conduire à d'autres mises à niveau des équipements.

Cependant, la direction d'EVS considère ces mises à niveau comme partie intégrante des cycles de mise à niveau habituels. En effet, la différence de qualité entre la UHD et la HD (inférieure à celle qui a marqué le passage de la SD à la HD) et les contraintes budgétaires ne poussent pas les clients à accélérer leurs investissements.

RÉSEAUX SOCIAUX - MOBILISATION DES FANS

Aujourd'hui, les jeunes générations ne regardent pas seulement la télévision. Les smartphones ont envahi notre vie quotidienne, et plus de la moitié des téléspectateurs disent aimer suivre les émissions de télé pour participer aux conversations sur les médias sociaux (source : Nielsen). Les diffuseurs cherchent de nouvelles façons de prolonger la présence du public sur les « seconds écrans » (smartphones et tablettes) afin de capter les flux de revenus qui se déplacent vers l'Internet.

Ceci nécessite de nouveaux outils, plus intégrés en plateforme commune, et de nouvelles façons de travailler dans les studios télévisés. Cela permettra de développer différentes histoires pour les différents écrans sans avoir à refaire une production digitale en parallèle.

De la même manière, les propriétaires de stades cherchent à améliorer davantage l'expérience des fans au moyen d'infrastructures et d'applis adéquates pour mobiliser davantage les fans.



**LE SECTEUR DE LA
DIFFUSION A CHANGÉ.**

NOS PRIORITÉS STRATÉGIQUES

LA MISSION D'EVS EST DE DÉLIVRER LE CŒUR DE L'ÉCOSYSTÈME DE LA PRODUCTION EN DIRECT, EN RÉINVENTANT LE PROCESSUS DE CRÉATION DU RÉCIT GRÂCE À DES RÉSUMÉS PLUS RAPIDE, UNE CRÉATIVITÉ PLUS GRANDE ET UNE EFFICACITÉ PLUS FORTE.

UN ACCENT SUR L'INNOVATION

Maintenir le leadership dans les serveurs de production

Depuis la création de l'entreprise, la plateforme hardware XT (y compris le serveur XS) est au cœur des solutions d'EVS. Cette plate-forme s'est imposée comme l'outil de diffusion le plus rapide, le plus fiable et le plus utilisé pour la production en direct. Les partenariats étroits développés entre les équipes d'EVS à travers le monde et les plus grands diffuseurs du monde ont conduit à des développements importants autour de cette plateforme. Le renforcement de cette plateforme au moyen d'une multitude d'applications logicielles a donné aux diffuseurs la capacité de gérer, contrôler, parcourir, éditer et orchestrer les médias à travers un réseau complet de technologies interconnectées. Les technologies IP sont désormais pleinement intégrées dans les plateformes XT et XS, et EVS a mis au point une approche hybride pour aider les clients dans leur adoption progressive de cette nouvelle méthode de travail.

Extension de la gamme de produits (vidéo en direct) et des marchés

En plus de l'écosystème XT, EVS a développé une nouvelle gamme de produits autour de la production en direct afin d'adresser d'un côté des nouveaux besoins dans les workflow live en IP avec le S-CORE MASTER (solution de contrôle, d'organisation et de surveillance de l'infrastructure IP) et d'autres part des nouveaux marchés où EVS n'était pas présent mais entend grâce à son approche innovante, jouer à terme un rôle. EVS a ainsi récemment introduit des innovations comme le DYVI, un commutateur de production complémentaire au serveur vidéo, qui grâce à une architecture IT permet plus d'effet graphique et une meilleure évolutivité. EVS a également lancé le produit Xeebra, une solution pour aider les arbitres dans leurs décisions qui permet à EVS d'adresser le nouveau marché de l'arbitrage et de nouveaux clients hors broadcast tels que les fédérations sportives ou les leagues. Finalement, l'X-ONE qui sera lancé en 2018, une solution tout-en-un permet de réaliser des petites productions simples en direct à cout réduit, tout en gardant un très haut standard de qualité.

Intelligence artificielle : EVS joue un rôle de pionnier

L'intelligence artificielle et l'apprentissage approfondi gagnent du terrain dans de nombreux secteurs technologiques. EVS utilise en partie l'intelligence artificielle dans ses produits comme un catalyseur pour répondre aux nouveaux besoins de ses clients. Le système d'intelligence artificielle permet d'automatiser certaines tâches pour permettre à nos clients de faire plus, plus rapidement et de laisser les opérateurs se concentrer sur la créativité. L'Intelligence artificielle va par exemple aider les opérateurs à préparer leur travail qu'il leur suffira ensuite de valider et/ou ajuster. Ceci pourra se traduire en une plus grande réactivité et rapidité de mise à l'antenne tout en optimisant les coûts.

DIFFÉRENTES SOLUTIONS POUR DIFFÉRENTS CONTEXTES

Productions en direct

Depuis plus de 20 ans, EVS fait œuvre de pionnier en matière de progrès technologiques dans le domaine de la diffusion, avec des solutions spécifiquement conçues pour la production en direct. En 1994, nous avons été les premiers à systèmes numériques de ralentis, révolutionnant ainsi véritablement les retransmissions sportives.

Nos solutions sont basées sur les technologies les plus fiables et les plus éprouvées et elles fournissent aux utilisateurs la possibilité de profiter d'une grande rapidité d'exécution, d'un enregistrement en temps réel, de solutions de montage ou d'enrichissement. L'engagement d'EVS à fournir des solutions pérennes signifie que les utilisateurs peuvent facilement adopter les technologies 1080p et UHD 4K, et bénéficier de notre approche pragmatique pour la mise en place de workflows IP.

Reconnu comme un partenaire de confiance par les chaînes de télévision et les producteurs de contenu à l'échelle mondiale, EVS continue de miser sur sa réputation de qualité et de fiabilité. Nous permettons à nos partenaires d'améliorer la production en direct des sports, des divertissements, des festivals de musique et d'événements culturels majeurs.

EVS connaît l'importance du direct. C'est dans son ADN.





Centres de diffusion

EVS offre une efficacité maximale pour des productions exigeantes où les délais sont extrêmement serrés. Nos solutions intégrées offrent un moyen rapide et robuste pour enregistrer, éditer et rejouer d'innombrables heures de contenu pour les productions de sports et de bulletins d'informations. Des outils intuitifs permettent d'identifier, étiqueter et stocker tout le contenu, offrant à tout producteur ou éditeur, un accès instantané à tous les médias grâce à des outils de recherche et de navigation. Les systèmes EVS peuvent être adaptés à des besoins spécifiques, en intégrant d'autres départements pour le reconditionnement ou le montage de tout type de contenu à n'importe quel moment. En outre, les contenus multimédias destinés aux seconds écrans peuvent être créés et distribués efficacement aux téléspectateurs connectés.

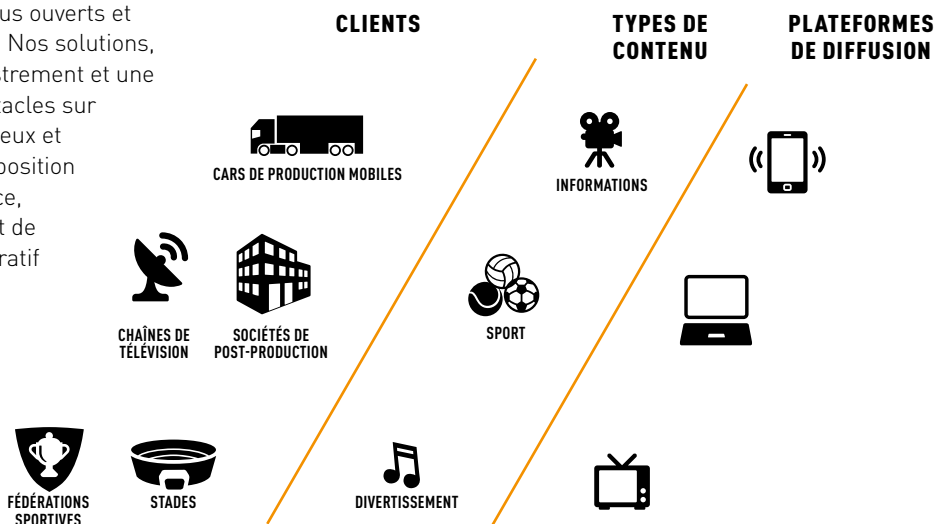
Production multicam en studio

La croissance des shows de télévision et de télé-réalité exige une interactivité en temps quasi réel et des délais de production ultracourts, tels que développés initialement pour le sport en direct et les bulletins d'information. Les productions en studio ou sur site adoptent rapidement des processus ouverts et personnalisés, appréciés pour leur flexibilité. Nos solutions, basées sur le serveur, permettent un enregistrement et une relecture ultra-fiable des concerts, des spectacles sur scène, de la télé-réalité, des talkshows, des jeux et des séries TV. Elles mettent également à disposition des outils pour permettre, de manière efficace, l'enregistrement, l'édition et l'enrichissement de contenu dans un environnement très collaboratif et intégré.

Distribution multimédia

Les fans de sports et de divertissement veulent en avoir toujours plus. Ils veulent voir les actions sous tous les angles disponibles, être en mesure de les analyser eux-mêmes, ainsi que d'entendre les avis d'experts, et ils veulent des statistiques pour confirmer leurs avis. Introduire les réseaux sociaux dans la couverture médiatique du sport, et permettre aux téléspectateurs d'être connectés où qu'ils soient (à la maison, au stade ou ailleurs) et sur n'importe quel appareil; tout cela est devenu la norme. Cela augmente la loyauté et ouvre de nouvelles sources de revenus pour les détenteurs de droits. L'approche d'EVS par plateforme permet de créer des histoires différentes pour des écrans différents, à partir d'une plateforme unique, et sans avoir besoin d'équipes différentes qui travaillent sur des outils différents.

NOTRE APPROCHE DU MARCHÉ



NOS PRODUITS CLÉS

NOTRE PORTEFEUILLE DE PRODUITS DE BASE

BÂTIR DES PROCESSUS DE PRODUCTION EN DIRECT AUTOUR DE LA PLATEFORME XT

Le nouveau XT4K d'EVS est un serveur offrant la retransmission UHD-4K la plus fiable et la plus rapide. Avec jusqu'à quatre canaux dans des combinaisons d'entrée / sortie flexibles, la plateforme XT4K permet de contrôler l'entièreté de la production UHD-4K, de l'enregistrement à la diffusion. La flexibilité accrue du XT4K permet aux clients d'optimiser leur investissement en réalisant des productions HD et Full HD à partir du même serveur.

Outre la technologie d'enregistrement en boucle propre à EVS et l'option de mise en réseau embarquée, le XT4K prend en charge les caméras SuperMotion et le codage et décodage XAVC-4K Intra pour l'édition en direct, les ralentis et la lecture multicanal avec options de transfert entre serveurs. Et contrairement à d'autres systèmes, le XT4K facilite l'extension du système de stockage intégré, sans nécessiter d'interconnexion ou de mise en réseau (SAN) complexe.

OUTILS EN DIRECT

Des outils conçus pour enrichir le contenu de la production en direct et faciliter l'échange, l'édition, le transcodage, le graphisme et la collaboration.



MULTIMÉDIA

Écosystème clé en main offrant de nouvelles sources de revenus grâce à la publication de contenu en direct via des services évolutifs basés sur le cloud.



GESTION DU CONTENU DE LA PRODUCTION

Des outils de workflow avancés permettent aux équipes d'enregistrer, de créer et de gérer du contenu amélioré avec la gamme croissante d'actifs au fur et à mesure des productions.



EDITION ET STOCKAGE

Le contenu en direct est mis entre les mains de l'équipe éditoriale avec des outils d'édition rapides qui s'intègrent aux plates-formes d'édition leaders du secteur. Par ailleurs, la haute performance et la fiabilité sont l'épine dorsale d'une puissante solution de stockage adaptée aux multiples flux de production.



EXTENSION DU PORTEFEUILLE DE PRODUIT

CONSTRUIRE AUTOUR DE LA PRODUCTION VIDÉO EN DIRECT



DYVI

Le mélangeur de production en direct DYVI permet de mettre en œuvre un système de commutation qui va bien au-delà des limites traditionnelles de la conception des mélangeurs classiques. La plate-forme GPU de DYVI ouvre un nouveau monde de créativité et de flexibilité, tandis que sa série de modules de traitement (sur 2RU) s'adapte aux besoins des clients et leur permet d'utiliser leur infrastructure de commutation à leur maximum, ce qui la rend idéale pour tous les types de studios.



XEEBRA

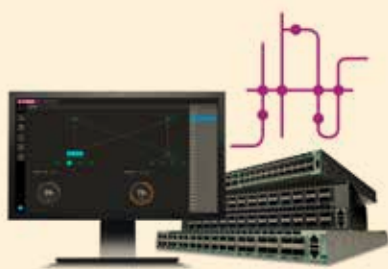
Avec Xeebra, les arbitres peuvent revoir les actions avec la plus grande clarté et en toute simplicité. En utilisant un écran tactile intuitif, ils peuvent examiner chaque angle en détail (rapidement, efficacement et en synchronisation complète). Avec l'écran tactile ou un contrôleur dédié en face d'eux, les utilisateurs peuvent piloter la navigation dynamique, zoomer directement (de 16 à 4 et 2 vues), et marquer et étiqueter les situations les plus importantes pour les réexaminer et les exporter plus tard.



X-ONE

X-ONE est un système tout-en-un qui combine la vitesse et la fiabilité de la technologie EVS avec une base de technologie définie par logiciel pour fournir un système intelligent pour les productions en direct, pour des événements de petite et moyenne taille. Le système permet à un seul opérateur de créer des ralentis, de contrôler l'audio, de mixer un flux en direct avec un commutateur vidéo intégré et même d'ajouter des graphiques à une programmation en direct, tout cela avec la qualité de diffusion la plus élevée.

LANCÉ EN 2018



S-CORE

S-CORE MASTER est un système de routage de flux IP en direct pour le déploiement dans les workflows de production de médias basés sur IP. Le système utilise des méthodes de contrôle SDN (software defined network) afin que les utilisateurs puissent gérer plus facilement les médias en direct sensibles à la latence. S-CORE MASTER offre aux ingénieurs une meilleure visibilité sur le réseau ainsi que la possibilité de communiquer simultanément avec des infrastructures IP complètes. Cela supprime les obstacles opérationnels du déploiement de la nouvelle technologie et crée un flux de production global plus efficace. S-CORE MASTER permet également aux opérateurs de surveiller des réseaux entiers.

LANCÉ EN 2018

NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

IL EXISTE DE NOMBREUSES FAÇONS POUR UNE ENTREPRISE DE METTRE SES VALEURS EN PRATIQUE ET DE DEMONTRER SON ENGAGEMENT ENVERS L'ENVIRONNEMENT, SES EMPLOYÉS ET DE LA COMMUNAUTÉ AU SEIN DE LAQUELLE ELLE EXERCE SES ACTIVITÉS. CET ENGAGEMENT À LONG TERME FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE LA CULTURE ET DES VALEURS D'EVS DEPUIS LA CRÉATION DE L'ENTREPRISE.

85

PROJETS SOCIAUX OU CULTURELS SOUTENUS PAR EVS EN 2017

LES EMPLOYÉS

Les employés constituent le principal actif d'EVS. Ils développent des solutions de haute qualité, les offrent à nos clients du monde entier, les installent, dispensent les formations et assurent le suivi.

Par conséquent, la direction de l'entreprise veille particulièrement à offrir aux employés un environnement de travail inspiré du développement personnel et du respect de la personne.

Un lieu de travail attrayant

Le siège de la société est situé à proximité de Liège (Belgique), dans un environnement boisé proche de l'université de Liège, au milieu de nombreuses autres sociétés technologiques. Le bâtiment, qui accueille actuellement environ 350 personnes, est une construction moderne et récente, ouverte et lumineuse, qui a été conçue pour accueillir toutes les activités nécessaires de l'entreprise, avec des espaces ouverts, qui permettent aux équipes de développement ou de projet d'avoir des discussions rapides et efficaces, un grand nombre de salles de réunion pour répondre aux besoins croissants de réunions courtes et interactives ou de salles de formation et de démonstration pour servir les clients actuels ou futurs d'EVS, les opérateurs et les autres parties intéressées. Le sous-sol comprend les lignes d'assemblage des différents produits, l'emballage et le quai de chargement, point de départ du transport du savoir-faire d'EVS aux clients du monde entier.

Le bâtiment comprend également toutes sortes d'installations qui font le bonheur des employés d'EVS au travail : une cafétéria accueillante, agrémentée d'une terrasse ensoleillée, des vestiaires pour les personnes qui pratiquent du sport dans les environs à l'heure du déjeuner, des lieux sociaux (coins café, tennis de table, baby-foot, etc.), ainsi qu'une salle de repos avec quelques sièges de détente.

Agile et bien plus encore

EVS a commencé à mettre en œuvre des méthodes Agile (SCRUM, plus précisément) voici plus de 3 ans, mais l'adoption





par un plus grand nombre d'équipes a accéléré le rythme des bons résultats depuis deux ans. Les méthodes Agile sont des groupes de gestion et de pratiques de pilotage de projets. Elles reposent sur un cycle de développement itératif, progressif et adaptatif et doivent respecter quatre valeurs fondamentales, divisées en douze principes, qui forment la base de pratiques communes ou complémentaires. Grâce à la méthode agile, le demandeur obtient une meilleure visibilité de la gestion du travail qu'avec une méthode conventionnelle. Une meilleure implication du client dans le processus permet aussi à l'équipe d'obtenir un feed-back régulier afin que les modifications nécessaires puissent être appliquées directement.

Scrum est la méthode Agile la plus populaire et une des plus reconnues. Il s'agit d'un cadre de travail holistique itératif qui se concentre sur les buts communs en livrant de manière productive et créative des produits de la plus grande valeur possible. Cette méthode vise à accélérer le développement d'un logiciel. De plus, elle assure la réalisation d'un logiciel fonctionnel tout au long de la durée de sa création.

Aujourd'hui, la majorité des équipes de développement d'EVS travaille déjà selon ces méthodes.

Gestion dynamique du personnel

Au fil des ans, EVS a développé différentes stratégies pour attirer et retenir des talents. La gestion du personnel passe par un très large éventail d'initiatives et de politiques, notamment :

- Accueil des nouveaux collaborateurs avec un programme complet de formations internes ;
- Communication interne: utiliser chaque occasion et outil pour renforcer la communication entre les collaborateurs au sein de l'organisation. Depuis deux ans, « Les Midis de l'arena » (sessions d'information ouvertes) regroupent des employés en vue du partage de connaissances sur toutes sortes de sujets. En 2017, nous avons lancé Yammer (solution de réseau social professionnel de Microsoft), qui est rapidement devenue la plate-forme idéale pour partager les réussites et

les actualités de clients et de personnes de terrain. Il s'agit d'une « fenêtre ouverte sur le monde » pour un grand nombre d'employés et elle confère un aspect pratique à leur travail quotidien.

- Bien-être: de nombreuses activités organisées par et pour les employés visant à renforcer l'esprit d'équipe, comme les incentives des départements, divers événements de l'entreprise ou des incitants pour pratiquer un sport dans le voisinage ;
- Un package de rémunération global compétitif en rapport avec les aptitudes et l'expérience de chaque personne, assorti de programmes de partage des bénéfices de l'entreprise.

Cette politique porte ses fruits et renforce le sentiment d'appartenance à l'entreprise. L'âge moyen des employés de l'entreprise est jeune (38 ans).

L'ENVIRONNEMENT

Depuis sa création en 1994, EVS est consciente de son impact sur l'environnement. Au fil des ans, l'entreprise a pris des décisions pour honorer son engagement dans le domaine de l'environnement. Le siège et centre d'innovation, situé dans un environnement boisé proche de Liège, réunit, depuis 2015, tous les employés qui étaient disséminés, dans le passé, dans six bâtiments différents dans la même zone. Cet unique bâtiment leur offre un meilleur environnement de travail, accroît leur efficacité et améliore la communication interne. Il utilise de nombreuses méthodes d'économie d'énergie, comme le « free cooling », pour refroidir des locaux soumis à des variations importantes de température, l'éclairage à basse énergie, les systèmes activés thermiquement (eau froide circulant dans la dalle, à la base du système de climatisation), la récupération de la chaleur produite par les serveurs (à la base du chauffage) ou les stores extérieurs (assurant une meilleure protection contre la chaleur du soleil).

Par ses activités, EVS contribue aussi davantage à réduire l'empreinte environnementale du secteur de la diffusion. Par exemple, EVS développe des solutions pour permettre à ses clients de produire du contenu vidéo ou d'y accéder à partir d'un emplacement distant, ce qui permet aux opérateurs de réduire considérablement leurs déplacements. Par exemple, à l'occasion de grands événements sportifs, des outils de production de diffusion favorisent le partage d'images entre le lieu de l'événement et la chaîne de télévision. Cela réduit fortement les déplacements en avion pour un grand nombre de personnes.

LA COMMUNAUTÉ

Il existe de nombreuses façons pour une entreprise de mettre ses valeurs en pratique et de faire la preuve de son engagement en faveur de l'environnement, de ses employés et de la communauté au sein de laquelle elle exerce ses activités.

Cet engagement à long terme fait partie intégrante de la culture et des valeurs d'EVS depuis la création de l'entreprise.

EVS présente un fort ancrage régional et s'efforce de participer au développement des communautés où se trouvent ses bureaux. La société concentre ses efforts sur quelques domaines qu'elle a clairement identifiés.

Établir des partenariats locaux

EVS s'efforce d'établir des partenariats, autant que possible avec des fournisseurs locaux, pour renforcer son ancrage local. Ces partenariats couvrent divers aspects des activités d'EVS, comme toutes les questions relatives à la gestion des installations, les consultants et partenaires commerciaux, mais assurent aussi un rôle actif dans le développement d'un réseau entre les entreprises du parc scientifique de Liège.

Soutien à l'engagement des employés au sein de leurs communautés

Par le biais d'un « programme de parrainage » unique, dont le budget est alloué par ses employés, EVS soutient activement plus de 85 projets sociaux ou culturels par an dans la région et encourage ses employés à se faire les ambassadeurs de l'entreprise dans leurs communautés respectives.



Soutien à des initiatives ciblées dans trois domaines : le sport, l'éducation à la technologie et la diversité

Depuis quelques années, EVS a identifié trois domaines dans lesquels l'entreprise est résolue à investir et à soutenir des initiatives.

- EVS soutient la plate-forme de crowdfunding Risingtrack, qui vise à soutenir financièrement des athlètes dans le cadre de projets ponctuels.
- EVS soutient également la Fondation pour les Générations Futures en Belgique et ses HERA (Higher Education & Research Awards for Future Generations) awards - « l'informatique durable ». Cette initiative vise à soutenir celles et ceux - étudiants et chercheurs - qui intègrent l'approche transversale d'un développement durable dans leur thèse les encourage à penser et agir à 360° en prenant en compte les personnes, la planète, la prospérité et la participation.
- EVS soutient aussi activement l'académie de diffusion HBS (Host Broadcast Services SAS), qui offre des programmes de formation aux professionnels de la télévision dans plus de 20 pays dans le monde afin de partager la connaissance et l'expérience des meilleures pratiques de l'industrie. EVS met à leur disposition un simulateur TV en direct (un outil de formation à la diffusion en direct unique et itinérante qui forme les professionnels de la diffusion de terrain).
- CoderDojo est un nouvel engagement de l'entreprise et de la CEO elle-même, qui fait activement la promotion de la programmation informatique auprès des enfants, en mettant particulièrement l'accent sur les jeunes filles et garçons issus de milieux défavorisés.



INFORMATIONS POUR LES ACTIONNAIRES

L'ACTION EVS

Le capital d'EVS est représenté par 13.625.000 actions sans valeur nominale. Depuis le 15 décembre 2011, les actions d'EVS sont soit nominatives, soit dématérialisées (et doivent donc être inscrites en compte titres).

MARCHÉ ET COTATION

L'action EVS est cotée sur le marché continu d'EURONEXT Bruxelles sous le code ISIN BE0003820371. Elle a été introduite en bourse en octobre 1998 au prix de EUR 7,44 (EUR 37,20 avant la division du titre). Le titre a été divisé par 5 en juin 2005. EVS fait partie des indices Next150 et BelMid.

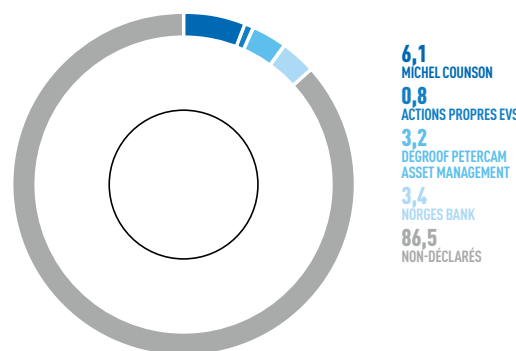
EVS est également éligible, au 31 décembre 2017, pour le Plan d'Épargne en Actions pour Petites et Moyennes Entreprises en France (plan PEA-PME).

En 2017, la valeur maximum atteinte par le cours a été de EUR 38,75 le 9 mai et la valeur minimum de EUR 26,75 le

31 août. EVS avait une capitalisation boursière de EUR 404,8 millions au 31 décembre 2017 sur base d'un cours de EUR 29,71. En 2017, l'action EVS a diminué de 10,5%.

Au cours de l'année 2017, la vélocité standard a été de 58,8%. En moyenne, 31.195 titres ont été échangés quotidiennement sur Euronext et les autres plateformes, ce qui représente EUR 1,0 million. Ajustée pour un flottant moyen d'environ 94%, la vélocité d'EVS en 2017 était de 62,7%.

ACTIONNARIAT D'EVS (EN %)



ACTION EVS SUR 10 ANS

	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
Nombre de titres émis (moyen)	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 736 111	13 875 000
Nombre de titres émis (31/12)	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 875 000
Nombre moyen d'actions, hormis les actions propres	13 502 080	13 501 815	13 490 812	13 513 053	13 480 715	13 449 081	13 465 244	13 511 048	13 554 643	13 578 250
Free float moyen	93,9%	93,5%	93,5%	93,5%	93,5%	93,5%	88,5%	82,8%	80,9%	79,5%
Volume annuel échangé ⁽¹⁾	8 017 152	10 191 122	11 809 385	17 242 611	14 884 293	8 758 751	16 614 717	13 166 859	15 990 689	13 393 117
Volume moyen quotidien ⁽¹⁾	31 195	39 654	46 130	66 574	58 600	34 348	63 904	51 034	62 463	52 317
Volume moyen quotidien (EUR) ⁽¹⁾	1 040 358	1 228 090	1 326 711	2 459 901	2 888 959	1 383 196	2 726 774	2 154 676	2 318 011	2 731 703
Vélocité standard ⁽²⁾	58,8%	74,8%	86,7%	126,6%	109,2%	64,3%	121,9%	96,6%	116,4%	96,5%
Vélocité ajustée ⁽³⁾ - FF moyen	62,7%	80,0%	92,7%	135,3%	116,8%	68,8%	137,8%	116,8%	144,0%	121,5%
Cours moyen annuel (EUR)	33,35	30,97	28,76	36,95	49,30	40,27	42,67	42,22	37,11	55,78
Cours de clôture (EUR)	29,71	33,20	29,00	29,89	46,99	44,40	39,49	47,90	44,80	25,50
Cours le plus haut	38,75	36,50	36,40	47,97	57,19	46,00	48,30	49,49	53,24	80,39
Cours le plus bas	26,75	24,89	21,06	23,52	39,88	34,97	34,10	31,97	21,22	21,00
Capitalisation boursière (moyenne, EUR millions)	454,4	422,0	391,9	503,4	671,7	548,7	581,4	575,2	509,7	773,9
Capitalisation boursière (au 31/12, EUR millions)	404,8	452,4	395,1	407,3	640,2	605,0	538,1	652,6	610,4	353,8
Dividende brut (EUR)	1,00	1,30	1,00	2,00	2,16	2,64	2,36	2,64	2,48	2,48
Dividende net (EUR)	0,70	0,93	0,74	1,50	1,62	1,98	1,77	1,98	1,86	1,86
Rendement du dividende (brut sur cours moyen)	3,0%	4,2%	3,5%	5,4%	4,4%	6,6%	5,5%	6,3%	6,7%	4,4%
Rachat d'actions propres/action	0,00	0,00	0,00	0,36	0,00	0,00	0,17	0,27	0,05	0,52
BPA (reported) (EUR)	1,77	2,43	1,76	2,63	2,52	3,10	2,38	2,82	1,88	3,33
Ratio de pay out (brut sur BPA de base)	56,5%	53,5%	56,8%	76,0%	85,7%	85,2%	99,2%	93,6%	131,9%	74,5%
Ratio Cours/Bénéfice (moyen sur BPA de base) ⁽⁴⁾	18,8	12,7	16,3	14,0	19,6	13,0	17,9	15,0	19,7	16,8

⁽¹⁾ Source : volumes selon NYSE-Euronext jusque 2008; à partir de 2009, la source est Fidessa, qui inclut également les échanges réalisés sur les plateformes alternatives

⁽²⁾ La vélocité standard correspond au volume annuel de titres échangés exprimé en pourcentage du nombre de titres émis par la société.

⁽³⁾ La vélocité ajustée correspond au volume annuel de titres échangés exprimé en % du flottant moyen.

⁽⁴⁾ Le ratio cours/bénéfice divise le cours de bourse moyen de l'année par le bénéfice net courant de la même année.

DIVIDENDE

Depuis 2013, le Conseil d'Administration a une politique qui vise à payer une grande proportion des bénéfices (avec un maximum de 100% de ratio de payout), tout en tenant compte des besoins de trésorerie pour financer la croissance de la société. Depuis son introduction en bourse en 1998, EVS a toujours payé un dividende à ses actionnaires. Pour l'exercice fiscal 2017, le Conseil d'Administration proposera aux actionnaires, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2018, d'approuver la distribution d'un dividende brut par action de EUR 1,00, dont EUR 0,50 a déjà été payé à titre de dividende intérimaire brut en novembre 2017. En cas d'approbation de ce dividende par l'Assemblée Générale, le solde de EUR 0,50 brut (soit EUR 0,35 net du précompte mobilier belge de 30%) sera payé le 24 mai 2018 contre remise du coupon n° 26 (date de détachement de coupon : le 22 mai 2018; date d'enregistrement : le 23 mai 2018). La proposition du Conseil pour l'exercice 2017 représente un ratio de distribution de 56,5% et un rendement de 3,0% (sur le cours moyen de 2017).

ACTIONNARIAT

Les actionnaires ont l'obligation de déclarer le pourcentage d'actions EVS qu'ils détiennent dès que celui-ci passe au-dessus ou en-dessous du seuil des 3% (condition imposée par les Statuts de la société) ainsi que pour tout multiple de 5% (condition requise par la loi belge). Le pourcentage d'actions détenues doit être calculé sur base du nombre d'actions en circulation (13.625.000 actions fin 2017).

Au 31 décembre 2017, l'actionariat d'EVS Broadcast Equipment se présente comme dans le graphique à la page 15 (tel qu'il résulte des dernières déclarations de transparence reçues par la société et de la situation des actions propres au 31 décembre 2017).

Pour plus de détails sur l'actionariat, vous pouvez également consulter la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise dans la seconde partie du rapport annuel.



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

EVS tient son Assemblée Générale Ordinaire le troisième mardi du mois de mai. Les actionnaires sont invités à y participer; toutes les modalités pratiques sont publiées un mois avant cette assemblée.

Afin de favoriser les interactions entre la société et ses actionnaires finaux, mais aussi de mieux les connaître pour mieux les servir, EVS exige, selon l'article 24 de ses Statuts, que les procurations pour participer à ses Assemblées Générales soient signées par le bénéficiaire économique effectif final.

Les procurations signées par un dépositaire ou sous-dépositaire doivent dès lors être accompagnées par une autre procuration dûment signée par le bénéficiaire économique effectif final qui lui permet d'exercer ses droits. Dans l'intérêt de la bonne gouvernance, cette disposition est appliquée strictement et donne lieu, lors de chaque assemblée, à quelques rejets de procurations non conformes, notamment issues de dépositaires.

FINANCIAL SERVICE

Les dividendes sont payables auprès de la BANQUE ING SA, qui est l'agent payeur unique dans le système dématérialisé E.S.E.S. » d'Euroclear Belgium.

ING BANK SA
Avenue Marnix, 24
1000 Bruxelles
Belgique

ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION

Le site web du groupe (www.evs.com) permet d'avoir accès aux informations générales sur la société et ses produits, mais aussi aux informations financières, aux règles de Gouvernement d'Entreprise ou aux rapports annuels.

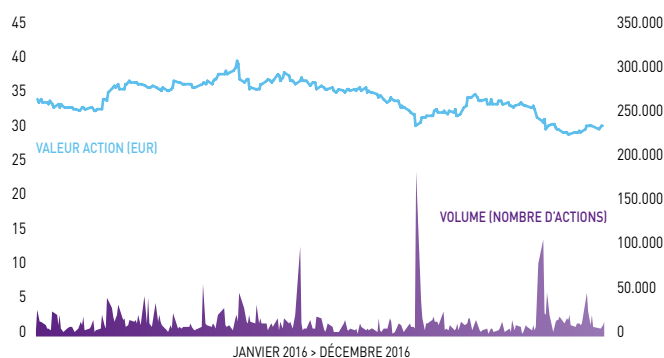
Une page indique également les analystes financiers qui suivent la valeur.

Tous les documents légaux peuvent être consultés au siège de la société ou sur notre site internet.

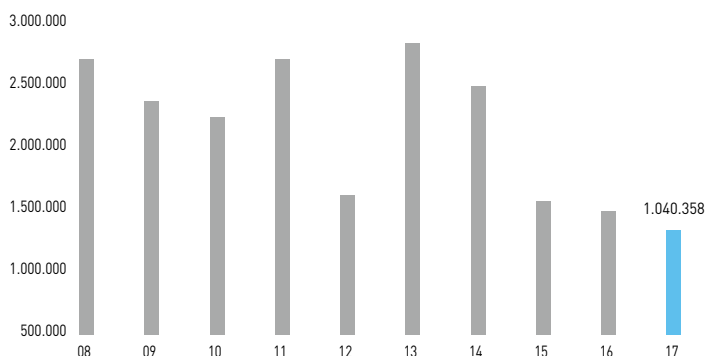
EVS a adopté une politique de « période silencieuse », qui, pendant les périodes sensibles, limite la communication avec les investisseurs à des informations de base, historiques et non liées au présent. Cette période calme débute un mois avant la publication des résultats et se termine le jour des résultats.

EVS apprécie l'intérêt que ses actionnaires portent à la société, et est convaincue que cette politique permet à la société de bien équilibrer les besoins liés à l'activité tout en communiquant avec les actionnaires existants ou potentiels de la société.

COURS DE BOURSE ET VOLUME



LIQUIDITÉ – VOLUME MOYEN QUOTIDIEN ÉCHANGÉ EN BOURSE (EUR)



CALENDRIER DE L'ACTIONNAIRE

15 MAI 2018
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

17 MAI 2018
RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2018

22 MAI 2018
DIVIDENDE FINAL – DATE DE DÉTACHEMENT

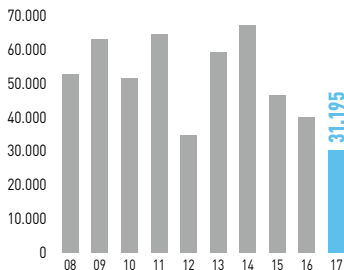
23 MAI 2018
DIVIDENDE FINAL – DATE D'ENREGISTREMENT

24 MAI 2018
DIVIDENDE FINAL – DATE DE PAIEMENT

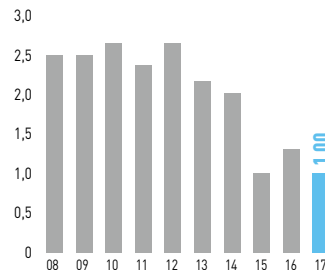
30 AOÛT 2018
RÉSULTATS DU PREMIER SEMESTRE 2018

15 NOVEMBRE 2018
RÉSULTATS DU TROISIÈME TRIMESTRE 2018

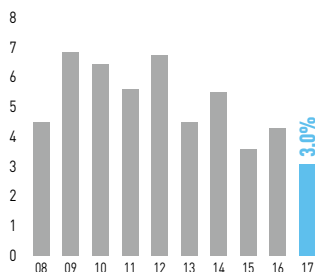
LIQUIDITÉ – VOLUME MOYEN QUOTIDIEN ÉCHANGÉ EN BOURSE (NOMBRE DE TITRES)



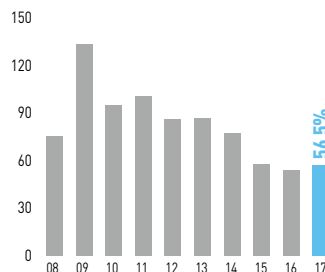
DIVIDENDE BRUT PAR ACTION (EUR)



RENDEMENT DE DIVIDENDE (%)



RATIO DE PAYOUT (% DU RÉSULTAT NET)



CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS – IFRS (EUR MILLIONS)	2017	2016	2015	2016/2015
Chiffre d'affaires	118,8	130,8	118,5	-100,0%
Résultat d'exploitation – EBIT ⁽¹⁾	34,9	46,2	32,7	-100,0%
Résultat net (part du groupe)	23,9	32,8	23,7	-100,0%
Investissements	1,7	-0,2	5,0	N/A
Flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles	27,3	60,7	32,8	-100,0%
Fonds propres au 31/12 (avant attribution du dividende final)	105,3	97,4	78,2	-100,0%
Trésorerie nette (31 décembre) ⁽²⁾	24,8	32,1	-3,4	N/A
Besoin en fonds de roulement au 31/12 ⁽³⁾	42,9	34,7	46,8	-100,0%
Nombre d'employés (équivalents temps-plein, 31 décembre)	493	481	485	2,5%
Nombre d'employés en ETP (31/12)	493	512	486	-5,3%
DONNÉES PAR ACTION (EUR)	2017	2016	2015	2016/2015
Nombre moyen d'actions, hormis les actions propres	13 514 301	13 501 815	13 490 812	-100,0%
Résultat net, part du groupe, de base ⁽⁴⁾	1,77	2,43	1,76	-100,0%
Dividende brut (intérimaire+final)	1,00	1,30	1,00	-100,0%
Fonds propres par action	7,79	7,22	5,74	-100,0%
RATIOS (%)	2017	2016	2015	2016/2015
Marge brute (%)	73,7%	74,3%	71,1%	-
Marge d'exploitation (%) ⁽¹⁾	29,4%	35,3%	27,6%	-
Rentabilité nette ⁽⁵⁾	20,1%	25,1%	20,0%	-
Pay-out ratio (dividende brut/résultat net)	56,5%	53,5%	56,8%	-
Rendement de dividende (dividende brut/cours de bourse moyen)	3,0%	4,2%	3,5%	-
Rendement sur fonds propres – ROE ⁽⁶⁾	24,5%	42,0%	32,3%	-
Rendement sur capitaux employés – ROCE ⁽⁷⁾	36,3%	50,3%	34,5%	-

⁽¹⁾ L'EBIT signifie "Earnings Before Interests and Taxes" et correspond au résultat d'exploitation avant intérêts et impôts. La marge d'exploitation est l'EBIT divisé par le chiffre d'affaires.

⁽²⁾ La trésorerie nette est égale à la trésorerie et équivalents de trésorerie moins les dettes financières et autres dettes à long terme et leur partie échéant dans l'année.

⁽³⁾ Le besoin en fond de roulement est égal aux stocks + créances commerciales - dettes commerciales

⁽⁴⁾ Calculé en utilisant le nombre moyen d'actions sur l'année hormis les actions propres et sans inclure les warrants.

⁽⁵⁾ La rentabilité nette est égale au résultat net (part du groupe) divisé par le chiffre d'affaires.

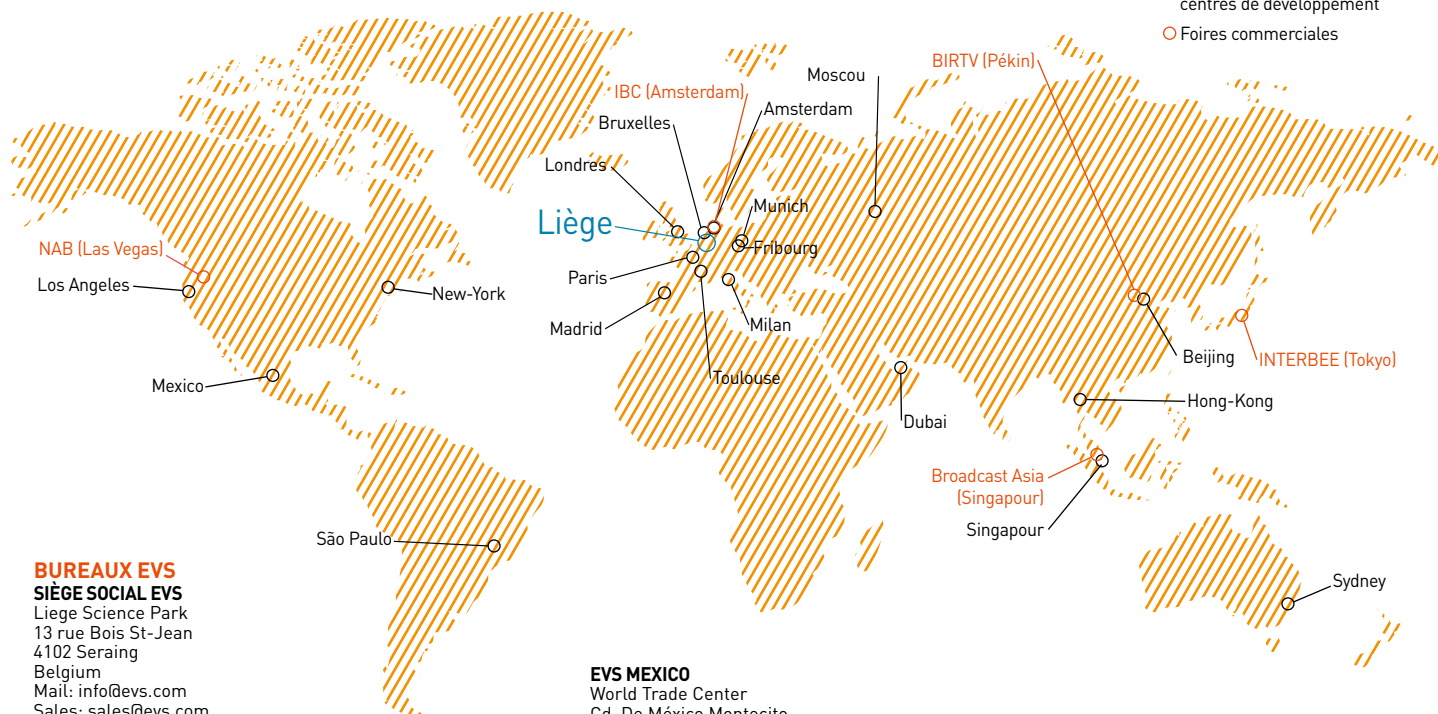
⁽⁶⁾ Ce rendement résulte de la division du résultat net (part du groupe) par les fonds propres de début d'exercice.

⁽⁷⁾ Résultat net (part du groupe) / (goodwill, immobilisations incorporelles, corporelles et inventaires)



NOTRE PRÉSENCE DANS LE MONDE

- Siège social
- Bureaux EVS et centres de développement
- Foires commerciales



BUREAUX EVS

SIÈGE SOCIAL EVS

Liege Science Park
13 rue Bois St-Jean
4102 Seraing
Belgium
Mail: info@evs.com
Sales: sales@evs.com
Support: support@evs.com
Investor relations:
corpcom@evs.com
Phone: +32 4 361 70 00
Fax: +32 4 361 70 99

EVS BRUSSELS

Avenue Charles Quint/Keizer
Karellaan 576
1082 Brussels
Belgium
Mail: info@evs.com
Phone: +32 2 894 44 44

EVS UK

5 Ashcombe House
The Crescent
Leatherhead KT22 8DY
United Kingdom
Mail: info.uk@evs.com
Phone: +44 1 372 387 250

EVS NETHERLANDS

97 HS Solebaystraat
1055 ZP Amsterdam
The Netherlands
Mail: nederland@evs.com
Phone: +32 4 361 70 00

EVS GERMANY

Feringastrasse 12B
85774 Unterföhring (Munich)
Germany
Mail: info.germany@evs.com
Phone: +49 89 4111 949 00

EVS SWITZERLAND

9 rue des Arsenaux
1700 Fribourg
Switzerland
Mail: swiss@evs.com
Phone: +41 26 435 33 16

EVS FRANCE

62bis, Avenue André Morizet
92100 Boulogne Billancourt
France
Mail: info.france@evs.com
Phone: +33 1 46 99 9000

EVS IBERICA

12-2C, Avenida de Europa
Edificio Monaco
Parque Empresarial de la
Moraleja
28108 Alcobendas, Madrid
Spain
Mail: info.iberica@evs.com
Phone: +34 91 490 39 30

EVS ITALIA

Via Milano, 2
25126 Brescia
Italy
Mail: info.italy@evs.com
Phone: +39 030 296 400

EVS USA - EAST COAST

700 US 46 East
Floor 3
NJ 07004 Fairfield
Mail: info.usa@evs.com
Phone: +1 973 575 7811
Fax: +1 973 575 7812

EVS USA - WEST COAST

101 South First Street
Suite #404
CA 91502 Burbank
United States
Mail: info.usa@evs.com
Phone: +1 818 846 9600

EVS MEXICO

World Trade Center
Cd. De México Montecito
No. 38 piso 4 Oficina 11
Col. Nápoles
D.F. 03810 México
Mexico
Mail: info.mexico@evs.com
Phone: +52 55 46 31 22 00

EVS MIDDLE EAST

Shatha Tower Office 09
32nd Floor
PO Box 215278, Dubai Media City
United Arab Emirates
Mail: info.dubai@evs.com
Phone: +971 4 365 4222

EVS CHINA

2805 Building One, Wanda Plaza
N° 93 Jianguo Road
100022 Beijing
China
Mail: info.china@evs.com
Phone: +86 10 5820 3099

EVS HONG KONG

Room A, 35/F, @Convoy
169 Electric Road, North Point
Hong Kong
Mail: info.hk@evs.com
Phone: +852 2914 2501
Fax: +852 2914 2505

EVS SINGAPOUR

61, Ubi Road 1
Oxley Bizhub #04-07
408727 Singapour

EVS AUSTRALIA

Amber Technology Unit 1
2 Daydream Street
NSW 2102 Warriewood
Australia
Phone: +61 2 9998 7600

CENTRES DE DÉVELOPPEMENT EVS

EVS BRUSSELS

DEVELOPMENT CENTER
Avenue Charles Quint/Keizer
Karellaan 576
1082 Brussels
Belgium
Mail: info@evs.com
Phone: +32 2 431 78 70

EVS PARIS DEVELOPMENT CENTER

62bis, Avenue André Morizet
92100 Boulogne Billancourt
France
Mail: info.france@evs.com
Phone: +33 1 46 99 9000

EVS TOULOUSE DEVELOPMENT CENTER

6, rue Brindejonc des
Moulinais
Bât. A - CS95836
31505 Toulouse Cedex 5
France
Mail: info@evs.com
Phone: +33 561 285 606

EVS DARMSTADT DEVELOPMENT CENTER

Mina-Rees Str. 8
64295 Darmstadt
Germany
Mail: info@evs.com
Phone: +49 6151 8009453

HOTLINES

Belgique, Royaume-Uni,
France,
Allemagne, Espagne, Italie,
EAU : +32 495 28 40 00
États-Unis : +1 973 575 7813
Mexique : +52 55 46 31 22 09
Chine : +86 139 1028 9860
Australie, Hong-Kong :
+32 4 361 7000



English version available on request.
Le Rapport Annuel (rapport de gestion, comptes et notes)
est disponible sur le site internet d'EVS (www.evs.com).
Une version imprimée peut être obtenue sur demande.

CONTACT
YVAN ABSIL,
SENIOR VICE PRESIDENT AND CFO
GEOFFROY D'OUTREMONT,
VICE PRESIDENT INVESTOR
RELATIONS AND CORPORATE
COMMUNICATION

EVS BROADCAST EQUIPMENT SA
+32 4 361 70 13
CORPCOM@EVS.COM

RAPPORT FINANCIER ANNUEL



2017

EV5

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE GESTION	4
RAPPORT FINANCIER	4
1. CHIFFRES CLES CONSOLIDES – IFRS (EUR MILLIONS)	4
2. FAITS MARQUANTS	4
3. STRATEGIE ET MOTEURS DE CROISSANCE A LONG TERME	4
4. CHIFFRE D’AFFAIRES	4
5. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	5
6. EMPLOI	5
7. RESULTATS	5
7.1. Chiffres clés 2017 par trimestre	5
7.2. Commentaires sur les résultats	5
7.3. Données par action (EUR)	6
8. BILAN, CASH-FLOW, ACTIONS PROPRES ET INTERESSEMENT DU PERSONNEL	6
9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6
10. GESTION DES RISQUES	6
11. INVESTISSEMENTS	6
12. CAPITAL ET SUCCURSALES	7
13. PERSPECTIVES 2018	7
14. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	7
15. PROPOSITIONS DU CONSEIL AUX ACTIONNAIRES	7
DECLARATION DE GOUVERNANCE D’ENTREPRISE	8
1. CHARTE DE GOUVERNANCE D’ENTREPRISE	8
2. CONSEIL D’ADMINISTRATION	8
3. COMITES SPECIALISES AU SEIN DU CONSEIL D’ADMINISTRATION	8
3.1. Comité d’Audit	8
3.2. Comité des Rémunérations	8
3.3. Comité Stratégique	9
4. GESTION JOURNALIERE	10
4.1. Comité Exécutif	10
4.2. Gestion opérationnelle des filiales	10
5. CONTROLE DE LA SOCIETE	10
5.1. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques	10
5.2. Audit externe	11
6. ACTIONNARIAT (AU 31 DECEMBRE 2017)	11
7. ASSEMBLEES GENERALES	11
8. DIVIDENDES ET POLITIQUE D’AFFECTATION DU RESULTAT	12
9. RESPECT DU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D’ENTREPRISE	12
RAPPORT DE REMUNERATION	13
1. LES ADMINISTRATEURS	13
1.1. Politique de rémunération	13
1.2. Rémunérations perçues en 2017	13
2. LE CEO ET LES AUTRES MEMBRES DU MANAGEMENT EXECUTIF	14
2.1. Politique de rémunération	14
2.2. Rémunérations perçues en 2017	15
3. PROCEDURES DE CONFLIT D’INTERETS	15
RISQUES ET INCERTITUDES	16
1. RISQUES PRIMAIRES	16
2. RISQUES SECONDAIRES	16
DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES	18
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	19
COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDES	19
ÉTAT CONSOLIDÉ DU RESULTAT GLOBAL	19
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE (BILAN)	20
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ ⁽¹⁾	21
ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES	22
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS IFRS	23
1. INFORMATIONS RELATIVES A L’ENTREPRISE	23
1.1. Identification	23
1.2. Consultation des documents sociaux	23
1.3. Objet social	23
2. RESUME DES METHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES IFRS	23
2.1. Principes de préparation des états financiers	23
2.2. Conformité aux normes comptables	23
2.3. Nouvelles Normes, Interprétations et Amendements	23
2.4. Résumé des changements dans les principes comptables	25

2.5.	Principes de consolidation	25
2.6.	Filiales	25
2.7.	Participations dans les coentreprises et dans les entreprises associées	25
2.8.	Résumé des jugements et estimations significatifs	26
2.9.	Conversion des monnaies étrangères	26
2.10.	Regroupements d'entreprises et goodwill	26
2.11.	Immobilisations incorporelles	27
2.12.	Immobilisations corporelles	27
2.13.	Actifs non courants destinés à la vente	27
2.14.	Stocks	28
2.15.	Commandes en cours	28
2.16.	Créances commerciales et autres créances	28
2.17.	Autres actifs courants et non-courants	28
2.18.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	28
2.19.	Actions propres	28
2.20.	Intérêts des tiers	28
2.21.	Prêts et emprunts portant intérêts	28
2.22.	Provisions	28
2.23.	Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi	28
2.24.	Paieement fondé sur des actions	29
2.25.	Reconnaissance des produits des activités ordinaires	29
2.26.	Contrat de location (EVS comme bailleur)	29
2.27.	Subventions publiques	29
2.28.	Contrats de location (EVS comme locataire)	30
2.29.	Frais de recherche et de développement	30
2.30.	Coûts d'emprunt	30
2.31.	Impôts sur le résultat	30
2.32.	Instruments financiers dérivés	31
2.33.	Dividendes	31
2.34.	Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou à des prestations déjà effectuées	31
2.35.	Résultats par action	31
3.	INFORMATION SECTORIELLE	31
3.1.	Généralités	31
3.2.	Informations complémentaires	32
4.	ENTREPRISES CONSOLIDEES, MISES EN EQUIVALENCE, CO-ENTREPRISES ET BUREAUX DE REPRESENTATION	33
5.	PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES	34
5.1.	Participations dans les entreprises associées	34
6.	PRODUITS ET CHARGES	34
6.1.	Utilisation de mesures financières non définies par les normes comptables	34
6.2.	Marge brute	34
6.3.	Frais de recherche et développement	35
6.4.	Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature	35
6.5.	Produits/(charges) financiers	37
6.6.	Autres produits et charges opérationnels	37
7.	IMPOTS SUR LE RESULTAT	38
7.1.	Charges d'impôts sur le résultat	38
7.2.	Réconciliation de la charge d'impôts	38
7.3.	Impôts différés au bilan	39
8.	RESULTAT PAR ACTION	39
9.	DIVIDENDES PAYES ET PROPOSES	39
10.	GOODWILL	40
10.1.	SVS	40
11.	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	41
12.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (TERRAINS ET CONSTRUCTIONS ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES)	42
13.	ACTIFS FINANCIERS A LONG TERME	43
14.	STOCKS	43
15.	CREANCES COMMERCIALES ET AUTRES CREANCES	43
15.1.	Créances liées aux contrats de location-financement	44
15.2.	Commandes en cours	44
16.	AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	44
17.	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	44
18.	ACTIFS NON-COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE	44
19.	CAPITAUX PROPRES	45
19.1.	Évolution du capital social	45
19.2.	Capital social et actions propres	45
19.3.	Capital autorisé	46
19.4.	Plan d'intéressement du personnel	46
19.5.	Actions propres	47
19.6.	Réserves	48
19.7.	Écarts de conversion	48
20.	EMPRUNTS	48
20.1.	Lignes de crédit	48
20.2.	Emprunts bancaires liés aux bâtiments	48
20.3.	Autres dettes à long terme	49
20.4.	Passifs découlant d'activités de financement	49
21.	PROVISIONS	49
22.	DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES	50
23.	ENGAGEMENTS ET EVENTUALITES	50
23.1.	Engagements sur contrats de leasing opérationnel	50

23.2.	Engagements résultant de garanties techniques attachées aux ventes	50
23.3.	Garanties bancaires	50
23.4.	Garanties contractuelles	50
23.5.	Garanties réelles	50
23.6.	Autres garanties et éventualités	50
24.	INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES	50
24.1.	Filiales	50
24.2.	Dirigeants	51
25.	COMMISSAIRE	51
26.	POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS	51
27.	INSTRUMENTS FINANCIERS	51
27.1.	Justes valeurs des instruments financiers	51
27.2.	Risque de change	51
27.3.	Risque de crédit	52
28.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	52

RAPPORT DU COMMISSAIRE **53**

COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES **56**

RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE	56
COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRES SELON LES NORMES BELGES	57
BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES	58
ANNEXE AUX COMPTES STATUTAIRES	60

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT FINANCIER

1. CHIFFRES CLES CONSOLIDES – IFRS (EUR MILLIONS)

	2017	2016	2015	2017/2016
Chiffre d'affaires	118,8	130,8	118,5	-9,2%
Marge brute %	73,7%	74,3%	71,1%	-
Résultat d'exploitation - EBIT	34,9	46,2	32,7	-24,3%
Marge EBIT %	29,4%	35,3%	27,6%	-
Impôts sur le résultat	-9,6	-13,1	-9,8	-26,4%
Bénéfice net, part du groupe	23,9	32,8	23,7	-27,2%
Rentabilité nette (%)	20,1%	25,1%	20,0%	-

2. FAITS MARQUANTS

En 2017, EVS a clairement maintenu son leadership dans son cœur d'activité dans une industrie en mutation. Nous avons également introduit de nouveaux produits qui tirent parti de notre savoir-faire dans la production vidéo en direct, afin d'entrer dans de nouveaux marchés ou de saisir de nouvelles opportunités. En 2018, nous poursuivrons sur la même voie: exécuter et délivrer ce qui est en cours. Et à côté de cela, nous allons également continuer à innover sur le marché, avec une attention particulière aux applications basées sur notre travail pionnier dans le domaine de l'intelligence artificielle.

Concernant les performances financières, la combinaison d'un chiffre d'affaires plus faible que 2017, avec un niveau de marge brute élevé et des charges d'exploitation sous contrôle (+3,6%) s'est traduit par une marge d'exploitation de 29,4% et un bénéfice par action de EUR 1,77. Pour 2018, comme d'habitude, il est trop tôt pour donner une indication sur le niveau de revenus. Nous anticipons une croissance modérée des charges d'exploitation par rapport à 2017, en plus des indexations salariales structurelles en Belgique.

3. STRATEGIE ET MOTEURS DE CROISSANCE A LONG TERME

La mission principale d'EVS est de développer des technologies et concevoir des solutions de production vidéo de pointe afin de créer des histoires uniques à partir de chaque événement en direct.

Cette mission se traduit dans une stratégie claire axée sur l'innovation et une approche ciblée afin de répondre à des besoins différents. Cette stratégie est présentée plus en détail dans le document « revue annuelle ».

4. CHIFFRE D'AFFAIRES

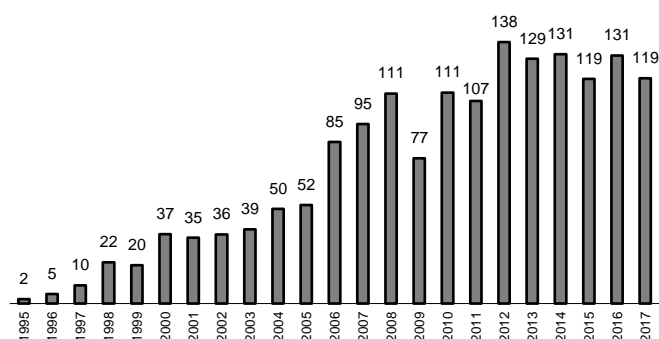
Le chiffre d'affaires s'est élevé à EUR 118,8 millions en 2017, une diminution de 9,2% par rapport à 2016 (-1,3% à taux de change constant et hors locations liées aux grands événements). Les ventes de solutions dans le marché des cars de régie TV ont augmenté de 1,7% à EUR 68,5 millions et représentent 57,7% du chiffre d'affaires total du groupe en 2017. Les ventes dans les studios & autres ont diminué de 6,5% à EUR 48,0 millions en 2017, et représentaient 40,3% du chiffre d'affaires total. Les locations liées aux grands événements sportifs étaient de EUR 2,3 millions en 2017 (principalement relatives à la Confederation Cup en Russie, aux Jeux du Sud-est asiatique, et à certaines prestations effectuées en préparation des Jeux d'hiver en 2018), comparé à EUR 12,1 million en 2016. Elles représentaient 2,0% du chiffre d'affaires total en 2017.

En 2017, en Europe, Moyen-Orient et Afrique ("EMEA"), le chiffre d'affaires (hors locations pour les grands événements) s'est élevé à EUR 56,1 millions (+6,1% comparé à 2016), représentant 47,3% du chiffre d'affaires total du groupe.

Le chiffre d'affaires (hors locations pour les grands événements) en Amérique ("NALA") a atteint EUR 32,8 millions (-16,0% à taux de change constant).

En Asie & Pacifique ("APAC"), le chiffre d'affaires (hors locations pour les grands événements) a atteint EUR 27,6 millions (+6,0% à taux de change constant).

Évolution du chiffre d'affaires (EUR millions)



Ventes par région (EUR millions)

	2017	2016	Répartition 2017	2017/2016
Europe, Moyen-Orient, Afrique (EMEA)	56,1	52,9	47,3%	+6,1%
Amérique (NALA)	32,8	39,8	27,6%	-17,7%
à taux de change constant	33,4	39,8	-	-16,0%
Asie-Pacifique (APAC)	27,6	26,0	23,2%	+6,0%
Locations liées aux grands événements	2,3	12,1	2,0%	-80,8%
TOTAL	118,8	130,8	100%	-9,2%

5. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les dépenses en Recherche et Développement (« R&D ») se sont élevées à EUR 25,0 millions en 2017, en hausse de 5,4% par rapport à 2016. Ces dépenses représentent 21,1% des ventes. Conformément aux règles comptables du groupe, ces dépenses sont intégralement prises en charge sur l'exercice. Fin 2017, le département de R&D comptait 258 employés sur 5 sites en Europe. La forte intégration verticale du groupe entre les activités de vente/support au niveau local et la R&D permet une adaptation rapide des produits aux besoins des clients. Les priorités d'EVS en termes de R&D sont de poursuivre le développement de solutions de production efficaces basées sur des plateformes de production modulaires intégrées, qui offrent aux réalisateurs encore plus de flexibilité et de qualité lors de la production et la diffusion du contenu aux téléspectateurs.

Depuis le quatrième trimestre de 2010, EVS bénéficie d'une dispense au précompte professionnel attribuée depuis 2006 par le gouvernement belge aux entreprises payant ou attribuant des rémunérations à des chercheurs engagés dans des programmes de R&D selon certains critères prévus par l'article 273 du Code des impôts sur le revenu belge (« crédit d'impôts R&D »). Dans la présentation des comptes depuis 2011, le montant inhérent à l'année en cours vient en déduction des charges de R&D.

Depuis 2015, EVS bénéficie également de réductions d'impôts liées à la R&D en France. Ce montant vient également en déduction des dépenses de R&D. Depuis 2015, EVS fait également usage de la déduction pour investissements (« DPI ») pour une partie de ses investissements en recherche et développement conformément aux articles 68 à 77 du Code des impôts sur le revenu belge. L'avantage fiscal que cette mesure procure est comptabilisé dans les impôts sur le résultat. Pour plus d'informations sur les frais de recherche et développement, voir aussi la note 6.3.

6. EMPLOI

Répartition du personnel d'EVS par département (en équivalents temps plein):

	Services Corporate	Recherche & Développement	Ventes & Marketing	Production & Opérations	Total
31 déc. 2015	67	238	59	122	486
31 déc. 2016	62	238	60	121	481
31 déc. 2017	58	258	59	118	493

Au 31 décembre 2017, 493 personnes (équivalents temps plein – dont 5 membres du personnel de direction, 459 employés et 29 consultants, indépendants et intérimaires) étaient occupées par EVS, soit une augmentation de 2,5% par rapport à fin 2016. Le coût total des rémunérations s'élève à EUR 36,9 millions en 2017 contre EUR 39,1 millions en 2016. Pour 2017, le nombre moyen de membres du personnel fut de 481, en diminution de 0,4% par rapport à 2016 (483).

7. RESULTATS

7.1. Chiffres clés 2017 par trimestre

IFRS - EUR millions, sauf bénéfice par action, exprimé en EUR	1T17	2T17	1S17	3T17	4T17	2S17	2017
	Non audité	Non audité	Revenu	Non audité	Non audité	Non audité	Audité
Chiffre d'affaires	24,5	28,3	52,8	26,3	39,8	66,1	118,8
Marge brute	17,2	21,1	38,3	18,5	30,8	49,3	87,6
Marge brute %	70,3%	74,5%	72,5%	70,5%	77,4%	74,6%	73,7%
Bénéfice d'exploitation – EBIT	4,9	7,9	12,8	5,6	16,5	22,1	34,9
Marge d'exploitation – EBIT %	20,1%	28,0%	24,3%	21,2%	41,6%	33,4%	29,4%
Bénéfice net – part du groupe	3,6	5,5	9,1	3,8	11,0	14,8	23,9
Bénéfice net de base par action	0,26	0,41	0,67	0,28	0,82	1,10	1,77

7.2. Commentaires sur les résultats

La marge brute consolidée a été de 73,7% en 2017, comparée à 74,3% en 2016, principalement en raison du chiffre d'affaires plus faible. Les charges d'exploitation ont augmenté de 3,6% par rapport à l'année précédente et restent sous contrôle. Les autres produits opérationnels comprennent principalement la reprise d'une dette (earn-out potentiel suite à l'acquisition de SVS fin 2014 - voir note 20.3). Cela résulte en une marge d'exploitation (EBIT) en 2017 de 29,4% (28,3% hors produits opérationnels). 2016 comprenait également des éléments exceptionnels dans les "autres produits opérationnels" en lien avec la vente d'un ancien bâtiment. La marge d'exploitation en 2016, hors autres produits opérationnels, s'élevait à 34,3%. Le bénéfice net s'est élevé à EUR 23,9 millions en 2017, comparé à EUR 32,8 millions en 2016. Le résultat net de base par action s'élève à EUR 1,77 en 2017, comparé à EUR 2,43 en 2016.

7.3. Données par action (EUR)

	2017	2016	2015	2017/2016
Nombre moyen d'actions souscrites sur la période, hormis les actions propres	13.514.301	13.501.815	13.490.812	+0,1%
Résultat net de base, part du groupe	1,77	2,43	1,76	-27,2%

8. BILAN, CASH-FLOW, ACTIONS PROPRES ET INTERESSEMENT DU PERSONNEL

Fin 2017, les fonds propres représentaient 68,9% du total de bilan. Les stocks s'élevaient à EUR 15,7 millions et incluent environ EUR 3,0 millions d'équipements utilisés par la R&D et pour des démos de produits EVS. Au passif, les provisions comprennent principalement la provision pour les garanties techniques sur les produits EVS (pièces et main d'œuvre).

Les terrains et constructions comprennent principalement le nouveau siège social à Liège. Les amortissements sur le bâtiment s'élèvent à environ EUR 2,1 millions sur base annuelle. Les dettes incluent EUR 14,6 millions d'emprunts bancaires (y compris les emprunts long-terme et la partie court-terme). La société a commencé à rembourser ces emprunts en 2015, avec environ EUR 5,2 millions de remboursement par an.

Le flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles atteint EUR 9,9 millions en 2017, principalement en raison du chiffre d'affaires plus faible et du timing des paiements d'impôts. Au 31 décembre 2017, le bilan du groupe laissait apparaître EUR 39,4 millions de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Fin décembre 2017, le capital était représenté par 13.625.000 actions, dont 105.771 actions détenues par la société (à un coût historique moyen de EUR 38,18).

En 2017, la société n'a pas racheté d'actions sur le marché boursier. 250 actions ont été utilisées afin de satisfaire l'exercice des warrants par les employés. 13.090 actions ont été allouées aux membres du personnel dans le cadre du programme de participation bénéficiaire. En effet, comme les années précédentes et dans le cadre de la loi du 22 mai 2001, l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2017 a décidé d'octroyer un avantage exceptionnel à ses membres du personnel par le biais du programme de participation bénéficiaire, équivalent à l'octroi d'actions de la société à concurrence de EUR 0,5 million.

En décembre 2017, le Conseil d'Administration a attribué 142.000 nouveaux warrants. En outre, concernant des warrants attribués les années précédentes, il y a eu 250 warrants exercés, et 119.900 warrants ont été annulés. Au 31 décembre 2017, 232.900 warrants étaient en circulation avec un prix d'exercice moyen de EUR 35,53 et une maturité moyenne en août 2021. Parmi ces 232.900 warrants, aucun n'était exerçable au 31 décembre 2017 et « in the money » (dont le cours d'exercice est inférieur au cours de bourse au 31/12). Les 232.900 warrants existants représentent un effet dilutif théorique potentiel de 1,7% sur le capital. Les différents plans de warrants sont partiellement couverts par les 105.771 actions propres détenues par la société.

9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre 2017, EUR 1,2 million de provisions couvrent raisonnablement des garanties techniques.

10. GESTION DES RISQUES

EVS est exposée à de nombreux risques exogènes et endogènes détaillés dans les annexes du rapport annuel financier et dans le point 5.1 de la Déclaration de Gouvernance. La Direction, le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration procèdent à une analyse régulière des risques de la société et prennent des actions pour en minimiser ou neutraliser les effets potentiellement négatifs.

Les instruments financiers utilisés par la société sont identifiés au niveau du bilan et comptabilisés à leur juste valeur.

Plus d'informations sur l'utilisation des instruments financiers par la société, les objectifs et la politique de la société en matière de gestion des risques financiers et les risques auxquels la société est exposée peuvent être trouvées au point 5.1 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, et au chapitre Risques et Incertitudes. Le risque de change est traité séparément dans la note 27.2.

11. INVESTISSEMENTS

L'activité d'EVS ne nécessite pas d'investissements importants en matériel. La politique du groupe est de détenir ses propres installations en Belgique et de les financer partiellement sur fonds propres et partiellement à l'aide d'emprunt bancaire à long terme. La valeur nette comptable des terrains et constructions est de EUR 45,8 millions au 31 décembre 2017. En outre, les anciens bâtiments d'EVS, en cours de vente suite au déménagement vers le nouveau siège social, ont été reclassés en "actifs classés comme destinés à la vente" pour un montant de EUR 4,0 millions. La plupart des bâtiments ont fait l'objet d'aides régionales ou européennes.

12. CAPITAL ET SUCCURSALES

Le capital d'EVS Broadcast Equipment SA est de EUR 8.342.479, et est représenté par treize millions six cent vingt-cinq mille actions (13.625.000) sans désignation de valeur nominale. Le nombre d'actions n'a pas évolué en 2017.

13. PERSPECTIVES 2018

Le carnet de commandes (à facturer en 2018) au 15 février 2018 s'élève à EUR 37,5 millions (y compris EUR 10,6 millions de locations pour les grands événements sportifs), +3,3% comparé à EUR 36,3 millions l'an passé, ou -23,5% hors locations pour les grands événements sportifs. En plus du carnet de commande à facturer en 2018, EVS a déjà EUR 4,7 millions de commandes à facturer en 2019 et au-delà.

Pour 2018, comme d'habitude, il est trop tôt pour donner des perspectives sur le niveau des ventes vu la volatilité du carnet de commande et les délais de livraison assez courts dans notre industrie. Nous attendons une croissance modérée des charges d'exploitation par rapport à 2017, en plus des indexations salariales structurelles en Belgique.

Suite aux réformes fiscales en Belgique et aux Etats-Unis, le management de la société prévoit (toutes choses restant égales par ailleurs) une baisse du taux d'impôt effectif consolidé d'environ 2 points de pourcent, à ajuster en fonction du niveau réel des ventes et de la répartition géographique finale.

14. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice sont les suivants:

- les informations communiquées lors des résultats annuels 2017 le 22 février 2018

15. PROPOSITIONS DU CONSEIL AUX ACTIONNAIRES

Comme il l'a proposé depuis l'entrée en bourse en 1998, le Conseil d'Administration maintient l'optimisation du rendement pour les actionnaires par le biais d'un dividende et/ou d'un programme de rachat d'actions propres. Ainsi, le Conseil propose un dividende brut total de EUR 1,00 par action (incluant le dividende intérimaire de EUR 0,50) à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 15 mai 2018, ce qui impliquerait un dividende brut final de EUR 0,50 par action à payer le 24 mai 2018. Le Conseil propose en outre de distribuer environ 42 parts de la société dans le cadre de la loi relative aux participations bénéficiaires.

DECLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Ce chapitre du rapport annuel résume les règles et les principes de la bonne gouvernance d'entreprise mis en place par EVS, conformément au Code des Sociétés (et à la loi du 6 avril 2010), aux statuts de la société et à la Charte de Gouvernance de l'entreprise. Il s'attarde également sur les activités relatives à l'année 2017.

1. CHARTE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le Conseil d'Administration d'EVS Broadcast Equipment a approuvé, dès 2006, une Charte de Gouvernance d'Entreprise («la Charte») qui a été revue en 2016. Aujourd'hui, elle est basée sur le Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2009 («le Code 2009»). Le Conseil continuera à réviser cette charte à chaque fois qu'il le juge utile, afin d'y apporter les modifications nécessaires. Ce document est intégralement disponible sur le site internet du groupe www.evs.com.

La Charte adoptée par le Conseil d'Administration d'EVS respecte la plupart des dispositions du Code 2009. Cependant, le Conseil a estimé que certaines dérogations à ce Code 2009 se justifient au vu des spécificités d'EVS. La dernière section de ce chapitre analyse les différences avec le Code 2009, et explique les raisons des dérogations.

2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour un terme compris entre 1 et 4 ans. Au 31 décembre 2017, le Conseil est composé de 6 membres. Les décisions sont prises à la majorité des votants. En cas d'égalité, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante. En cas de conflit d'intérêt, les personnes concernées ne prennent pas part aux débats et au vote.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateur par suite de décès, démission ou autre cause, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Christian Raskin et Freddy Tacheny ont remis leur démission avec effet au 31 décembre 2017. En janvier 2018, Pierre De Muelenaere (représentant Pygargue sprl) et Vincent Werbrouck (représentant W7 sprl) ont été cooptés, et leur mandat sera proposé pour confirmation lors de l'Assemblée Générale de mai 2018.

A chaque séance du Conseil, ou accompagnant la convocation, différents documents d'information sont remis aux membres: rapports, tableaux de bord, memorandum d'investissements et documents d'information quant aux sujets inscrits à l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois durant l'année 2017 et a notamment abordé les sujets suivants: revue stratégique, orientation de la R&D et des produits, suivi des filiales, gestion des liquidités, suivi des affaires 2017, budget 2018, examen de propositions d'acquisition et de partenariat, mise au point des communiqués de presse trimestriels et préparation de l'Assemblée Générale et gestion des mandats d'administrateurs.

Le Conseil d'Administration est conscient de l'importance de garantir une certaine diversité dans sa composition en général, et diversité de genre et de compétences professionnelles en particulier. Le Conseil a pris cela en compte dans les nominations de ces dernières années, comme stipulé dans l'article 526quater §2 du code des sociétés.

3. COMITES SPECIALISES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'EVS a constitué, depuis quelques années déjà, un Comité d'Audit, un Comité des Rémunérations et un Comité Stratégique afin de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller sur ces sujets. La prise de décision finale reste cependant une compétence collégiale du Conseil d'Administration.

3.1. Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de 3 administrateurs non exécutifs et indépendants. Ce comité est chargé des missions décrites à l'article 526bis du Code des Sociétés belges. Plus généralement, il assiste le Conseil d'Administration dans ses responsabilités en matière d'intégrité de l'information financière de la société et notamment, de superviser les rapports financiers, l'audit interne, l'audit externe et les relations entre la société et ses actionnaires. Le Comité d'Audit s'est réuni 3 fois en 2017, en présence, pour la plupart des points, du CFO et du Commissaire.

Messieurs Christian Raskin (Graduat A1 en Comptabilité et Licence en Sciences Economiques, 20 années de fonctions exécutives dans le groupe Draka) et Yves Trouveroy (deux diplômes en Droit et 15 ans d'expérience dans une société d'investissements) ont les compétences nécessaires en matière de comptabilité et d'audit. Monsieur Raskin a démissionné le 31 décembre 2017. Il a été remplacé au sein du Comité d'audit en janvier 2018 par Vincent Werbrouck (ingénieur civil, Executive Master en management, plus de 10 années d'expériences dans des fonctions exécutives dans le groupe Magotteaux).

3.2. Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations est composé de 3 administrateurs non exécutifs et indépendants. Ce comité est chargé des missions décrites à l'article 526quater du Code des Sociétés belges. Plus généralement, il assiste le Conseil d'Administration dans ses responsabilités en matière d'établissement de la rémunération des dirigeants et managers de la société. Ce comité s'est réuni 4 fois en 2017.

3.3. Comité Stratégique

Le Comité Stratégique est composé du CEO et de 3 administrateurs non exécutifs et indépendants. Il a pour vocation d'assister le management exécutif dans toutes les questions liées à la stratégie de la société. En 2017, il s'est réuni 1 fois.

Au 31 décembre 2017, le Conseil d'Administration était composé comme suit :

		Administrateur depuis	Comité d'Audit	Comité de Rémunérations	Comité stratégique	Terme du mandat	Activité en 2017	
							Présences C.A.	Présences Comités
Michel COUNSON	Administrateur délégué	1994				Mai 2020	8	-
Much sprl, représentée par Muriel DE LATHOUWER	Administrateur déléguée	2013		Invitée	Membre	Mai 2019	8	-
Innoconsult bvba, représentée par Martin DE PRYCKER	Administrateur indépendant	2016		Président	Membre	Mai 2020	8	5
7 Capital sprl, représentée par Chantal De VRIEZE***	Administratrice indépendante	2017				Mai 2021	7	7
MMBu, représentée par Patricia LANGRAND	Administratrice indépendante	2017				Mai 2021	6	-
Yves TROUVEROY	Administrateur indépendant	2011	Président			Mai 2019	8	3
Administrateurs ayant exercé des responsabilités en 2017 mais ne faisant plus partie du Conseil d'Administration d'EVS au 31 décembre 2017.								
Patrick TILLIEUX *	Administrateur indépendant, Président	2015		Membre	Président	15/10/2017	5	4
Christian RASKIN **	Administrateur indépendant	2010	Membre	Membre		31/12/2017	7	7
Freddy TACHENY **	Administrateur indépendant	2013			Membre	31/12/2017	7	-

* Patrick Tillieux a démissionné du Conseil d'Administration le 15 octobre 2017. Yves Trouveroy a été nommé Président Ad Interim jusqu'à la cooptation de Pierre De Muelenaere (représentant Pygargue sprl) en janvier 2018

** Christian Raskin et Freddy Tacheny ont remis leur démission avec effet au 31 décembre 2017.

*** 7 Capital, représentée par Chantal De Vrieze a participé aux conseils en tant qu'Advisor jusqu'à sa nomination lors de l'assemblée générale de mai 2017.

Michel COUNSON (1960)

CTO Hardware Design de la société depuis sa création en 1994. Diplômé en 1982 comme Ingénieur en électronique de l'Institut Supérieur Industriel Liégeois, il devient en 1983 Ingénieur en électronique auprès de TECHNIQUES DIGITALES VIDEO S.A., avant de fonder, en 1986, sa propre société, VIDEO SYSTEM ENGINEERING S.P.R.L. (VSE), société qui a travaillé en collaboration avec EVS sur de nombreux projets et a fusionné en 2000 avec celle-ci. Il dirige la division Hardware.

Muriel DE LATHOUWER (1972)

Muriel De Lathouwer (représentant Much sprl) est administrateur déléguée et CEO d'EVS. Avant de rejoindre EVS, elle a passé 20 ans dans les industries telecom, high tech, IT et média. Elle débuta sa carrière comme consultant IT chez Accenture, suivie de 7 années chez McKinsey à Bruxelles, où elle apportait des conseils sur des questions de stratégie pour des opérateurs TV et télécom importants, ainsi que des sociétés médias et high tech partout dans le monde. Ensuite, elle fut Chief Marketing Officer et membre du comité exécutif de l'opérateur télécom mobile BASE (filiale de KPN). Elle est Ingénieur civil en physique nucléaire (ULB, Bruxelles) et détient un MBA de l'Insead, Paris.

Martin DE PRYCKER (1955)

Martin De Prycker (représentant InnoConsult bvba) est Directeur associé de Qbic Fund (un fonds interuniversitaire supportant des spin-offs en Belgique), et Administrateur-délégué de Innoconsult (société de consultance spécialisée dans la gestion d'innovation et de solutions TIC). De 2009 à 2013, il a été Fondateur et Administrateur-délégué de Caliopa, une start-up spécialisée en photonique sur silicium. Entre 2002 et 2009, il a été le CEO de Barco, fournisseur de solutions (hardware et software) de visualisation et d'affichage basé en Belgique. Avant cela, il a été CTO et membre du Comité de direction d'Alcatel-Lucent. Préalablement à sa fonction de CTO, il a permis à Alcatel-Lucent de devenir le leader mondial du marché de l'accès à large bande. Il est membre du Conseil d'Administration de Proximus, Newtec (société belge qui conçoit, développe et fabrique des solutions pour les communications satellites), Anteryon, Track4C et Venture Spirit. M. De Prycker possède un Doctorat en sciences informatiques, une maîtrise en électronique de l'université de Gand et un MBA de l'université d'Anvers.

Chantal DE VRIEZE (1961)

Chantal De Vrieze (représentante permanente de 7 Capital sprl) est CEO d'Altran Belgique et Luxembourg depuis octobre 2016. Elle débuta sa carrière en 1984 chez AGFA, puis Banque Van Breda, où elle s'est forgée une solide expérience en Sales et Marketing. Entre 2003 et 2015, elle a occupé successivement les fonctions de Sales Director, Managing Director d'Econocom Benelux et enfin, membre du conseil d'administration d'Econocom Group (fournisseur européen de solutions digitales B2B). En juin 2015, elle devient Country Manager d'Altran Belgium, groupe international de conseil en innovation et ingénierie avancée.

Elle est licenciée en Droit à l'Université de Gand (RUG). Chantal De Vrieze est par ailleurs membre du Conseil d'Administration d'Axa Belgium, Guberna (Institut belge des Administrateurs) et Agoria, et membre du Comité stratégique de la FEB.

Patricia LANGRAND (1963)

Patricia Langrand (représentante permanente de MMBu) est actuellement à la tête de sa propre société de conseils MMBu. Elle démarre sa carrière chez France Telecom où elle occupera plusieurs fonctions dont celle de Directrice Marketing stratégique du Groupe. De 1996 à 1999, elle rejoint le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en tant que sous-directeur de l'Électronique grand public, de l'audiovisuel, des réseaux et des télécoms. En 1999, elle devient Chief Digital Officer & Chief Technical Officer du Groupe Canal+. Fin 2002, elle poursuit sa carrière au sein du Comité Exécutif d'Orange en tant que Directrice Générale des activités Digital Media & Entertainment du Groupe. De 2009 à 2015, elle est Vice-Présidente Exécutive du Groupe Steria (Société de Services du Numérique leader en Europe), en charge de l'innovation, du business développement, du marketing et de la communication. Elle est diplômée de l'École Polytechnique (X- Paris) et de Telecom ParisTech. Elle est également membre du Conseil National du Numérique (France).

Yves TROUVEROY (1961)

Yves Trouveroy est Partner chez E-Capital Equity Management, société de gestion des trois fonds de private equity E-Capital I (1999), E-Capital II (2007) et E-Capital III (2011), qui investissent dans des sociétés belges de petite et moyenne taille. Avant 1999, il a exercé comme avocat auprès du cabinet De Bandt, van Hecke & Lagae (actuellement Linklaters), et a ensuite servi dans des fonctions exécutives dans les départements International Trade & Project Finance et Corporate Investment Banking de la Générale de Banque (BNP Paribas Fortis). Il est Licencié en Droit et Sciences Politiques de l'Université Catholique de Louvain et détient un Masters of Laws (LLM) de la New York University.

4. GESTION JOURNALIERE

Le Conseil d'Administration a délégué la gestion journalière à deux administrateurs-délégués et à un Comité Exécutif.

4.1. Comité Exécutif

Au 31 décembre 2017, le Comité Exécutif était composé de:

- Much sprl, représenté par Muriel DE LATHOUWER, Administrateur déléguée et CEO
- Yvan ABSIL, CFO
- Axel BLANCKAERT, CTO
- Ervan POULIQUEN (représentant NBIC Watch sprl), Chief Customer Officer and Head of International Sales
- Benoît QUIRYNEN, Chief Market Officer

Bernard Escoyez a pris ses fonctions de Chief People Officer le 4 janvier 2018.

Michel COUNSON est également Administrateur délégué mais ne fait pas partie, à sa demande, du Comité Exécutif.

Le Comité Exécutif coordonne le suivi et le développement du groupe et des affaires. Ses membres sont en contact permanent, sont informés de la situation financière du groupe, des ventes, des projets et le comité prend des décisions opérationnelles comme l'engagement et le désengagement de personnel ou la conclusion de contrats. Il est l'organe de décision du groupe.

La société, consciente de l'importance de garantir une certaine diversité dans son personnel, a également continué de travailler à la diversité d'âge, de background éducatif et professionnel ainsi que géographique de son comité exécutif et senior management team en général, y compris la diversité de compétences professionnelles en particulier. En 2017, notre senior management team est diversifié sous plusieurs angles: sa taille, étendue à 13 membres avec une augmentation des compétences en management, transformation, technologies, software et services ainsi qu'une diversité géographique et une exposition internationale de ses membres.

4.2. Gestion opérationnelle des filiales

Le Comité Exécutif s'entoure des managers locaux pour assurer le fonctionnement opérationnel des filiales. Les filiales de commercialisation et de support sont quant à elles aisément contrôlées, car leur activité est entièrement dépendante d'EVS Broadcast Equipment SA à partir de Liège (Belgique): livraison de matériel de promotion, présence sur les foires, livraison de machines ou de pièces de rechange et trésorerie. Les Conseils d'Administration de ces filiales sont principalement constitués des Administrateurs délégués de la maison-mère, du Head of Finance and Administration, ainsi que de responsables locaux. Les filiales sont réparties entre les régions géographiques (Amérique, Europe/Afrique/Moyen-Orient, Asie/Pacifique), elles-mêmes coordonnées chacune par un "responsable de région". Ce choix d'organisation permet une remontée très efficace de l'information au niveau du groupe ainsi qu'une prise de décision rapide. La politique commerciale du groupe est coordonnée par le Comité Exécutif et chaque région jouit d'une certaine autonomie opérationnelle afin de favoriser un contact optimal avec le marché.

5. CONTROLE DE LA SOCIETE

5.1. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

La direction met tout en œuvre pour assurer le niveau de contrôle des risques le plus adéquat possible. Les différents risques sont identifiés dans la partie financière de ce rapport financier annuel. Les caractéristiques les plus importantes des contrôles internes et des systèmes de gestion de risques sont les suivantes :

- L'évaluation avec l'auditeur de ses rapports d'audit et, si nécessaire, la demande d'informations et éclaircissements supplémentaires et la prise de mesures correctives;

- L'évaluation avec l'auditeur et le comité d'audit des processus à risque dans l'établissement des états financiers et leurs remédiations
- La surveillance permanente des activités, des résultats d'exploitation et des risques financiers de la société (en ce compris la position financière de la société, les risques de taux de change), y compris au sein des différentes filiales du groupe;
- Le suivi des prix des composants et des relations avec les fournisseurs;
- La maîtrise des systèmes d'informations ;
- La surveillance des règles pour la prévention des abus de marché, le respect de ces règles et d'éventuelles violations;
- La surveillance des règlements et lois, y compris le suivi des litiges et des possibles implications financières de ceux-ci;
- Le processus d'établissement des comptes consolidés est centralisé au niveau de la fonction financière du groupe. L'ensemble des informations nécessaires à ce processus provient de logiciels largement utilisés dans le marché. Des procédures de contrôles sont également mises en place afin d'assurer que celui-ci soit maîtrisé en profondeur.

5.2. Audit externe

Depuis l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2016 l'audit des comptes statutaires et consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA est réalisé par Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL (B-00160), représentée par Marie-Laure MOREAU (A-01729), Réviseur d'Entreprise belge. Le mandat du Commissaire a une durée de trois ans et arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2019.

En 2017, l'ensemble des émoluments relatifs au Commissaire de la maison mère, Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL (B-00160), représentée par Marie-Laure MOREAU et à son réseau, s'élève à EUR 54.500 pour l'ensemble de leurs prestations dans le cadre du mandat de Commissaire.

6. ACTIONNARIAT (AU 31 DECEMBRE 2017)

Etat de l'actionnariat, tel qu'il résulte des dernières déclarations de transparence reçues par la société et de la situation des actions propres au 31 décembre 2017:

Actionnaire	Nombre d'actions	% statutaire de base ⁽¹⁾	% statutaire dilué ⁽²⁾
Michel Counson	835.906	6,1%	6,0%
Actions propres EVS	105.771	0,8%	0,8%
Degroof Petercam Asset Management	436.746	3,2%	3,1%
Norges Bank	460.115	3,4%	3,3%
Non-déclarés	11.786.462	86,5%	85,1%
Total	13.625.000	100,0%	
Total hors actions propres	13.519.229		
Warrants en circulation au 31 décembre	232.900		1,7%
Total dilué	13.857.900		100,0%
Total dilué hors actions propres	13.752.129		

⁽¹⁾ En % du nombre d'actions souscrites, y compris actions propres.

⁽²⁾ En % du nombre d'actions souscrites, compte tenu des warrants en circulation, y compris actions propres.

Le capital d'EVS est actuellement représenté par 13.625.000 actions. Il y a une seule catégorie d'actions disposant des mêmes droits. Plus d'information sur le capital de la société est également disponible à l'annexe 19 des comptes consolidés. Au 31 décembre 2017, EVS détenait 105.771 actions propres. Selon Euroclear et le registre des actionnaires de la société, il y avait 918.103 actions nominatives dont 811.528 sont détenues par Michel Counson (qui détient également 24.378 actions dématérialisées), 11.208 par EVS, 59.346 par les membres du personnel d'EVS dans le cadre du programme de participation bénéficiaire, et le solde par 11 autres actionnaires particuliers. Dans les comptes EVS auprès d'Euroclear sont comptabilisées 12.706.897 actions dématérialisées.

Les actionnaires ont l'obligation de déclarer le pourcentage d'actions EVS qu'ils détiennent dès que celui-ci franchit le seuil des 3% (condition imposée par les Statuts de la société) ainsi que pour tout multiple de 5% (condition requise par la Loi Belge). Le pourcentage d'actions détenues doit être calculé sur base du nombre d'actions en circulation (ex. 13.625.000 actions fin 2017).

7. ASSEMBLEES GENERALES

Chaque année, EVS tient son Assemblée Générale Ordinaire le troisième mardi du mois de mai. En 2017, elle s'est tenue au siège de la société le 16 mai. Au total, 243 actionnaires étaient présents ou représentés, réunissant 4.301.089 actions, soit 31,6% du capital d'EVS. Toutes les résolutions ont été acceptées à un taux moyen de votes favorables de 98,7%.

Pour toute proposition de modification des statuts, la société doit inviter ses actionnaires à une Assemblée Générale Extraordinaire. Cette assemblée ne peut statuer valablement que si 50% des actions sont présentes ou représentées (« le quorum »). Si ce n'est pas le cas, une seconde assemblée Générale Extraordinaire est convoquée et pourra statuer, quel que soit le pourcentage d'actions présentes ou représentées. Les décisions seront prises aux majorités déterminées par la loi.

Une Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue le 14 novembre 2017. Un point, qui ne nécessitait aucun quorum particulier, a été approuvé à 99,6% des votes. Comme le quorum requis pour les 3 autres points n'a pas été réuni, une seconde Assemblée

Générale Extraordinaire s'est tenue le 4 décembre 2017. Ces trois résolutions ont été acceptées à un taux moyen de votes favorables de 89,2%.

Afin de favoriser les interactions entre la société et ses actionnaires finaux mais également de mieux les connaître pour mieux les servir, EVS exige, selon l'article 24 de ses statuts, que les procurations pour une participation à ses Assemblées Générales soient signées par le bénéficiaire effectif économique final. Les procurations signées par un dépositaire ou sous-dépositaire doivent dès lors être accompagnées par une autre procuration dûment signée par le bénéficiaire effectif économique final qui lui permet d'exercer ses droits.

8. DIVIDENDES ET POLITIQUE D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil d'Administration examine les résultats de l'exercice écoulé et propose à l'Assemblée Générale Ordinaire une répartition de ces résultats en fonction de l'intérêt de la société et de ses actionnaires. En tenant compte des restrictions légales en matière de distribution de bénéfices, le Conseil d'Administration peut proposer un dividende qui respectera les besoins de la société en matière d'investissements ou d'acquisitions. Depuis son introduction en bourse, EVS a payé des dividendes chaque année. La société a initié dès 2006 l'octroi d'un dividende intérimaire distribué en novembre.

La politique de dividende établie par le Conseil d'Administration vise à distribuer une grande proportion des bénéfices (avec un maximum de 100% de ratio de payout), tout en tenant compte des besoins de trésorerie pour financer la croissance de la société.

Les dividendes sont payables auprès de:

BANQUE ING SA («Single ESES Paying Agent Euroclear»)

Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, Belgique

9. RESPECT DU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

EVS a adopté le Code belge de Gouvernance d'Entreprise (2009) comme code de référence. Suivant le principe « se conformer ou expliquer » de ce même Code, la société a conclu que, pour servir au mieux les intérêts de la société et de ses actionnaires, il convient de s'écarter du Code dans un nombre restreint de cas spécifiques. Ces écarts sont décrits ci-dessous :

- Une fonction d'audit interne indépendante est mise en place (point 5.2./17 du Code 2009): la fonction d'audit interne est remplie par l'équipe existante au sein du département financier ainsi que par l'action du Comité d'Audit. Le Conseil d'Administration a pris cette décision au vu de la taille d'EVS, des risques encourus et des différents systèmes de contrôle existant déjà au sein de la société.
- Le comité d'audit se réunit au moins 4 fois par an (point 5.2/28 du Code 2009): en 2017, le Comité d'Audit s'est réuni 3 fois, ce qui paraît suffisant vu la structure et la taille de la société.
- Le management exécutif comprend au moins tous les administrateurs délégués (point 6.2) : A sa demande expresse, Michel Counson ne fait pas partie du Comité Exécutif de la société. Il préfère se concentrer sur son rôle de CTO Hardware
- Sous la direction de son président, le conseil d'administration évalue régulièrement (par exemple, au moins tous les deux ou trois ans) sa taille, sa composition, ses performances et celles de ses comités ainsi que son interaction avec le management exécutif. » (point 4.11) : il n'y a pas eu d'évaluation du conseil d'administration en 2017. L'évaluation a été faite début 2018 avec le support de Guberna.

RAPPORT DE REMUNERATION

1. LES ADMINISTRATEURS

1.1. Politique de rémunération

Les administrateurs reçoivent un montant forfaitaire annuel, éventuellement proratisé. Ce montant forfaitaire inclut la participation à 6 réunions par an. Les administrateurs non exécutifs reçoivent également, en guise de rémunération pour l'exécution de leur mandat, un montant fixe par séance du conseil d'administration (au-delà de 6 réunions par an) ou d'un comité spécialisé. Le montant fixe par séance est majoré pour le Président (s'il est non exécutif).

La société et ses filiales ne consentent pas de prêts personnels, de garanties, etc. aux membres du conseil d'administration ou de l'équipe exécutive. Si les administrateurs sont chargés de missions et de projets particuliers, ils peuvent recevoir une rémunération appropriée à cet effet, ce qui est notamment le cas des administrateurs exécutifs.

La politique et l'enveloppe de rémunération des administrateurs sont approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire. Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2016, les actionnaires ont approuvé à l'unanimité l'augmentation de la rémunération du Conseil d'Administration, proposée sur base de comparaisons effectuées avec d'autres sociétés comparables, et dans le but de professionnaliser encore plus la gouvernance de la société.

1.2. Rémunérations perçues en 2017

Depuis l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2016 (avec effet au 1^{er} janvier 2016), la rémunération est fixée comme suit:

- Rémunération du mandat d'administrateur (resp. le Président non-exécutif du Conseil) pour un forfait annuel de EUR 20.000 (resp. EUR 40.000), couvrant un total de 6 réunions pas an.
- Au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence, un montant variable de EUR 1.500 par présence à un Conseil d'Administration pour chaque administrateur non-exécutif.
- Rémunération fixe de EUR 2.000 par an pour le Président d'un Comité.
- Montant variable de EUR 1.000 par présence à un Comité (Audit, Rémunérations ou Stratégique) pour chaque membre administrateur non-exécutif.
- Les montants forfaitaires ou montants fixes sont ajustés pro rata temporis en fonction de la date de nomination/démission en cours d'année.

Il n'y a pas d'indemnité de départ prévue pour les administrateurs non exécutifs au terme de leur mandat. Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas d'actions, de warrants ou de stock options.

Pour l'exercice de leur fonction en 2017, les administrateurs ont reçu les rémunérations suivantes :

		Rémunération fixe		Rémunération liée aux présences aux réunions		TOTAL 2017
		Conseil d'administration	Présidence Comités spéciaux	Conseil d'administration	Comités spéciaux	
Non-exécutifs						
Innoconsult bvba, représentée par Martin DE PRYCKER	Administrateur indépendante	20.000	2.000	3.000	5.000	30.000
7 Capital sprl, représentée par Chantal DE VRIEZE ⁽¹⁾	Administratrice indépendante	20.000	-	1.500	7.000	28.500
MMBu, représentée par Patricia LANGRAND	Administratrice indépendante	13.333	-	3.000	-	16.333
Christian RASKIN	Administrateur indépendant	20.000	-	1.500	7.000	28.500
Freddy TACHENY	Administrateur indépendant	20.000	-	1.500	-	21.500
Patrick TILLIEUX ⁽²⁾	Administrateur indépendant	30.000	1.500	1.500	4.000	37.000
Yves TROUVEROY ⁽³⁾	Administrateur indépendant	25.000	2.000	3.000	3.000	33.000
Exécutifs						
Michel COUNSON	Administrateur délégué	20.000	-	-	-	20.000
Much sprl, représenté par Muriel DE LATHOUWER ⁽⁴⁾	Administrateur délégué	20.000	-	-	-	20.000
TOTAL						234.833

(1) Y compris la rémunération perçue par 7 Capital sprl (représenté par Chantal De Vrieze) en tant que Advisor auprès du conseil d'administration du 1^{er} janvier 2017 au 16 mai 2017

(2) Jusqu'à sa démission le 15 octobre 2017

(3) Suite à la démission de Patrick Tillieux le 15 octobre 2017, Yves Trouveroy a exercé la fonction de Président Ad Interim du Conseil du 15 octobre au 31 décembre.

(4) Le montant mentionné ici est également repris dans la note 2.2.1.

Au 31 décembre 2017, en fonction des déclarations de transparence reçues et des modifications inscrites au registre des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration détenaient directement ou indirectement 835.906 actions sur un total de 13.625.000, soit 6,1% du capital souscrit. En décembre 2017, la CEO a reçu en 10.000 warrants.

2. LE CEO ET LES AUTRES MEMBRES DU MANAGEMENT EXECUTIF

2.1. Politique de rémunération

2.1.1. Rémunération fixe et variable

La politique de rémunération vise à attirer, conserver et motiver des collaborateurs compétents et professionnels. C'est pourquoi le montant de la rémunération est déterminé en fonction des tâches et des responsabilités individuelles. Le Comité des Rémunérations évalue chaque année la rémunération totale et organise des réunions supplémentaires en cas de besoin. Le niveau de rémunération fait également l'objet d'analyses de comparabilité avec des références externes, soit via des études soit via des conseils externes.

La contribution apportée par les membres du management exécutif au développement des activités et aux résultats du groupe représente une part substantielle de la politique de rémunération.

Afin d'harmoniser les intérêts des membres du management exécutif avec ceux de la société et de ses actionnaires, une partie de la rémunération est liée aux performances de l'entreprise et une autre partie aux performances individuelles.

Les performances de l'entreprise sont principalement basées sur les ventes et le résultat opérationnel de l'exercice écoulé. Ces critères sont évalués et, le cas échéant, adaptés tous les ans par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations.

La performance individuelle repose sur un système d'évaluation clairement établi, qui se fonde sur des objectifs spécifiques quantifiables, sur la réalisation de chiffres clés importants et sur le respect des valeurs fondamentales qui sont essentielles pour l'entreprise. Tous les objectifs sont conformes à la stratégie du groupe, aux valeurs fondamentales et aux directives. Les objectifs individuels sont définis annuellement au cours d'entretiens personnels qui ont lieu au début de l'exercice. Il n'est pas prévu de droit formel de recouvrement de la rémunération variable attribuée sur la base d'informations financières erronées, au bénéfice de la société. La période d'évaluation concerne l'exercice écoulé et le montant de la rémunération variable ont lieu au plus tard à la fin du premier trimestre de l'année suivante.

Les contributions éventuelles aux pensions et assurances sont liées à la rémunération fixe.

Le CEO reçoit, à titre de rémunération pour ses services, tel qu'approuvé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2015 et modifié lors de l'assemblée générale de mai 2017 :

- une rémunération fixe,
- une rémunération variable en fonction de critères annuels mentionnés plus haut (EBIT),
- une rémunération variable en fonction des critères pluriannuels, basés sur l'évolution du bénéfice d'exploitation pour la période 2015-2017,
- un forfait pour les frais récurrents (voiture de société, assurance).

Pour les autres membres du management exécutif, les critères de mesure utilisés pour la rémunération variable incluent les ventes, le résultat d'exploitation, le contrôle des charges d'exploitation et des objectifs personnels. Ces rémunérations variables sont plafonnées. La plupart d'entre eux disposent en outre d'un véhicule de société et bénéficient d'une assurance groupe (voir aussi l'annexe 6.3.1). Pour les prochaines années, la politique de rémunération sera cohérente avec celle suivie jusqu'à présent.

2.1.2. Autres éléments de la rémunération

Depuis une dizaine d'années, régulièrement, a lieu un octroi de warrants pour une partie du personnel. Un processus rigoureux supervisé par le Comité des Rémunérations gère l'octroi, favorise la fidélisation, veille à l'équilibre et à la répartition équitable des octrois.

Les warrants et options sont offerts gratuitement et ne sont pas directement liés aux performances de l'entreprise mais au niveau de responsabilité et à la valeur ajoutée des personnes. Ils peuvent être exercés pour un tiers, pour la première fois un an après la date de l'offre des options ou warrants. Les warrants sont offerts conformément aux modalités prévues par la loi du 26 mars 1999 relative au Plan d'Action belge pour l'emploi 1998. Les warrants sont dits « sui generis », car leur exercice peut donner lieu à la souscription d'une augmentation de capital sauf si le Conseil d'Administration décide d'allouer les actions qui ont été achetées par la société, ce qui est le plus souvent le cas.

A partir de 2018, tous les membres du management exécutif bénéficieront d'un bonus lié à des objectifs sur 2 ans.

Indemnités de départ

Si l'indemnité est plus élevée que la rémunération de base et variable sur 12 mois, ou 18 mois sur l'avis motivé du Comité des Rémunérations, son octroi sera soumis à l'Assemblée Générale. Pour les membres de l'équipe exécutive, aucune indemnité de départ particulière n'a été convenue de sorte qu'en cas de départ éventuel, l'indemnité sera déterminée conformément au droit du travail en vigueur et à la pratique du moment.

2.2. Rémunérations perçues en 2017

2.2.1. CEO

Much sprl, représentée de façon permanente par Muriel De Lathouwer, a été nommée Administrateur délégué & CEO le 16 février 2015. En 2017, Much sprl a reçu EUR 305.000 pour ses fonctions exécutives. La société Much sprl et son représentant permanent Muriel De Lathouwer a également reçu un montant de EUR 90.000 pour couvrir des frais récurrents (voiture de société et assurances) et ses mandats d'administrateurs. En 2017, un variable de EUR 237,994 a été attribué à Much sprl. En outre, le CEO a reçu en 2017 un bonus de EUR 150,000 lié à des objectifs à 3 ans couvrant la période 2015, 2016 et 2017.

2.2.2. Autres membres du management exécutif

Pour l'exercice 2017, les autres membres du management exécutif ont été :

- Yvan ABSIL, Chief Financial Officer,
- Christine Vander Heyden, SVP Human Ressources (jusqu'au 11/08/2017)
- Benoît QUIRYNEN, Chief Market Officer
- Axel BLANCKAERT, Chief Technology Officer
- NBIC Watch SPRL, représenté par Ervan Pouliquen, Chief Customer Officer (depuis le 1er septembre 2017)

Les autres membres du management exécutif ont reçu pour l'exercice 2017, au prorata de leur présence dans le management exécutif: une rémunération fixe globale de EUR 857.818 (coût total société), une rémunération variable globale de EUR 367.266 (coût total société), une contribution pour pension de EUR 41.940 (pour plus de détails sur le plan, voir l'annexe 6.3.1) et des autres avantages pour EUR 76.941 (assurance médicales et voitures de société).

Les options sur actions accordées au CEO et aux autres membres du management exécutif sont soumises à l'approbation du Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations. En 2017, le CEO et les autres membres du management exécutif ont reçu un total de 40.000 warrants.

3. PROCEDURES DE CONFLIT D'INTERETS

Au cours de l'exercice, il n'y a pas eu de conflit d'intérêt selon la procédure spécifique prévue par les articles 523 et 524 du Code des Sociétés.

RISQUES ET INCERTITUDES

L'investissement dans les actions d'EVS Broadcast Equipment (ci-après "EVS") comporte des risques. Conformément aux prescriptions des directives européennes et à la loi belge (Code des Sociétés et Arrêté royal belge du 14 novembre 2007), le lecteur et tout investisseur potentiel doivent examiner attentivement les facteurs de risques suivants et toutes les autres informations figurant dans le présent rapport annuel avant d'acheter nos actions. Si l'un des risques suivants se réalise, nos activités, notre situation financière ou notre résultat d'exploitation pourrait être gravement affecté. Dans cette hypothèse, le cours de nos actions pourrait baisser et un investisseur pourrait perdre partiellement ou totalement les fonds investis.

Nous distinguons des risques primaires et secondaires.

1. RISQUES PRIMAIRES

- Nous sommes confrontés à la concurrence, et si nous ne parvenons pas à l'affronter efficacement, nous pourrions subir une diminution de nos ventes ou une pression sur nos prix, ce qui nuirait à nos futurs résultats d'exploitation.
- La plupart de nos ventes sont réalisées auprès de clients actifs dans le secteur de la diffusion, qui utilisent nos produits pour la production et la transmission de contenu télévisé. Si nous cessons de générer des revenus de ce marché ou si ce marché subit une récession, nos ventes pourraient diminuer.
- Nous dépendons des ventes de nos serveurs vidéo des gammes XT et XS. Si la demande de ces produits sur le marché s'arrête, nos futurs résultats d'exploitation pourraient en souffrir.
- Nos activités pourraient être affectées si nos sous-traitants ne peuvent nous assurer un approvisionnement approprié de composants pour nos produits.
- Si nous subissons des retards, des pénuries ou des défauts de qualité auprès de nos fournisseurs de composants, nos ventes de produits pourraient en souffrir.
- Notre réussite dans le futur dépend de notre capacité à attirer un personnel de qualité et à retenir les éléments clés, et notre incapacité à le faire pourrait affecter notre capacité à développer nos activités.
- Le prix de vente moyen de nos produits pourrait diminuer, et avoir une influence négative sur nos résultats d'exploitation.
- Nos utilisateurs finaux exigent un degré élevé de fiabilité de nos produits. Si nous ne pouvons fournir des produits de haute qualité, nos relations avec les utilisateurs finaux pourraient être affectées.
- Si nous ne parvenons pas à concevoir et à commercialiser de nouveaux produits ou à développer les produits existants en temps opportun, ou si nous ne parvenons pas à gérer les transitions de produits, nous pourrions subir une baisse de nos ventes futures.
- Si nous ne parvenons pas à nous adapter aux changements technologiques et à l'évolution des normes du secteur, nos produits pourraient devenir obsolètes ou moins compétitifs dans le futur.
- Si nos produits ne sont pas interopérables avec d'autres systèmes, des commandes pourraient être retardées ou annulées.
- Nos produits sont extrêmement complexes et pourraient contenir des erreurs de logiciel ou de matériel non encore détectées, ce qui pourrait porter préjudice à notre réputation et à nos ventes futures.
- Si nous ne parvenons pas à gérer notre croissance efficacement, nos activités pourraient en pâtir.

2. RISQUES SECONDAIRES

- Il est possible que nous ne puissions pas continuer à maintenir ou à accroître notre rentabilité et que nos taux de croissance récents ne soient pas révélateurs de notre croissance dans le futur.
- Nos résultats d'exploitation trimestriels ont déjà fluctué par le passé et pourraient à nouveau fluctuer dans le futur, ce qui pourrait provoquer une baisse du cours de nos actions.
- Nous avons des activités internationales importantes et la majeure partie de nos revenus provient de clients internationaux, ce qui nous expose à des risques considérables, en ce compris des risques liés aux fluctuations des devises.
- Nos futures performances financières dépendent de la croissance des marchés des serveurs vidéo et des solutions numériques. Si ces marchés ne continuent pas à se développer au rythme que nous escomptons, nos résultats d'exploitation en seraient gravement affectés.
- Le processus de conclusion d'une vente peut être long et imprévisible. Il est donc difficile de formuler des prévisions de ventes pour un trimestre particulier.
- Notre utilisation de logiciels libres et d'autres technologies et éléments de propriété intellectuelle de tiers pourrait imposer des limites à notre capacité à commercialiser nos produits.
- Un échec dans la protection de notre propriété intellectuelle pourrait nuire gravement à nos activités.
- Si un tiers allègue que nous enfreignons ses droits de propriété intellectuelle, sans distinction qu'il gagne ou pas en justice, nous pourrions être tenus à une procédure judiciaire coûteuse et longue ou à la souscription de licences onéreuses, ce qui pourrait affecter nos activités.
- Nous sommes soumis à des contrôles gouvernementaux à l'exportation qui pourraient nous imposer une responsabilité ou influencer négativement notre capacité à vendre nos produits sur les marchés internationaux.
- Nous sommes soumis à des prescriptions réglementaires sur le respect de l'environnement et sur la santé et la sécurité qui pourraient alourdir nos coûts d'exploitation ou limiter nos activités.

- Nous pourrions prospérer au travers d'acquisitions d'autres sociétés ou de participations dans celles-ci, ce qui pourrait détourner l'attention de la direction, entraîner une dilution supplémentaire pour les actionnaires ou consommer des ressources qui sont nécessaires à l'exploitation d'autres parties de notre entreprise.
- L'adoption de nouvelles normes comptables ou les futures interprétations de normes comptables existantes pourraient influencer négativement nos résultats d'exploitation.
- Le maintien et l'amélioration de nos contrôles financiers et les exigences liées au statut d'entreprise cotée pourraient restreindre nos ressources et détourner l'attention de la direction.
- Notre entreprise ou l'une de nos filiales pourrait nécessiter des capitaux supplémentaires pour le soutien d'activités commerciales, et il est possible que ces capitaux ne soient pas disponibles, ou pas dans des conditions acceptables.

Le Conseil d'Administration

Liège, le 30 mars 2018

DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Muriel De Lathouwer, Administrateur déléguée et CEO
Yvan Absil, Senior Vice President, CFO

attestent que, à leur connaissance,

- les états financiers annuels, préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'Union Européenne, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation;
- le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDES

(EUR milliers)	Annexe	2017 Audité	2016 Audité
Chiffre d'affaires	3	118.784	130.817
Coût des ventes	6.2	-31.207	-33.660
Bénéfice brut	6.2	87.577	97.156
Marge brute %		73,7%	74,3%
Frais de ventes et administratifs	6.4	-28.085	-27.537
Frais de recherche et de développement	6.3	-25.008	-23.725
Autres produits opérationnels	6.6, 18	1.320	1.245
Autres charges opérationnelles		-269	-400
Plan de participation bénéficiaire et warrants	6.4	-589	-560
Résultat d'exploitation (EBIT)		34.945	46.179
Marge d'exploitation (EBIT) %		29,4%	35,3%
Produits d'intérêts des prêts et dépôts	6.5	57	20
Charges d'intérêts	6.5	-388	-472
Autres produits et (charges) financiers nets	6.5	-1.194	94
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	5	124	111
Résultat avant impôts		33.543	45.933
Impôts sur le résultat	7	-9.645	-13.101
Résultat net des opérations en continuité		23.898	32.832
Résultat net		23.898	32.832
Attribuable à :			
Intérêts de tiers			
Part du groupe		23.898	32.832
RÉSULTATS PAR ACTION (en nombre d'actions et en EUR)	8	2017 Audité	2016 Audité
Nombre moyen d'actions		13.514.301	13.501.815
Nombre moyen d'actions dilué ⁽¹⁾		13.514.301	13.501.815
Résultat net, part du groupe, de base, par action		1,77	2,43
Résultat net, part du groupe, dilué, par action ⁽¹⁾		1,77	2,43

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

(EUR milliers)	2017 Audité	2016 Audité
Résultat net	23.898	32.832
Autres éléments du résultat global de la période		
Ecart de conversion	-450	224
Autres augmentations/(diminutions)	40	123
Total des éléments recyclables	-410	347
Résultat global de la période	23.488	33.178
Attribuable à :		
Intérêts de tiers		
Part du groupe	23.488	33.178

(1) Le résultat net par action dilué est égal au résultat net par action de base, car les 232.900 warrants existants à fin décembre 2017 n'étaient pas exerçables comme leurs prix d'exercice étaient inférieur au cours moyen de marché des actions de EVS pendant 2017.

ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE (BILAN)

ACTIFS (EUR milliers)	Annexe	31 déc. 2017 Audité	31 déc. 2016 Audité
Actifs non-courants:			
Goodwill	10	1.125	1.125
Autres immobilisations incorporelles	11	291	386
Terrains et constructions	12	45.812	46.843
Autres immobilisations corporelles	12	2.897	3.358
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5	1.091	954
Autres créances	15	1.759	2.216
Impôts différés actifs	7.3	3.297	4.090
Immobilisations financières	13	273	341
Total actifs non-courants		56.546	59.314
Actifs courants:			
Stocks	14	15.667	13.549
Créances commerciales	15	33.144	24.882
Autres créances et comptes de régularisation	15	3.820	3.364
Actifs financiers	16	236	2.003
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	39.423	53.150
Total actifs courants		92.291	96.947
Actifs non-courants comme destinés à la vente	18	4.016	4.016
Total des actifs		152.853	160.276

PASSIFS (EUR milliers)	Annexe	31 déc. 2017 Audité	31 déc. 2016 Audité
Capitaux propres			
Capital	19	8.342	8.342
Réserves	19.6	100.453	92.611
Actions propres	19.5	-4.038	-4.548
Total réserves consolidées		96.415	88.064
Ecarts de conversion	19.7	590	1.040
Capitaux propres, part du groupe		105.347	97.446
Intérêts de tiers		-	-
Capitaux propres		105.347	97.446
Dettes non courantes			
Provisions	21	1.212	1.120
Impôts différés passifs	7.3	-	-
Dettes financières	20	9.300	14.550
Autres dettes	20	59	1.241
Dettes non courantes		10.572	16.911
Dettes courantes			
Dettes financières	20	5.250	5.250
Dettes commerciales	22	5.870	3.722
Dettes salariales et sociales		8.513	8.856
Impôts à payer		8.851	17.067
Autres dettes, acomptes reçus, comptes de régularisation	22	8.451	11.025
Passifs courants		36.935	45.919
Total des passifs et capitaux propres		152.853	160.276

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE ⁽¹⁾

(EUR milliers)	Annexe	2017 Audité	2016 Audité
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net, part du groupe		23.898	32.832
Ajustements pour :			
- Autres éléments du résultat global de la période et autres produits opérationnels		99	-593
- Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	11, 12	3.292	3.290
- Plan de participation bénéficiaire et ESOP	6.4	589	560
- Provisions	21	92	-12
- Charge d'impôts	7	9.645	13.101
- Charges/produits d'intérêts	6.5	274	358
- Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		-124	-111
Ajustements pour les variations des éléments du fonds de roulement			
- Stocks	14	-2.118	2.019
- Créances commerciales	15	-8.262	9.156
- Autres créances et comptes de régularisation	15	-68	256
- Dettes commerciales	22	2.149	-1.265
- Dettes sociales et salariales		-353	-1.023
- Autres dettes, acomptes reçus et comptes de régularisation		-2.065	2.106
<i>Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles</i>		27.047	60.674
Impôts payés	7	-17.372	-9.460
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles		9.675	51.214
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Acquisitions (-) / ventes (+) immobilisations incorporelles		-72	18
Acquisitions (-) / ventes (+) immobilisations corporelles	12	-1.667	169
Acquisitions (-) / ventes (+) autres immobilisations financières		545	-959
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		-1.194	-772
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Remboursements de dettes	20	-5.250	-24.800
Encaissements liés à de nouveaux emprunts	20		19.800
Intérêts payés	6.5	-388	-472
Intérêts reçus	6.5	57	20
Autres frais / produits financiers		58	-
Dividendes reçus des participations mises en équivalence		-	32
Dividende intérimaire payé	9	-6.760	-8.104
Dividende final payé	9	-9.446	-6.753
Achats (-) / ventes (+) d'actions propres	19.5	-	412
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		-22.208	-19.864
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période		53.150	22.572
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période		39.423	53.150

(1) Suite à une erreur, le tableau des flux de trésorerie a dû être adapté par rapport à celui qui figurait dans la publication des résultats 2017 en date du 22 février 2018. Les flux de trésorerie opérationnels sont diminués de quelques EUR 200 milliers et les flux provenant des activités de financement sont augmentés à hauteur du même montant.

ETAT CONSOLIDE DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES

(EUR milliers)	Capital	Réserves	Actions propres	Ecart de conversion	Capitaux propres, part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1 janvier 2016	8.342	73.953	-4.960	816	78.152	6	78.158
Résultat global de la période		32.954		224	33.178		33.178
Acquisition d'intérêts minoritaires					-	-6	-6
Paiements basés sur des actions		560			560		560
Achats / ventes d'actions propres			412		412		412
Dividende final		-6.753			-6.753		-6.753
Dividende intérimaire		-8.104			-8.104		-8.104
Solde au 31 décembre 2016	8.342	92.611	-4.547	1.040	97.446	-	97.446

(EUR milliers)	Capital social libéré	Autres réserves	Actions propres	Ecart de conversion	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société-mère	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1 janvier 2017	8.342	92.611	-4.547	1.040	97.446	-	97.446
Résultat global de la période		23.938		-450	23.488		23.488
Acquisition d'intérêts minoritaires					-		-
Paiements basés sur des actions		589			589		589
Achats / ventes d'actions propres			509		509		509
Dividende final		-9.446			-9.446		-9.446
Dividende intérimaire		-6.760			-6.760		-6.760
Autre allocation		-478			-478		-478
Solde au 31 décembre 2017	8.342	100.453	-4.038	590	105.347	-	105.347

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDES IFRS

1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

1.1. Identification

EVS Broadcast Equipment SA
Liege Science Park
Rue Bois Saint-Jean, 13
B-4102 Seraing
TVA : BE 0452.080.178
N° d'entreprise: BE0452.080.178
www.evs.com

EVS Broadcast Equipment SA a été constituée pour une durée illimitée le 17 février 1994 sous la forme d'une société anonyme régie par le droit belge. EVS Broadcast Equipment SA est une société faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne. Son siège social est situé en Belgique.

Les états financiers consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA au 31 décembre 2017 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 mars 2018. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'amender les états financiers consolidés et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires prévue le 15 mai 2018.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Les états financiers consolidés sont présentés en euros (EUR).

1.2. Consultation des documents sociaux

Les comptes de la société sont déposés à la Banque Nationale de Belgique. Les statuts et les rapports spéciaux prévus par le Code des Sociétés peuvent être obtenus au Greffe du Tribunal de Commerce de Liège et dans le Moniteur Belge et sur son site internet ("<http://www.ejustice.just.fgov.be/tsv/tsvf.htm>"). Ces documents, ainsi que les rapports annuels et toute information publiée à l'intention des actionnaires peuvent également être demandés au siège social de la société. Les informations financières sont disponibles sur le site www.evs.com.

1.3. Objet social

La société a pour objet social: "le développement, la commercialisation et l'exploitation de matériel audiovisuel, ainsi que, plus généralement, toute opération généralement quelconque, commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière en Belgique ou à l'étranger, relative directement ou indirectement, au traitement de l'image et du son, sous quelque forme que ce soit. Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses services".

2. RESUME DES METHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES IFRS

2.1. Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des plans d'intéressement du personnel et des instruments financiers dérivés qui ont été évalués à leur juste valeur. Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros (EUR) et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche, sauf indication contraire.

2.2. Conformité aux normes comptables

Les comptes consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA ainsi que de ses filiales ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'elles ont été adoptées par l'Union Européenne.

2.3. Nouvelles Normes, Interprétations et Amendements

Le groupe a appliqué au cours de cet exercice toutes les normes et interprétations, nouvelles ou révisées, émises par l'International Accounting Standards Board (IASB), pertinentes pour ses activités et qui sont d'application à compter de l'exercice annuel ouvert le 1^{er} janvier 2017. Le groupe n'a pas anticipé l'application de normes, interprétations ou amendements qui ont été publiés mais qui ne sont pas encore entrés en vigueur.

La nature et l'impact de chacune des nouvelles normes, amendements de normes et/ou interprétations sont exposés ci-dessous:

- Amendements à IAS 7 Etat des flux de trésorerie – Initiative concernant les informations à fournir.
Les amendements exigent que l'entité fournisse des informations sur les variations des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie (telles que les écarts de change).

EVS a fourni les informations pour la période actuelle dans la Note 20.4.

- Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat – Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes.
Les amendements clarifient que l'entité examine si la législation fiscale limite les sources du bénéfice imposable auquel l'entité peut imputer une déduction lors de la résorption de la différence temporaire déductible. Par ailleurs, les amendements fournissent des informations sur la façon dont l'entité doit déterminer les bénéfices imposables futurs

probables et considérer les circonstances dans lesquelles les bénéfices imposables peuvent tenir compte du recouvrement d'actifs de l'entité pour une somme supérieure à leur valeur comptable.

EVS a appliqué les amendements rétrospectivement. Cependant, leur application n'a pas d'impact parce que le groupe n'a pas de différence temporaire déductible ou d'actifs qui tombent sous le champ d'application de l'amendement.

- Améliorations annuelles – 2014-2016
Les amendements du cycle d'amélioration des normes et interprétation 2014 – 2016 clarifient que les dispositions relatives aux informations à fournir dans IFRS 12, autre que celles énoncées aux paragraphes B10 à B16, s'appliquent aux intérêts détenus dans une filiale, coentreprise et entreprise associée qui sont classés (ou inclus dans un groupe destiné à être cédés) détenus en vue de la vente.

Cet amendement n'est pas applicable pour EVS.

Normes IFRS, amendements ou interprétations applicables après le 31 décembre 2017 et non anticipées par le Groupe

Les normes et interprétations suivantes sont publiées, émises mais par encore effectives et n'ont donc pas été appliquées par le Groupe lors de l'établissement de ses états financiers. Certaines de ces normes peuvent ou non impacter la préparation des états financiers futurs. Le Groupe va évaluer – ou évalue – l'impact de ces normes en temps voulu :

- IFRS 9 – *Instruments financiers*. IFRS 9 regroupe les trois aspects du projet de comptabilisation des instruments financiers : la classification et l'évaluation, la dépréciation, et la comptabilité de couverture. IFRS 9 sera applicable pour les exercices comptables commençant à partir du 1^{er} janvier 2018.
 - o Classification et évaluation
EVS ne s'attend pas à ce que l'application des dispositions de classification et d'évaluation requises par IFRS 9 ait un impact significatif sur l'état de la situation financière ou sur ses capitaux propres. La grande majorité des actifs financiers se composent de créances commerciales dont le seul but est d'encaisser les flux de trésorerie contractuels et on s'attend à ce que les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Par conséquent, les créances commerciales seront comptabilisées en coûts amortis selon IFRS 9.
 - o Dépréciation
La norme impose que EVS comptabilise des pertes de crédit attendues (« expected credit losses ») sur ses créances commerciales. Le groupe envisage d'appliquer la méthode simplifiée et de comptabiliser la perte de crédit attendue sur l'ensemble de ses créances commerciales. Le groupe a commencé un travail qui consiste à récolter les données statistiques historiques de pertes de crédits en adaptant ses systèmes informatiques. Au 31/12/2017, ce travail était toujours en cours et sera finalisé pendant les premiers mois de 2018. Cependant, l'impact attendu ne devrait pas être significatif.
 - o Comptabilité de couverture
A l'heure actuelle, EVS ne fait pas usage de la comptabilité de couverture. Si cela devait être mis en place à l'avenir, la norme IFRS 9 sera appliquée.
- IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) tirés de contrats conclus avec des clients*, y compris les amendements à IFRS 15 Cette norme établit un modèle en cinq étapes pour comptabiliser les produits provenant des contrats conclus avec des clients. Cette norme impose comme principe l'identification des obligations de performance des contrats, et requiert que les produits soient comptabilisés quand lesdites obligations de performance sont satisfaites. Cette norme sera applicable pour les exercices comptables commençant le ou après le 1^{er} Janvier 2018. EVS a finalisé l'analyse IFRS 15 en 2017 avec les conclusions principales décrites ci-dessous :
 - La société va appliquer IFRS 15 par l'approche transitionnelle rétrospective modifiée signifiant (i) que elle appliquera la nouvelle norme de comptabilisation des produits à tous les contrats en vigueur au 1^{er} Janvier 2018 (ii) qu'un relevé des contrats avec des obligations de performance encore à satisfaire compte tenu de la guidance actuelle sera réalisé au 31 décembre 2017 (iii) que, le cas échéant, un ajustement cumulatif de rattrapage sera comptabilisé au 1^{er} janvier 2018 pour les contrats avec des obligations de performance encore à satisfaire au 31 décembre 2017 (iv) que dans son rapport annuel 2018, les chiffres relatifs à l'exercice 2017 seront présentés sur base de IAS 18 et qu'elle présentera les notes aux comptes nécessaires afin d'expliquer les changements significatifs et de présenter le montant de chacune des lignes des états financiers qui est impacté, et ce en comparaison avec IFRS 15 ;
 - Durant l'exercice 2017, le groupe s'est attelé à répertorier les différents types de contrats et a examiné les implications potentielles de la norme pour chacun d'entre eux. Toutefois, selon les analyses effectuées à ce jour, il considère que ces cas devraient être mineurs et que l'incidence sur la comptabilisation des produits de la société sera limitée.
 - Durant cette analyse, une attention particulière a été apportée aux types de transactions suivantes :
 - o Vente d'équipements
Le groupe estime que ce type de contrat n'inclut généralement qu'une seule obligation de performance dont la comptabilisation du produit se fait à une date spécifique, date à laquelle le transfert de propriété s'opère, habituellement à la livraison. Aucun impact n'est attendu pour ce type de transactions.
 - o Contrats de type « WIP » (« Work in Progress »)
Cette catégorie de contrat concerne les contrats d'une valeur supérieure à 500 K€ et qui s'étalent sur une durée de plus de 3 mois. La complexité du projet intervient également dans la qualification du contrat en tant que WIP. Le groupe estime que la comptabilisation de ce type de contrat continuera à se faire progressivement selon IFRS 15, en conformité avec les pratiques actuelles.
 - o Autres services

D'autres services, vendus soit séparément soit en combinaison avec la vente d'équipements, sont fournis par le groupe. Ces services constituent des obligations de performance distinctes pour lesquelles une répartition de la contrepartie est déjà appliquée si nécessaire. Dans la grande majorité des cas, la comptabilisation des produits se fait progressivement étant donné que le client reçoit et consomme simultanément les services fournis par le groupe. Le groupe estime donc que l'impact attendu ne devrait pas être significatif.

- o Garanties

La société offre des garanties sur les produits qu'elle livre mais ces garanties sont majoritairement considérées comme garanties procurant une assurance et continueront d'être comptabilisées selon IAS 37.

- IFRS 16 *Contrats de location*. Cette norme détermine la base pour la comptabilisation des contrats de location tant pour les locataires que pour les bailleurs. Comme le groupe est engagé dans divers contrats de location, notamment pour la location de bureaux dans différents pays, l'application de cette norme aura un impact sur l'état consolidé de la situation financière du groupe lorsqu'elle sera appliquée. Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. Dans le cas d'EVS, il s'agit d'un peu plus de 300 contrats de location de véhicules ainsi que la location des bureaux dans différents pays étrangers qui seront concernés par IFRS 16. EVS entend faire usage de l'exemption pour contrats de location à court terme ainsi que pour les contrats portant sur des actifs sous-jacents de faible valeur. D'autre part, le groupe ne compte pas appliquer la norme anticipativement ;
- Amendements IFRS 2 *Paiement fondé sur des actions* - Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions, date d'entrée en vigueur : 1er Janvier 2018.
- IFRIC 22 *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*, date d'entrée en vigueur 1er Janvier 2018.
- Amendements IAS 40 *Transfert d'immeubles de placement*, date d'entrée en 1er Janvier 2018.
- IFRIC 23 *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, date d'entrée en vigueur : 1er Janvier 2019.
- Amendements à IFRS 9 *Instruments financiers – Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative*, date d'entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2019.
- Amendements à IAS 28 *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises – Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises*, date d'entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2019.
- Amélioration annuelle des IFRS Cycle (2014-2016), date d'entrée en vigueur : 1er Janvier 2018.
- Améliorations annuelles des IFRS Cycle (2015-2017), date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2019.

A l'exception des commentaires portant sur les normes IFRS 15 et IFRS 16, le groupe n'anticipe pas que l'application des normes, interprétations et amendement mentionnés ci-avant auront un impact significatif sur ses états financiers.

2.4. Résumé des changements dans les principes comptables

La Société a toujours utilisé les mêmes principes comptables pour toutes les périodes présentées dans ses états financiers IFRS. Il n'existe aucune modification importante des principes comptables, à l'exception du traitement comptable des avantages postérieurs à l'emploi (voir la note 6.4.1.) et à la première application des nouvelles normes, interprétations et amendements comme décrite dans la note 2.3.

2.5. Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EVS Broadcast Equipment SA et de ses filiales préparés au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés à la même date et sur base de principes comptables identiques. Tous les soldes intra-groupe, transactions intra-groupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

2.6. Filiales

Les filiales sont les entités émettrices qu'EVS contrôle, c'est-à-dire pour lesquelles les éléments suivants sont réunis : (a) EVS détient le pouvoir (de droit ou de fait) sur l'entité émettrice; (b) EVS est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice; et (c) EVS a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

La méthode de consolidation par intégration globale est appliquée à toutes les sociétés sur lesquelles le contrôle est exercé directement ou indirectement.

Lorsqu'il y a un changement du pouvoir de contrôle dans une filiale, les comptes consolidés intègrent le résultat jusqu'à la date où EVS Broadcast Equipment SA perd le contrôle.

2.7. Participations dans les coentreprises et dans les entreprises associées

Les coentreprises (conformément au traitement prescrit par l'IFRS 11), ainsi que les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Ces participations sont portées au bilan à la valeur la plus basse entre celle obtenue par la méthode de la mise en équivalence et la valeur recouvrable. La part du groupe dans le résultat des coentreprises et des entreprises associées est portée dans le compte de résultats, sur une ligne distincte "Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence".

Les états financiers des coentreprises et des entreprises associées sont utilisés par le groupe afin d'appliquer la méthode de mise en équivalence.

Les états financiers des coentreprises et des entreprises associées sont préparés à la même date de clôture que la société mère, sur base de principes comptables similaires.

2.8. Résumé des jugements et estimations significatifs

2.8.1. Jugements

Pour préparer des états financiers conformes aux méthodes comptables du groupe, la direction a émis des hypothèses, en plus de celles qui nécessitent le recours à des estimations, dont certaines qui ont un effet significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Frais de Recherche et Développement: le groupe a considéré qu'il ne peut correctement distinguer la phase de recherche de la phase de développement d'un projet développé en interne. En outre, le groupe vend des solutions dans un marché sujet à de rapides évolutions technologiques, de développement de nouveaux produits et de besoins évolutifs des clients. Ainsi, le groupe a conclu qu'il ne peut déterminer la faisabilité technologique avant la fin de la phase de développement. Pour ces raisons, la R&D n'est pas activée, mais prise en charge intégralement.

2.8.2. Recours à des estimations

En vue de l'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS, il incombe à la direction d'établir un certain nombre d'estimations et d'hypothèses afin de déterminer les montants rapportés dans les états financiers et leurs annexes. Les estimations réalisées à chaque date de reporting reflètent les conditions existantes à ces dates (ex.: prix du marché, taux d'intérêts et taux de change).

Bien que ces estimations reposent sur la meilleure connaissance dont dispose la direction des événements existants et des actions que le groupe pourrait entreprendre, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Le recours à des estimations est plus particulièrement d'application lors de la réalisation des tests *d'impairment* du goodwill et de l'évaluation des éventuels compléments au prix d'achat des regroupements d'entreprise du passé, la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions, l'évaluation de la position d'imposition différée ainsi que la détermination du pourcentage d'avancement des commandes en cours.

2.9. Conversion des monnaies étrangères

Chaque entité du groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle. La devise de fonctionnement d'EVS Broadcast Equipment SA ainsi que de toutes les filiales est l'euro, à l'exception de la filiale EVS Inc. dont la devise de fonctionnement est le dollar américain. La devise de présentation des états financiers d'EVS Broadcast Equipment SA est l'euro.

2.9.1. États financiers des sociétés étrangères

Pour toutes les filiales, à l'exception d'EVS Inc., les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis aux cours de change aux dates des transactions initiales. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultats.

Pour la filiale EVS Inc. qui fonctionne en dollars américains, à la date de clôture, les actifs et passifs sont convertis dans la monnaie de présentation du groupe (l'euro) au taux de change en vigueur à la date de clôture, les fonds propres sont convertis au taux historique et le compte de résultats est converti au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres.

2.9.2. Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains ou pertes de change résultant des transactions monétaires et de la conversion des actifs ou passifs monétaires sont enregistrés dans le compte de résultats.

Les actifs et passifs non monétaires sont convertis au taux de change de la monnaie étrangère en vigueur à la date de transaction.

2.9.3. Taux de change utilisés

Taux de change EUR/USD	Taux moyen (12 mois)	Taux de clôture au 31 décembre
2017	1,1296	1,1993
2016	1,1069	1,0541
Variation	-2,0%	-12,1%

Lorsqu'il est fait référence dans le rapport à des analyses à taux constant, c'est toujours la période actuelle qui est réévaluée au taux de la période de référence.

2.10. Regroupements d'entreprises et goodwill

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, qui est calculée comme étant la somme des justes valeurs à la date d'acquisition des actifs transférés par le groupe, des passifs contractés par le groupe à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par le groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

Lorsqu'une contrepartie transférée par le groupe dans le cadre d'un regroupement d'entreprises inclut des actifs ou des passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et

incluse dans la contrepartie transférée en vertu du regroupement d'entreprises. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de période d'évaluation sont comptabilisées rétrospectivement, avec ajustement correspondant du goodwill. Les ajustements de période d'évaluation découlent d'informations additionnelles à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition obtenues pendant la "période d'évaluation" (maximum d'un an à partir de la date d'acquisition).

Les changements résultant d'événements postérieurs à la date d'acquisition, tels que la réalisation d'un objectif de résultat, ne sont pas des ajustements de période d'évaluation. En ce cas, les variations de la juste valeur d'une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un passif financier sont comptabilisées en résultat net.

Le "Goodwill" représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs certains et passifs éventuels identifiables. Le "Goodwill" n'est pas amorti mais doit être soumis à des tests de réduction de valeur chaque année ou plus fréquemment lorsque des événements ou des changements indiquent qu'il peut s'être déprécié, conformément à la norme IAS 36.

Si la part détenue par la société dans la juste valeur nette des actifs, passifs et des dettes éventuelles identifiables de l'entreprise acquise excède le coût du regroupement, l'excédent est comptabilisé immédiatement dans les pertes et profits.

2.11. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises autres que des "Goodwills" sont comptabilisées à leur coût.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie limitée sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité (3 ans pour les logiciels, de 3 à 5 ans pour les autres actifs incorporels) et sont soumises à un test de dépréciation à chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée.

La durée et la méthode d'amortissement sont revues annuellement. Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou des changements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

2.12. Immobilisations corporelles

Les bâtiments sont comptabilisés à leur coût. La valeur sera diminuée des amortissements et ne fera pas l'objet de réévaluation à la juste valeur. Le coût comprend les honoraires et ainsi que les coûts d'emprunts capitalisés. Les subsides qui ont été perçus afin de financer la construction des bâtiments viennent en déduction du coût d'acquisition (voir règles relatives aux subsides en capital).

Depuis la mise en exploitation du bâtiment en 2015, le coût du bâtiment, diminué de la valeur résiduelle estimée, est amortie sur la durée d'utilité estimée selon la méthode linéaire. La durée d'utilité estimée, la valeur résiduelle et la méthode d'amortissement seront révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan au coût d'acquisition, sous déduction des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif. La durée de vie est examinée sur une base annuelle.

Les durées d'utilité estimées des actifs corporels sont les suivantes:

- Constructions : entre 10 et 30 ans
- Matériel roulant : entre 3 et 5 ans
- Matériel informatique : entre 3 et 4 ans
- Mobilier et matériel de bureau : entre 3 et 10 ans
- Installations, machines et outillage : entre 3 et 10 ans
- Autres immobilisations corporelles : entre 3 et 4 ans

L'amortissement est calculé dès le moment où l'actif est disponible à l'emploi. Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou des changements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs ou les unités génératrices de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont enregistrées dans le compte de résultats.

Une immobilisation corporelle n'est plus reconnue en comptabilité dès sa cession ou dès qu'aucun bénéfice économique futur n'est plus attendu du bien. Tout gain ou perte généré lors de la cession (calculé comme la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'élément) est reconnu au cours de l'exercice durant lequel il a été cédé.

2.13. Actifs non courants destinés à la vente

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est prévu que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est remplie seulement lorsque l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente d'un tel actif (ou groupe destiné à être cédé) et que sa vente est hautement probable. La direction doit s'être engagée à la vente et doit s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de son classement.

Les actifs non courants (et les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable antérieure et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et ne font plus l'objet d'un amortissement.

2.14. Stocks

Les stocks sont évalués à la valeur la plus faible entre leur valeur d'acquisition et l'estimation de leur valeur nette de réalisation. Les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont comptabilisés de la manière suivante pour l'exercice en cours ainsi que pour l'exercice précédent :

- le coût des matières est déterminé en utilisant la méthode du prix moyen pondéré;
- le coût des produits finis et produits en cours de fabrication est le coût complet, qui reprend tous les coûts directs (matière et main-d'œuvre) et une quote-part des coûts indirects de production nécessaires pour amener le stock à son stade d'achèvement à la date de clôture, à l'exclusion des coûts d'emprunt.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement du bien et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente.

2.15. Commandes en cours

Dès que le résultat de contrats à prix fixe peut faire l'objet d'une évaluation fiable, les produits et charges contractuels sont portés au compte de résultats au prorata du degré de finition des travaux. Le degré d'avancement des projets est déterminé sur base trimestrielle en fonction du degré d'avancement effectif du cahier des charges et de la complexité du projet. Ceci résulte de dialogues entre le contrôleur de gestion, le chargé de projet, le département juridique et le client. Si tout porte à croire qu'un projet sera déficitaire, la perte sera immédiatement comptabilisée en tant que charge.

2.16. Créances commerciales et autres créances

Les créances commerciales sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une réduction de valeur est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

2.17. Autres actifs courants et non-courants

Les autres actifs courants et non-courants sont comptabilisés au coût amorti.

2.18. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités disponibles, les comptes bancaires et les placements à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois. Tous les placements sont comptabilisés à leur valeur nominale dans les états financiers.

2.19. Actions propres

Les sommes payées ou obtenues lors de l'acquisition ou la vente d'actions propres de la société sont reconnues directement dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société. Aucun profit ou charge n'est enregistré dans le compte de résultats lors de l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation d'actions propres. Les actions propres sont classées dans la rubrique "Actions propres" et présentées en déduction du total des capitaux propres.

2.20. Intérêts des tiers

Les intérêts de tiers (non contrôlant) représentent la partie du résultat net des opérations et de l'actif net d'une filiale attribuable aux intérêts qui ne sont pas détenus, directement ou indirectement au travers de filiales, par le groupe.

2.21. Prêts et emprunts portant intérêts

Tous les prêts et emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables s'ils sont significatifs. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes sont enregistrés en résultat lorsque les passifs sont décomptabilisés, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

2.22. Provisions

Des provisions sont enregistrées lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, telle qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque le groupe s'attend au remboursement de la provision, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct, mais uniquement si ce remboursement est quasi certain.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

2.23. Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les pensions.

Le groupe participe à des plans de pension à cotisations définies, dont le rendement minimum légal est partiellement garanti par la compagnie d'assurance.

Cependant, la norme IAS19 assimile les plans de pension belge du type « cotisations définies » qui garantissent un rendement minimum sur les cotisations, à des plans du type « prestations définies », puisque l'employeur n'est pas responsable du paiement des cotisations mais doit couvrir le risque d'investissement jusqu'au rendement minimum garanti applicable

La norme requiert qu'une entité reconnaisse une dette quand un employé a presté des services en échange d'avantages à payer dans le futur. Pour cette raison, des provisions sont constituées pour faire face aux obligations de pensions. Les obligations sont mesurées à leur valeur actualisée étant donné que ces obligations sont honorées plusieurs années après que l'employé ait rendu les services visés.

2.24. Paiement fondé sur des actions

Des salariés et des administrateurs du groupe reçoivent une rémunération sous forme de paiement fondé sur des actions, comme un plan de "Stock options" (warrants) non transférables qui leur permet d'acquérir ou de recevoir des actions du groupe (transactions réglées en instruments de capitaux propres) ou comme des paiements déterminés sur la valeur de l'action (transactions réglées en argent).

2.24.1. Transactions réglées en instruments de capitaux propres

Le coût des plans de "Stock options" (warrants) est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés appréciée à la date d'octroi. La juste valeur est déterminée à partir du modèle de Black & Scholes en prenant en compte les caractéristiques et conditions selon lesquelles les instruments ont été attribués.

Le coût des opérations réglées en actions est comptabilisé en charge avec, en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres, sur une durée qui se termine à la date à laquelle le bénéficiaire devient créancier de la gratification.

L'effet de dilution des options non exercées a été pris en compte, au niveau du résultat par action, par l'intégration d'une dilution corrigée à la hausse mais uniquement quand elles ont un effet dilutif lorsque leurs prix d'exercice est inférieur au cours moyen de marché des actions ordinaires de EVS pendant l'exercice.

2.25. Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les revenus sont reconnus dans la mesure où il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise et que le montant peut être estimé de manière fiable.

En ce qui concerne la vente de biens, les revenus sont reconnus dès que l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. Le chiffre d'affaires est reconnu lorsqu'il existe une preuve évidente d'un accord, que la livraison a eu lieu, que la rémunération est déterminée et déterminable, et que l'encaissement est probable.

En ce qui concerne la prestation de services et les projets long terme, les revenus sont également reconnus par référence à l'état d'avancement. Le degré d'avancement des projets est déterminé sur base trimestrielle en fonction du degré d'avancement effectif du cahier des charges. Ceci résulte de dialogues entre le contrôleur de gestion, le chargé de projet, le département juridique et le client.

En ce qui concerne les aides publiques, les revenus sont enregistrés en déduction de la charge d'amortissement au rythme des amortissements des biens pour lesquels ils ont été obtenus.

Les intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus.

Les dividendes reçus de filiales sont comptabilisés lorsque le groupe est en droit de percevoir le paiement.

2.26. Contrat de location (EVS comme bailleur)

L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est mise en évidence sur base de la substance de l'accord. Les contrats de location sont classifiés sur le degré d'imputation au bailleur ou au preneur des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sous-jacent.

2.26.1. Locations financières

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif. Lorsque des actifs sont loués sous contrat de location-financement, ces actifs sont décomptabilisés et la valeur actualisée des paiements locatifs futurs est enregistrée comme produits acquis (au sein des créances commerciales). La différence entre la créance totale brute (loyers et financement) et la valeur des produits acquis est comptabilisée comme produit financier non acquis.

2.26.2. Locations simples

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif. Lorsque des actifs sont mis en location sous un contrat de location simple, l'actif est inclus au bilan en fonction de sa nature. Le produit de location est comptabilisé sur la durée de la location sur une base linéaire.

2.27. Subventions publiques

2.27.1. Subventions publiques de l'Union Européenne

Les subventions publiques de l'Union Européenne sont reconnues à leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions seront satisfaites.

Lorsque la subvention est reçue en compensation d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique sur les exercices nécessaires pour la rattacher aux coûts qu'elle est censée compenser.

Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en déduction de la valeur nette comptable de cet actif.

2.27.2. Subsidés en capital

Les subsidés en capital sont reconnus quand il existe une assurance raisonnable qu'ils seront reçus et que toutes les conditions attachées seront satisfaites.

Les subsides en capital sont comptabilisés en déduction des immobilisations concernées et l'imputation dans le compte de résultats est donc automatiquement déduite des amortissements de ces immobilisations.

2.28. Contrats de location (EVS comme locataire)

L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est mise en évidence sur base de la substance de l'accord.

2.28.1. Locations financières

Les locations financières qui transfèrent au groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisées au bilan, au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement dans le compte de résultats.

2.28.2. Locations simples

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrat de location simple. Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en charges dans le compte de résultats sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

2.29. Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus à l'exception des frais de développement qui se rapportent à de nouveaux produits ou de nouvelles technologies qui sont capitalisés pour autant que de tels actifs soient susceptibles de générer des bénéfices économiques futurs et que les critères de reconnaissance de la norme IAS 38 soient rencontrés.

Les marchés dans lesquels EVS opère et qui se caractérisent par une évolution très rapide des technologies utilisées ainsi que l'impossibilité de prédire les bénéfices futurs que les développements en cours sont susceptibles de générer, ont conduit le Conseil d'Administration d'EVS de conclure que les critères de l'IAS38.57 n'étaient pas rencontrés. Par conséquent, les frais de développement encourus en 2017 ne peuvent pas être capitalisés.

2.30. Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié font partie du coût de cet actif. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés dans le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils sont survenus.

2.31. Impôts sur le résultat

Les impôts sur les bénéfices de la période regroupent les impôts courants et les impôts différés. Ils sont inscrits au compte de résultats, sauf s'ils portent sur des éléments enregistrés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont, eux aussi, comptabilisés directement dans les capitaux propres.

2.31.1. Impôts courants

L'impôt exigible de l'exercice est basé sur le résultat des sociétés du groupe et est calculé selon les règles établies par les administrations fiscales locales.

2.31.2. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables:

- sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la comptabilisation initiale d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable; et
- pour les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, les entreprises associées et les coentreprises, sauf si la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés, pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

2.32. Instruments financiers dérivés

EVS utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats d'achat et de vente à terme sur des devises étrangères et de swap de taux d'intérêts pour se couvrir contre les risques associés à la fluctuation des cours des monnaies étrangères et aux transactions en devises étrangères et aux variations des taux d'intérêts. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultats car ces contrats ne sont pas qualifiés de contrats de couverture au sens des IFRS.

La juste valeur des contrats de change à terme de devises est calculée par référence aux taux de change à terme pour des contrats ayant des profils d'échéances similaires tandis que la juste valeur du swap de taux d'intérêts fait l'objet d'une évaluation par la contrepartie.

La méthode de détermination de la juste valeur de ces instruments est donc de type "niveau 2" selon la norme IFRS 13 "Evaluation de la juste valeur".

2.33. Dividendes

Les dividendes proposés par le Conseil d'Administration ne sont pas enregistrés dans les états financiers tant qu'ils n'ont pas été approuvés par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire. En cas de dividendes intérimaires, ils sont présentés en déduction des réserves après leurs distributions aux actionnaires.

2.34. Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou à des prestations déjà effectuées

EVS octroie des garanties techniques de 2 ans sur le matériel vendu, conformément aux conditions générales de vente. Afin de couvrir ce risque, EVS enregistre au bilan une provision pour couvrir les coûts probables sur 2 ans liés à ces garanties techniques.

2.35. Résultats par action

Le groupe calcule tant le résultat de base par action que le résultat dilué par action conformément à l'IAS 33. Le résultat de base par action est calculé sur base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice hors actions propres. Le résultat dilué par action est calculé sur base du nombre moyen d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice plus l'effet dilutif potentiel des warrants et "Stock options" en circulation durant la période hors actions propres.

3. INFORMATION SECTORIELLE

3.1. Généralités

La société applique la norme IFRS 8 (Segments opérationnels) depuis l'exercice clos le 31 décembre 2007.

D'un point de vue opérationnel, la société est intégrée verticalement avec la grande majorité de ses effectifs au siège central en Belgique, en particulier les fonctions de recherche et développement, de production, de marketing et de services généraux, ce qui explique que la majorité des investissements et des dépenses se situe au niveau de la maison-mère belge. Les filiales étrangères sont principalement des filiales de distribution et de représentation. Le Chief Operating Decision Maker, autrement dit le Comité Exécutif, vérifie les résultats et les plans opérationnels mais décide également de l'affectation des ressources à l'échelle de l'entreprise. Les ventes portent sur des produits de même nature, les équipements numériques de production télévisuelle. Elles sont réalisées par des équipes commerciales polyvalentes. Le reporting interne à la société est le reflet de l'organisation opérationnelle décrite ci-avant (qui est avant tout la traduction d'une nouvelle approche marketing) et se caractérise par la forte intégration des activités de l'entreprise; seul le chiffre d'affaires y est identifié selon trois dimensions: par zone géographique, par marché et par nature.

En conséquence, la société est constituée d'un seul segment au sens de la norme IFRS. Toutefois, cela n'exclut pas une évolution future de la segmentation en fonction du développement de la société, de ses produits et de ses indicateurs internes de performance.

La société ne fournit qu'un seul type de solutions: des processus intégrés de production basés sur des solutions intégrées, avec une architecture modulaire consistante. Tel est le produit d'EVS. Il n'y a pas d'autre catégorie significative, tant sur le plan individuel que global. En effet, des modules identiques peuvent répondre aux besoins des différents marchés. Nos clients sont eux-mêmes souvent multi-marchés. Donner de l'information par module n'est donc pas pertinent pour EVS.

Au niveau des informations relatives aux zones géographiques, les activités sont divisées entre les régions suivantes: l'Asie-Pacifique ("APAC"), l'Europe, Moyen-Orient et Afrique ("EMEA") et l'Amérique ("NALA" ou "Amérique"). Cette division correspond à la découpe organisationnelle des services commerciaux et de support au sein du groupe qui opèrent à l'échelle mondiale. Une quatrième zone est dédiée aux grands événements de nature mondiale ("Grands événements sportifs").

La société fournit des informations complémentaires, à savoir une présentation du chiffre d'affaires par destination: les "Cars de régie TV", les "Studios et autres" et les "Locations liées aux grands événements sportifs" pour les contrats liés aux grands événements sportifs les années paires.

Enfin, le chiffre d'affaires est présenté par nature : ventes de systèmes ou prestations de services.

3.2. Informations complémentaires

3.2.1. Informations sur le chiffre d'affaires par destination

Le chiffre d'affaires peut être présenté par destination: Cars de régie TV, « Studios et autres » et Locations liées aux grands événements sportifs. On notera que la maintenance et le service après-vente sont intégrés au sein de solutions complètes proposées aux clients.

Chiffre d'affaires (EUR milliers)	2017	2016	% 2017/2016
Cars de régie TV	68.482	67.366	+1,7%
Studios et autres	47.976	51.318	-6,5%
Locations liées aux grands événements sportifs	2.326	12.133	-80,8%
Chiffre d'affaires total	118.784	130.817	-9,2%

3.2.2. Informations sur le chiffre d'affaires par zone géographique

Les activités sont divisées entre 3 régions : Asie-Pacifique ("APAC"), Europe, Moyen-Orient, Afrique ("EMEA") et Amérique ("NALA").

3.2.2.1 Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires pour 12 mois (EUR milliers)	APAC hors événements	EMEA hors événements	Amérique hors événements	Locations liées aux grands événements	TOTAL
Chiffre d'affaires 2017	27.565	56.126	32.767	2.326	118.784
Evolution par rapport à 2016 (%)	+6,0%	+6,1%	-17,7%	-80,8%	-9,2%
Variation par rapport à 2016 (%) à taux de change constant	+6,0%	+6,1%	-16,0%	-80,8%	-8,7%
Chiffre d'affaires 2016	25.999	52.877	39.808	12.133	130.817

Le chiffre d'affaires réalisé avec des clients externes en Belgique (le pays d'origine de la société) est inférieur à 5% du chiffre d'affaires total de la période. Sur les 12 derniers mois, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires significatif à des clients externes (selon la définition de IFRS 8) dans un pays: les États-Unis (Amérique, EUR 27,4 millions sur les 12 derniers mois).

3.2.2.2 Actifs non-courants

Compte tenu des explications données au point 3.1, tous les actifs long-terme sont localisés dans la société mère EVS Broadcast Equipment SA en Belgique.

3.2.3. Informations sur le chiffre d'affaires par nature

Le chiffre d'affaires peut être présenté par nature: systèmes et services.

Chiffre d'affaires (EUR milliers)	2017	2016	% 2017/2016
Systèmes	107.884	119.759	-9,9%
Services	10.899	11.058	-1,4%
Chiffre d'affaires total	118.784	130.817	-9,2%

Les services représentent les conseils, installations, gestions de projet, formations, maintenances, supports distants qui sont littéralement repris sur les factures émises.

3.2.4. Informations sur les clients importants

En 2017, aucun client externe de la société n'a représenté plus de 10% du chiffre d'affaires.

4. ENTREPRISES CONSOLIDEES, MISES EN EQUIVALENCE, CO-ENTREPRISES ET BUREAUX DE REPRESENTATION

DÉNOMINATION ET ADRESSE	Année de création ou d'acquisition	Personnel au 31.12.17	Méthode d'incorporation dans les comptes ⁽¹⁾	Fraction du capital détenue au 31.12.16 (en %) ⁽²⁾	Fraction du capital détenue au 31.12.17 (en %) ⁽²⁾	Variation du % de détention du capital
EVS Broadcast Equipment Inc. 700 US 46 East Floor 3, NJ 07004 Fairfield, USA	1996	27	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast México, SA de CV World Trade Center, Cd. De México, Montecito N° 38, Piso 23, Oficina 38, Col. Nápoles, Delegación Benito Juárez, D.F. 03810 México, MEXIQUE RFC: EBM 1106152TA	2011	1	G	100,00	100,00	0,00
EVS France SARL Avenue André Morizet, 62bis F-92100 Boulogne-Billancourt, FRANCE TVA: FR-21419961503	1998	8	G	100,00	100,00	0,00
EVS France Développement SARL Avenue André Morizet, 62bis F-92100 Boulogne-Billancourt, FRANCE TVA: FR-53514021476	2009	4	G	100,00	100,00	0,00
EVS Toulouse SAS 6, rue Brindejonc des Moulinais, Bât. A, F-31500 Toulouse Cedex 5, FRANCE TVA: FR-83449601749	2010	22	G	100,00	100,00	0,00
EVS Italia S.R.L. Via Milano 2, IT-25126 Brescia, ITALIE TVA: IT-03482350174	1998	3	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast UK Ltd. Ashcombe House, The Crescent 5, Leatherhead, Surrey KT22 8DY, ROYAUME-UNI TVA: UK-853278896	1999	9	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast Equipment Iberica SL Avda de Europa 12-2C, Edificio Monaco, Parque Empresarial la Moraleja 28109 Alcobendas, Madrid, ESPAGNE CIF: B85200236	2007	3	G	100,00	100,00	0,00
EVS Nederland BV Solebaystraat 97 HS 1055 ZP Amsterdam PAYS-BAS	2008	2	G	100,00	100,00	0,00
EVS Deutschland GmbH Feringastrasse 12B 85774 Unterföhring (Munich), ALLEMAGNE TVA: DE-266077264	2009	6	G	100,00	100,00	0,00
EVS International (Swiss) SARL Rue des Arsenaux 9, 1700 Fribourg, SUISSE TVA: CH-21735425482	2009	1	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast Equipment Ltd. Room A, @Convoy, 35/F 169 Electric Road, North Point, HONG-KONG	2002	11	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast Equipment Singapore PTE. Ltd. Level 8-9, The Metropolis Tower 2 11 North Buona Vista Drive 138589 SINGAPORE	2015	3	G	100,00	100,00	0,00
EVS Australia Pty Ltd. Level 8, 261 George Street Sydney NSW 2000, AUSTRALIE	2007	2	G	100,00	100,00	0,00
Scalable Video Systems GmbH Mina-Rees Stra. 8, 64295 Darmstadt, ALLEMAGNE VAT: DE-289 460 223	2013	17	G	100,00	100,00	0,00
EVS Pékin - Bureau de Représentation 2805 Building One, Wanda Plaza, N°93 Jianguo Road 100026 Beijing, CHINE	2005	6	G	N/A	N/A	N/A
EVS Broadcast Equipment Middle East Ltd - Bureau de Représentation Shatha Tower, Office 09, 32 nd Floor, Dubai Media City, Dubai, EMIRATS ARABES UNIS	2006	5	G	N/A	N/A	N/A
EVS Americas Los Angeles - Bureau de représentation 101 South First Street, Suite #404 Burbank, CA 91504, USA	2006	3	G	N/A	N/A	N/A

MECALEC SMD SA Rue Nicolas Fossoul 54, B-4100 Seraing, BELGIQUE N° d'entreprise: BE0467 121 712	1999	26	E	49,50	49,50	0,00
Network and Broadcast Systems Limited (NBS) Filiale en cours de liquidation	2010	0	G	100,00	100,00	0,00

(1) G: consolidation globale, E: mise en équivalence.

(2) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

5. PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

(EUR milliers)	2017	2016
Participations mises en équivalence		
Valeur au 1^{er} janvier	954	920
- Vendues en cours d'année	-	-
- Acquisées en cours d'année	-	-
- Résultat	124	111
- Autres	13	-77
Valeur au 31 décembre	1.091	954

5.1. Participations dans les entreprises associées

5.1.1. MECALEC SMD SA

La SA MECALEC SMD a été constituée le 21 octobre 1999 par la SA MECALEC (50,5%, non lié directement ou indirectement à EVS) et EVS (49,5%) avec un capital de EUR 200 milliers. L'investissement d'EVS dans cette société mise en équivalence est donc de EUR 99 milliers. MECALEC SMD a pour activité essentielle la fabrication et l'assemblage de cartes électroniques, notamment en technologie SMD. Son siège social est établi à Bonnelles, près de Liège, à 5 km d'EVS. Le Groupe EVS a pris une participation chez ce fournisseur stratégique afin de bénéficier de délais privilégiés dans le cadre de sous-traitance d'assemblage de cartes électroniques. Comme en 2016, MECALEC SMD clôture l'exercice 2017 avec un bénéfice net de EUR 0,2 million. EVS a représenté 15% du chiffre d'affaires de MECALEC en 2017.

La quote-part d'EVS dans le résultat de MECALEC SMD pour 2017 s'élève donc à EUR 124 milliers et la quote-part d'EVS dans les capitaux propres de MECALEC SMD s'élève à EUR 1.091 milliers.

(EUR milliers)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Actifs courants	2.526	2.297
Actifs non-courants	68	44
Passifs courants	-390	-414
Passifs non-courants	-	-
Actifs nets	2.204	1.927
Part du bilan dans l'entreprise associée (49,5%)	1.091	954
Chiffre d'affaires	2.474	2.410
Résultat net	250	224
Part du résultat dans l'entreprise associée (49,5%)	124	111
Valeur nette comptable de la participation	1.091	954

6. PRODUITS ET CHARGES

6.1. Utilisation de mesures financières non définies par les normes comptables

EVS ne recourt pas à des mesures non définies par les normes comptables. Par contre, EVS utilise dans sa communication financière les indicateurs suivants qui ne sont pas définis par les IFRS:

- résultat d'exploitation (EBIT) et taux de marge d'exploitation.
- marge brute et taux de marge brute ;

Ces indicateurs sont des agrégats qui résultent directement de notre présentation du compte de résultats consolidés en tant que sous-totaux. Nous pensons que ces mesures sont des indicateurs importants dans notre secteur, et elles sont utilisées couramment par les investisseurs, les analystes et d'autres publics.

6.2. Marge brute

(EUR milliers)	2017	2016
Chiffre d'affaires	118.784	130.817
Coût des ventes	-31.207	-33.660
Marge brute	87.577	97.156
Marge brute %	73,7%	74,3%

La marge brute consolidée a été de 73,7% en 2017, comparée à 74,3% en 2016, principalement en raison des ventes plus faibles et du fait que le coût des ventes se compose d'une partie fixe qui n'est pas directement corrélée au volume du chiffre d'affaires.

6.3. Frais de recherche et développement

Les dépenses en R&D s'élèvent à EUR 25,0 millions en 2017 contre EUR 23,7 millions en 2016. La R&D ne nécessite pas d'investissements importants en matériel, car les ingénieurs et programmeurs travaillent directement et principalement sur les machines destinées à la vente ou sur des serveurs pour la mise au point des logiciels. Par ailleurs, les marchés dans lesquels EVS opère et qui se caractérisent par une évolution très rapide des technologies utilisées ainsi que l'impossibilité de prédire les bénéfices futurs que les développements en cours sont susceptibles de générer, ont conduit le Conseil d'Administration d'EVS de conclure que les critères de l'IAS38.57 n'étaient pas rencontrés. Par conséquent, les frais de développement encourus en 2017 ne peuvent pas être capitalisés.

Depuis le quatrième trimestre 2010, EVS tient compte d'une dispense au précompte professionnel qui est attribuée depuis 2006 par le gouvernement belge aux entreprises payant ou attribuant des rémunérations à des chercheurs qui sont engagés dans des programmes de recherche et de développement selon certains critères prévu par l'article 273 du Code des impôts sur le revenu belge (« crédit d'impôts R&D »). Dans la présentation des comptes, ce montant vient en déduction des charges de R&D.

Depuis 2015, EVS bénéficie également de réductions d'impôts sur les revenus liées à la R&D en France. Ce montant vient également en déduction des dépenses de R&D. En 2017, il s'élevait à EUR 0,6 million.

Le détail des frais de R&D se présente comme suit:

(EUR milliers)	2017	2016
Coûts de recherche et développement bruts	27.111	25.543
Avantages liés aux frais de recherche et développement	-2.103	-1.818
Charges de recherche et développement, nettes	25.008	23.725

6.4. Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature

(EUR milliers)	2017	2016
Matières premières et consommables utilisés	-19.161	-18.618
Variation de stock des produits finis et des travaux en cours	-3.168	-2.127
Frais de personnel	-36.908	-39.108
- Rémunérations et salaires	-28.491	-29.515
- Charges de sécurité sociale	-6.853	-6.979
- Autres frais de personnel	-1.564	-2.614
Dont ceux inclus dans :		
- Le coût des ventes	-8.354	-8.744
- Les frais de ventes et administratifs	-10.896	-13.348
- Les frais de recherche et développement	-17.069	-16.456
- Plan de participation bénéficiaire et warrants	-589	-560
Effectif salarié moyen en ETP	481	483
Dotations aux amortissements	-3.292	-3.290
Dont ceux inclus dans :		
- Les coûts des ventes	-846	-867
- Les frais de ventes et administratifs	-1.414	-1.325
- Les frais de recherche et développement	-1.032	-1.098
Reprise (+)/pertes (-) de valeur	-2.057	-2.365
- Reprise (+)/pertes (-) de valeur sur stocks	-1.588	-2.569
- Reprise (+)/pertes (-) de valeur sur créances commerciales	-469	203
Paiements de location et de sous-location simples comptabilisés dans le compte de résultats (véhicules)	-2.501	-2.332

6.4.1. Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Depuis le 1^{er} avril 2002, EVS a mis en place un régime de plan de retraite à cotisations définies conformément au règlement de régime de pension sectoriel pour les salariés du secteur des fabrications métalliques (Commission Paritaire 209). Il prévoit le versement d'une prime annuelle égale à un pourcentage du salaire brut soumis à l'ONSS de chaque employé. Cette prime est à charge patronale exclusivement. Le taux de prime est fixé par les CCT du secteur. Les primes ont évolué comme suit:

En %	Taux de primes
2007	1,00%
2008 à 2010	1,10%
2011	1,77%
2012	1,87%
2013 à 2017	1,97%

Ce plan est géré par la Caisse d'assurances « Integrale ». La politique de financement est décrite dans son rapport annuel.

En outre, depuis le 1^{er} janvier 2012, les membres du personnel en Belgique sont affiliés automatiquement à un second plan de pension souscrit auprès d'AG Insurance. EVS contribue dans ce plan (frais de gestion ainsi qu'assurance décès, incapacité de travail et exonération de prime inclus) à raison de 3% du salaire annuel brut.

Jusqu'en 2015 inclus, ces deux plans de pension étaient traités comme des plans de type « cotisations définies », les cotisations étant comptabilisées en tant que charges dans le compte de résultats au moment de leur survenance.

Cependant, en date du 18 décembre 2015, le législateur belge a décidé de mettre à jour et d'apporter des précisions au sujet du rendement minimum garanti. Avant le 31 décembre 2015, le taux minimum garanti sur les cotisations versées par l'employeur et par l'employé était respectivement de 3,25% et de 3,75%. A partir de 2016, le taux a été diminué à 1,75% et est recalculé annuellement sur base du taux sans risque des obligations d'Etat à 10 ans. La norme IAS19 assimile les plans de pension belge du type « cotisations définies » qui garantissent un rendement minimum sur les cotisations, à des plans du type « prestations définies », puisque l'employeur n'est pas responsable du paiement des cotisations mais doit couvrir le risque d'investissement jusqu'au rendement minimum garanti applicable. Les rendements garantis par les compagnies d'assurances sont la plupart du temps inférieurs ou équivalents au taux minimum garanti par la loi. Dès lors que le Groupe ne s'est pas couvert totalement pour son risque de rendement par le biais d'un contrat d'assurance, il convient de comptabiliser une provision. Les plans chez EVS sont financés au travers de polices d'assurance groupe. Les contrats font l'objet d'un taux d'intérêt contractuel garanti par la compagnie d'assurance. Lorsqu'un sous-financement apparaît, ce déficit est couvert par le fonds de financement et si celui-ci s'avère insuffisant, des cotisations supplémentaires sont versées par l'employeur.

La norme IAS19 requiert qu'une entité reconnaisse une dette quand un employé a presté des services en échange d'avantages à payer dans le futur. Pour cette raison, des provisions sont constituées pour faire face aux obligations de pensions. Les obligations sont mesurées à leur valeur actualisée étant donné que ces obligations sont honorées plusieurs années après que l'employé ait rendu les services visés. Un actuair qualifié a déterminé la valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies et la juste valeur des actifs du plan à l'exception du plan multi employeurs. Ces actifs sont conservés auprès d'une compagnie d'assurance. La méthode de la projection de l'unité de crédit a été utilisée afin de déterminer les obligations et les coûts. Des hypothèses démographiques et concernant les variables financières ont été retenues. Le résultat de ce calcul a été extrapolé au plan multi employeurs sur base du montant des cotisations payées.

Les changements comptabilisés en 2017 à l'obligation au titre de prestations définies ainsi qu'à la juste valeur des actifs du plan se résume comme suit:

En milliers d'EUR	Obligation au titre des prestations définies	Juste valeur des actifs du plan	Passif net au titre des prestations définies
Au 1^{er} janvier	3.790	(3.710)	80
Coûts des services rendus	880	-	880
Frais administratifs		20	20
Produit ou charge d'intérêts	68	(75)	(7)
Sous-total compte de résultats	948	(55)	893
Paiements	(124)	124	-
Rendement des actifs du plan	-	(16)	(16)
Changements actuariels (hypothèses)	17	-	17
Sous-total autres éléments du résultat global	17	(16)	1
Contributions de l'employeur	-	(925)	(925)
Au 31 décembre	4.631	(4.581)	50

La juste valeur des actifs du plan est entièrement investie en contrats d'assurance.

Les principales hypothèses utilisées pour le calcul des obligations des plans de pensions du Groupe sont reprises ci-dessous :

En %	2017	2016
Taux d'actualisation	1,77%	1,83%
Augmentation salariale future (y compris indexation)	2,00%	3,00%

Le tableau ci-dessous résume l'analyse de sensibilité au 31 décembre pour des hypothèses significatives. Les montants ci-dessous indiquent l'impact sur le montant de l'obligation au titre de prestations définies.

En milliers d'EUR	2017
Taux d'actualisation	
0,25% de diminution	-33
0,25% d'augmentation	+18
Augmentation salariale future	
0,25% de diminution	+11
0,25% d'augmentation	-2

L'analyse de sensibilité ci-dessus a été déterminée sur base d'une méthode qui extrapole l'impact sur l'obligation au titre de prestations définies suite à une modification raisonnable dans une hypothèse clé à la fin de la période de reporting, les autres hypothèses restant inchangées.

Cela pourrait ne pas être représentatif d'une modification réelle de l'obligation car il est peu probable que des modifications dans les hypothèses se passent de manière indépendante aux autres variables.

Les cotisations attendues pour la prochaine période de reporting s'élèvent à EUR 939 milliers. La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est de 23 ans.

Les paiements futurs attendus des actifs du plan nécessaires pour éteindre l'obligation peuvent se résumer comme suit :

(EUR milliers)	2017
Endéans 12 mois	0
Entre 2 et 5 ans	50
Entre 5 et 10 ans	114
Total des paiements futurs attendus	164

Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé au personnel.

6.5. Produits/(charges) financiers

(EUR milliers)	2017	2016
Charges d'intérêts	-388	-472
Revenus d'intérêts sur prêts et dépôts	57	20
Résultats de change	-1.231	-85
Autres résultats financiers	36	180
Produits/(charges) financiers	-1.526	-357

Afin de limiter son exposition au dollar américain, le Groupe EVS a une politique active de couverture du risque de change, comme expliqué aux notes 26 et 27.

6.6. Autres produits et charges opérationnels

En 2016, les autres produits opérationnels comprennent entre autres un gain sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente, enregistré au 1T16. Nous renvoyons à la note 18 y relative.

En 2017, les autres produits opérationnels comprennent principalement la reprise d'une dette («earn out» potentiel suite à l'acquisition de SVS fin 2014). Nous renvoyons à la note 20.3 y relative.

7. IMPOTS SUR LE RESULTAT

7.1. Charges d'impôts sur le résultat

La charge d'impôt pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016 est principalement composée de :

(EUR milliers)	2017	2016
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible	-8.767	-14.969
Ajustement au titre d'impôt exigible des exercices antérieurs	-85	-
Impôt différé		
Afférent à la naissance et au renversement des différences temporaires	-793	1.868
- Amortissement des immobilisations corporelles y compris les immeubles réévalués	-227	137
- Incorporels (déduction pour investissements) *	-763	-2.290
- Ajustement provisions litiges	-	-119
- Ajustement dû à l'IAS 19	-15	-27
- Ajustement dû à la taxation de la plus-value sur vente de bâtiments	55	675
- Ajustement Goodwill	-	-
- Ajustements actions propres	-	-
- Activation des frais d'emprunts pour le nouveau bâtiment	-	-
- Incorporation dans les stocks des frais directs et indirects de production	-	-244
- Pertes fiscales à reporter	157	-
- Autres	-	-
Charge d'impôt comptabilisée au compte de résultats consolidé	-9.645	-13.101

* voir aussi le paragraphe 5 du rapport de gestion, sur les déductions pour investissements en R&D.

La variation des impôts différés au bilan au 31 décembre 2017 comparativement au 31 décembre 2016, se traduit par une diminution nette de la position d'impôt différé active à concurrence de EUR 793 milliers.

Suite à la réforme fiscale belge votée dans le courant du mois de décembre 2017, le stock d'impôts différés a été réévalué selon le taux d'impôts en vigueur au moment du renversement de la différence temporaire. L'impact de cette réévaluation a été estimé à quelques EUR 378 milliers (diminution des impôts différés actifs).

Un impôt différé actif a été enregistré sur la perte fiscale récupérable dans notre filiale allemande SVS limitée au résultat escompté sur les cinq prochaines années, soit un montant de pertes de EUR 510 milliers. L'impôt différé actif y relatif s'élève à EUR 157 milliers.

A la date de clôture, il n'existe aucune différence temporaire associée aux investissements dans les filiales du groupe EVS étant donné que les dividendes et les plus-values sont en principe exonérés d'impôt sur les revenus dans le chef de la maison-mère, EVS Broadcast Equipment SA.

7.2. Réconciliation de la charge d'impôts

Le rapprochement entre la charge d'impôts obtenue en appliquant le taux d'impôt effectif du groupe au résultat d'exploitation avant impôts, et la charge d'impôts obtenue en appliquant le taux d'impôt théorique en vigueur pour 2016 et 2017 est le suivant:

(EUR milliers)	2017	2016
Réconciliation entre le taux d'impôt effectif et le taux d'impôt théorique applicable		
Résultat avant impôts, quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	33.420	45.821
Charge d'impôts réelle sur base du taux d'impôt effectif	-9.645	-13.101
Taux d'impôt effectif	28,9%	28,6%
Éléments de réconciliation pour l'impôt théorique nominal		
Impact fiscal de la taxation étalée des plus-values réalisées sur la vente de bâtiments en comptes statutaires	-	-
Impact de la reprise de la dette d'earn-out	-391	-
Impact fiscal de la déduction pour intérêts notionnels	-58	-236
Impact fiscal déduction pour investissement	-1.359	-1.418
Impact fiscal des frais non déductibles	351	422
Impact des surestimations et sous-estimations d'années antérieures	342	-
Autre augmentation (diminution)	456	640
Charge totale d'impôts des entités du groupe calculée sur base des taux locaux nominaux respectifs	-10.304	-13.693
Taux d'impôt théorique applicable	30,8%	29,9%

En 2017, les "impôts payés" s'élevaient à EUR 17,4 millions, bien plus élevés que les EUR 9,6 millions de 2016. Cela peut s'expliquer surtout par des paiements d'impôts plus élevés en 2017 en relation avec les années précédentes (quand les versements anticipés étaient plus faibles), et des versements anticipés plus élevés en Belgique en 2017.

7.3. Impôts différés au bilan

Les sources d'impôts différés sont les suivantes :

(EUR milliers)	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Autres immobilisations corporelles	-	47	-	-
Réévaluation des bâtiments	-	1.632	71	1.523
Immobilisations incorporelles (R&D)	5.427	-	6.189	-
Provision pensions de type « defined Benefit »	12	-	27	-
Taxation étalée de la plus-value	-	620	-	675
Perte fiscale récupérable	157	-	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-	-	-
Total	5.596	2.299	6.287	2.198
Net comptabilisé	3.297	-	4.090	-

Les impôts différés sont comptabilisés "nets" conformément aux règles d'évaluations du groupe étant donné qu'ils concernent des impôts prélevés par la même autorité fiscale et que cette dernière permet la compensation.

8. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires, déduction faite des actions propres, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, ajusté des effets diluants des warrants.

(EUR milliers)	2017	2016
Résultat net :	23.898	32.832
- attribuable aux Intérêts de tiers	-	-
- attribuable aux actionnaires ordinaires	23.898	32.832
	2017	2016
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, hors actions propres	13.514.301	13.501.815
Effet dilutif du nombre moyen de warrants en circulation	-	-
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires	13.514.301	13.501.815
Résultat net de base par action (EUR)	1,77	2,43
Résultat net dilué par action (EUR)	1,77	2,43

Le résultat net par action dilué est égal au résultat net par action de base, car les 232.900 warrants existants à fin décembre 2017 n'étaient pas exerçables comme leurs prix d'exercice était inférieur au cours moyen de marché des actions de EVS pendant 2017. Le nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2017 était de 105.771 contre 119.111 au 31 décembre 2016. Le nombre moyen pondéré d'actions propres détenues en 2017 était de 110.699 contre 123.185 en 2016.

9. DIVIDENDES PAYES ET PROPOSES

Les dividendes sont payés pour les actions émises hormis les actions propres à la date de mise en paiement.

(EUR milliers, valeur brute)	N° Coupon	Date de déclaration	2017	2016
Payés dans l'année :				
- Dividende final pour 2015 (EUR 0,50 par action hors actions propres)	22	Mai 2016	-	6.753
- Dividende intérimaire pour 2016 (EUR 0,60 par action hors actions propres)	23	Nov. 2016	-	8.104
- Dividende final pour 2016 (EUR 0,70 par action hors actions propres)	24	Mai 2017	9.446	-
- Dividende intérimaire pour 2017 (EUR 0,50 par action hors actions propres)	25	Nov. 2017	6.760	-
Total des dividendes payés			16.206	14.856
(EUR milliers)			2017	2016
Proposés à l'AGO pour approbation:				
- Dividende proposé pour 2016 (EUR 1,30 par action, y compris dividende intérimaire)			-	17.550
- Dividende proposé pour 2017 (EUR 1,00 par action, y compris dividende intérimaire)			13.519	-
Total			13.519	17.550

10. GOODWILL

(EUR milliers)	TOTAL
Valeur comptable brute	
Au 31 décembre 2016	1.945
- Acquisitions	-
- Cessions et désaffectations	-
Au 31 décembre 2017	1.945
Réductions de valeur cumulées	
Au 31 décembre 2016	820
- Réductions de valeurs	-
- Cessions et désaffectations	-
Au 31 décembre 2017	820
Valeur comptable nette	
Au 31 décembre 2016	1.125
Au 31 décembre 2017	1.125

Le "Goodwill" représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs certains et passifs éventuels identifiables. Le "Goodwill" n'est pas amorti mais doit être soumis à des tests de réduction de valeur annuellement ou plus fréquemment lorsque des événements ou des changements indiquent qu'il peut s'être déprécié. La valeur d'utilité de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est calculée à partir de l'actualisation des flux repris dans le business plan de SVS conformément de l'IAS 36.

10.1. SVS

En mai 2013, EVS a acquis une participation minoritaire (25,1% des droits de vote) dans SVS GmbH, une société privée basée en Allemagne (« SVS »), dont l'activité principale est la recherche et le développement de technologies de réseaux.

En décembre 2014, EVS a acquis :

- Les 74,9% qu'il ne détenait pas encore dans SVS, pour un montant de EUR 1,0 million payé en cash, et un « earn out » possible futur basé sur la performance de la période 2015-2020

Au 31 décembre 2014, le goodwill s'élevait à EUR 1,1 million et n'a pas changé après l'acquisition des actions restantes, puisqu'EVS avait déjà le contrôle de fait global avec l'investissement minoritaire en 2013.

Les principaux facteurs amenant à un calcul de goodwill étaient:

- La présence de certains actifs intangibles, comme le savoir-faire des employés acquis (qui ne répond pas aux critères pour être reconnu séparément);
- Les synergies et autres bénéfices attendus de la combinaison des actifs et activités de SVS avec celles du groupe.

Comme chaque année, le goodwill a fait l'objet d'un test de dépréciation qui n'a pas relevé la nécessité d'acter une réduction de valeur au 31 décembre 2017. La base sur laquelle la valeur de l'unité génératrice de trésorerie a été déterminée est la valeur d'utilité. Les flux de trésorerie ont été projetés sur une période de cinq années en se basant exclusivement sur les plans financiers à long terme développés par la direction et plus particulièrement les ventes de produits développés par SVS. Au-delà de cette période de cinq ans, une croissance perpétuelle à concurrence de 0% a été prise en compte dans les calculs. Enfin, un taux de 6,8% correspondant au coût moyen pondéré du capital de la société a été retenu pour l'actualisation de ces flux.

Une modification raisonnable du taux d'actualisation utilisé ne générerait pas de réduction de valeur à comptabiliser.

11. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(EUR milliers)	Technologie (DWESAB et OpenCube)	Logiciels	TOTAL
Valeur comptable brute			
Au 31 décembre 2015	2.581	2.459	5.040
- Acquisitions	-	150	150
- Cessions et désaffectations	-	-27	-27
- Transferts	-	-	-
- Autres	-	-	-
Au 31 décembre 2016	2.581	2.582	5.163
Amortissements cumulés			
Au 31 décembre 2015	-2.581	-2.054	-4.635
- Amortissements	-	-169	-169
- Cessions et désaffectations	-	27	27
- Transferts	-	-	-
- Autres	-	-	-
Au 31 décembre 2016	-2.581	-2.196	-4.777
Valeur comptable nette			
Au 31 décembre 2015	-	404	404
Au 31 décembre 2016	-	386	386

(EUR milliers)	Technologie (DWESAB et OpenCube)	Logiciels	TOTAL
Valeur comptable brute			
Au 31 décembre 2016	2.581	2.582	5.163
- Acquisitions	-	40	40
- Cessions et désaffectations	-	-	-
- Transferts	-	89	89
- Autres	-	-4	-4
Au 31 décembre 2017	2.581	2.707	5.288
Amortissements cumulés			
Au 31 décembre 2016	-2.581	-2.196	-4.777
- Amortissements	-	-135	-135
- Cessions et désaffectations	-	-	-
- Transferts	-	-89	-89
- Autres	-	4	4
Au 31 décembre 2017	-2.581	-2.416	-4.997
Valeur comptable nette			
Au 31 décembre 2016	-	386	386
Au 31 décembre 2017	-	291	291

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (TERRAINS ET CONSTRUCTIONS ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES)

(EUR milliers)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
Valeur comptable brute					
Au 31 décembre 2015	49.138	2.381	11.942	496	63.957
- Acquisitions	718	263	737	38	1.756
- Cessions et désaffectations	-	-31	-247	-	-278
- Variation de périmètre	-	-	-	-	-
- Transferts	232	-	317	-549	-
- Autres	-	-	-	81	81
Au 31 décembre 2016	50.088	2.613	12.749	66	65.516
Amortissements cumulés					
Au 31 décembre 2015	-1.580	-1.773	-8.964	-	-12.317
- Amortissements	-1.713	-376	-1.031	-	-3.120
- Cessions et désaffectations	-	31	116	-	147
- Variation de périmètre	-12	-6	3	-	-15
- Transferts	-	-5	-	-	-5
- Autres	-6	-	1	-	-5
Au 31 décembre 2016	-3.311	-2.129	-9.875	-	-15.315
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2015	47.558	608	2.978	496	51.640
Au 31 décembre 2016	46.777	484	2.874	66	50.201
Hypothèques et autres garanties					
Montant des immobilisations corporelles données en nantissement de dettes	46.777	-	-	66	46.843

(EUR milliers)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
Valeur comptable brute					
Au 31 décembre 2016	50.088	2.613	12.749	66	65.516
- Acquisitions	414	7	1.216	110	1.747
- Cessions et désaffectations	-	-	-79	-	-79
- Variation de périmètre	-	-	-	-	-
- Transferts	-	-	-	-	-
- Autres	-8	-2	-23	-	-33
Au 31 décembre 2017	50.494	2.618	13.863	177	67.151
Amortissements cumulés					
Au 31 décembre 2016	-3.311	-2.129	-9.875	-	-15.315
- Amortissements	-1.489	-326	-1.343	-	-3.158
- Cessions et désaffectations	-	-	32	-	32
- Variation de périmètre	-	-	-	-	-
- Transferts	-	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2017	-4.800	-2.455	-11.186	-	-18.441
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2016	46.777	484	2.874	66	50.201
Au 31 décembre 2017	45.694	163	2.677	177	48.710
Hypothèques et autres garanties					
Montant des immobilisations corporelles données en nantissement de dettes	45.694	-	-	177	45.871

Suite à la croissance importante des équipes belges réparties dans les 6 différents bâtiments du Parc Scientifique à Liège, EVS a commencé fin 2011 la construction du nouveau siège social à proximité de l'ancien site qui s'est terminée en 2015. Des investissements pour ce nouveau bâtiment ont été effectués entre 2011 et 2017 à hauteur de EUR 57,2 millions (hors subsides) soit un montant de EUR 0,4 millions en 2017.

La valeur d'acquisition du bâtiment a été analysée par composante et des durées de vie et valeurs résiduelles spécifiques ont été appliquées à chacune d'elles. Les amortissements par composante sont prévus pour des durées de vie qui varient entre 3 et 30 ans avec une valeur résiduelle globale pour le bâtiment d'environ 37 % de la valeur brute subsides déduits.

Les anciens bâtiments détenus par EVS font l'objet d'un plan actif de cession et sont donc présentés conformément à la norme IFRS 5 sur une ligne distincte de l'état de la situation financière « Actifs non courants destinés à la vente (voir également note 18).

La production des machines vendues et fabriquées par EVS ne nécessite pas d'investissements importants en matériels, dans la mesure où l'assemblage est en partie sous-traité, notamment à la SA MECALEC SMD. Autant que possible, les mises en œuvre spécialisées sont confiées à des sous-traitants (ex.: tôlerie et fabrication de circuits imprimés).

La politique du groupe est de financer ses bâtiments partiellement en fonds propres et partiellement avec des emprunts à long terme (voir annexe 20).

13. ACTIFS FINANCIERS A LONG TERME

(EUR milliers)	Prêts subordonnés	Autres immobilisations financières	TOTAL
Valeur au 31 décembre 2015	-	273	273
- Remboursés/convertis en cours d'année	-	-	-
- Acquis en cours d'année	-	68	68
- Résultat	-	-	-
- Autres	-	-	-
Valeur au 31 décembre 2016	-	341	341
Valeur au 31 décembre 2016	-	341	341
- Remboursés/convertis en cours d'année	-	-68	-68
- Acquis en cours d'année	-	-	-
- Résultat	-	-	-
- Autres	-	-	-
Valeur au 31 décembre 2017	-	273	273

14. STOCKS

(EUR milliers)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Matières premières	15.630	14.907
Produits finis	19.330	16.697
Total brut	34.960	31.605
Réductions de valeur cumulées début de période	-18.056	-15.398
Dotations, reprises et utilisations, net	-1.588	-2.658
Différence de change	351	-
Réductions de valeur cumulées fin de période	-19.293	-18.056
Total net	15.667	13.549

Les mouvements des réductions de valeur sur stocks, qui s'élevaient à EUR 1,2 millions en 2017 et à EUR 2,7 million en 2016, sont comptabilisés en charges au niveau du coût des ventes. Ces réductions de valeur portent sur des éléments de stock technologiquement obsolètes.

15. CREANCES COMMERCIALES ET AUTRES CREANCES

(EUR milliers)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Clients	31.425	23.030
Créances liées aux contrats de location-financement	4.593	4.754
Créances liées aux coentreprises	-	-
Autres parties liées	-	-
Réductions de valeurs actées sur créances	-1.115	-686
<i>Créances commerciales nettes</i>	<i>34.903</i>	<i>27.098</i>
Autres débiteurs	2.246	1.917
Comptes de régularisation	1.574	1.446
Total	38.723	30.461

Les créances commerciales ne portent pas intérêts et ont un terme moyen de 90 jours. Selon les conditions générales de ventes du groupe, les factures impayées à la date d'échéance peuvent engendrer un intérêt de retard de 0,75% par mois. Pour les créances échues depuis plus de 90 jours, le groupe reconnaît une partie de ces créances en créances douteuses sur base d'une estimation par rapport à l'expérience passée de défaut de paiements du client et sa situation financière. Ces créances douteuses sont enregistrées dans la ligne "frais de vente et administratifs".

Au 31 décembre 2017, EUR 3,9 millions (EUR 1,7 millions au 31/12/2016) de créances commerciales étaient en dépassement d'échéance de plus de 90 jours, dont EUR 1,1 million faisaient l'objet de réductions de valeurs en fonction de la qualité crédit des clients. Voici le détail des mouvements des réductions de valeurs en 2016 et 2017 :

(EUR milliers)	2017	2016
Réductions de valeurs reconnues sur créances commerciales		
Valeur au 1^{er} janvier	686	1.007
- Réductions de valeur de l'année	647	302
- Reprises réductions de valeurs de l'année	-177	-
- Montants remboursés durant l'année	-	-524
- Autres	-41	-99
Valeur au 31 décembre	1.115	686

15.1. Créances liées aux contrats de location-financement

(EUR milliers)	2017	2016
Créance brute - paiements futurs liés aux contrats de location-financement		
Dans les 12 mois (contrats de location-financement courants)	2.979	2.538
Entre 1 et 5 ans (contrats de location-financement non-courants)	1.824	2.216
Après 5 ans (contrats de location-financement non-courants)		
Moins: produits financiers non acquis	-210	-201
Valeur actualisée des paiements locatifs futurs		
Dans les 12 mois (contrats de location-financement courants)	2.834	2.513
Entre 1 et 5 ans (contrats de location-financement non-courants)	1.759	2.168
Après 5 ans (contrats de location-financement non-courants)		

Le groupe a signé des contrats de location-financement pour certains de ses équipements. Le terme des contrats de location-financement est de maximum quatre ans.

La valeur des options d'achat conditionnelles des actifs mis en location-financement est estimée à EUR 0,2 million.

Le taux d'intérêt inhérent aux contrats de location-financement est fixé à la date du contrat pour la durée de la location. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les créances relatives aux contrats de location-financement est de 4,5% au 31 décembre 2017.

Les revenus financiers générés par les contrats de location-financement sont enregistrés au sein de revenus d'intérêts comme repris à l'annexe 6.5.

15.2. Commandes en cours

(EUR milliers)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Coûts directs et spécifiques encourus	1.561	1.597
Profits (+)/Pertes (-) constatés	3.401	6.802
Valeurs des contrats en cours à la clôture	4.962	8.399
Acomptes facturés	5.132	9.404
Montant brut dû par les clients pour les travaux des contrats	1.296	3.468

Les acomptes facturés sur les commandes en cours à fin 2017 s'élevaient à EUR 5,1 millions contre EUR 9,4 millions fin 2016. Les revenus totaux liés à ces commandes en cours durant l'année 2017 se sont élevés à EUR 5,0 millions (EUR 8,4 millions en 2016). La différence entre ces deux montants, soit EUR 0,1 million, est comptabilisée au bilan.

16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les autres actifs financiers courants correspondent aux options contractées afin de couvrir les engagements dus vis-à-vis du personnel dans le cadre du Fond Option Plan proposé par ING. Ces options ont une maturité moyenne d'un an et sont valorisées à leur juste valeur par le biais du compte de résultats.

17. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(EUR milliers)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Comptes courants bancaires à vue et caisses (non rémunérés)	3.466	18.381
Dépôts à court terme et dépôts à vue rémunérés	35.956	34.769
Total	39.423	53.150

Les dépôts à court terme courent pour des périodes diverses comprises entre un jour et six mois selon les besoins immédiats du groupe en trésorerie, et sont rémunérés aux différents taux des dépôts à court terme. EVS bénéficie également d'un rendement sur certains de ses dépôts à vue.

18. ACTIFS NON-COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Ces actifs correspondent aux anciens bâtiments sur le site Seraing/Angleur destiné à la vente. En effet, suite au déménagement vers le nouveau bâtiment en 2015, tous les autres bâtiments existants d'EVS sur le site de Seraing/Angleur avaient été mis en vente dès 2014 et reclassés en "Actifs classés comme destinés à la vente" au bilan. Deux bâtiments ont été vendus au premier

semestre 2015. La vente d'un troisième bâtiment a été enregistrée au premier trimestre 2016 et a généré un résultat positif comptabilisé en Autres produits opérationnels. Au 31 décembre 2017, l'ensemble des bâtiments restants étaient valorisés à un montant d'EUR 4 millions.

Ces actifs non courants sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable antérieure et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ils font l'objet d'une évaluation individuelle.

Ces bâtiments sont classifiés comme actifs classés comme destinés à la vente depuis plus de 12 mois. Cependant, EVS reste fidèle à son plan de vendre ces bâtiments, localisés dans le Liège Science Park où le gestionnaire impose des conditions strictes aux candidats qui souhaitent s'installer dans le parc. C'est la principale raison pour laquelle les ventes n'ont pas encore pu avoir lieu. En ce moment, il n'y a pas d'indication de réduction de valeur pour ces bâtiments. En conséquence, ces bâtiments restent classifiés comme actifs classés comme détenus en vue de la vente.

Des investissements dans certains de ces bâtiments ont bénéficié de subsides accordés par la Région Wallonne et l'Union Européenne. Conformément aux règles d'évaluation du groupe, les subventions liées aux bâtiments ont été comptabilisées en déduction de la valeur nette comptable de ces actifs. Notons que toutes les conditions ont été remplies pour l'obtention de ces subsides encaissés dans le passé, et que le tableau des flux de trésorerie consolidé présente toujours des investissements nets de subsides.

19. CAPITAUX PROPRES

19.1. Évolution du capital social

La société a été constituée le 17 février 1994 avec un capital de EUR 30.987, représenté par 1.000 actions. Le capital a ensuite évolué comme suit :

Date	Description	Nombre d'actions	Capital (EUR)
17.02.1994	Création	1.000	30.987
25.04.1996	Incorporation des réserves	-	90.481
25.04.1996	Émission de 100 actions au prix de EUR 892 l'action, en ce compris une prime d'émission de EUR 771 incluse dans le capital	100	12.147
			77.095
		1.100	210.710
06.06.1997	Incorporation des réserves	-	242.440
06.06.1997	Émission de 172 actions au prix de EUR 4.338 l'action, en ce compris une prime d'émission de EUR 3.926	172	70.855
			675.304
		1.272	1.199.309
25.09.1998	Division de l'action par 2.000	2.544.000	1.199.309
14.10.1998	Entrée en bourse	+ 200.000	94.284
	Incorporation prime d'émission		7.342.522
		2.744.000	8.636.115
07.09.1999	Émission de 119.952 actions pour échange avec les actionnaires de NETIA	119.952	7.197.120
	Incorporation des réserves		166.765
		2.863.952	16.000.000
25.05.2003	Annulation d'actions propres	-63.952	-
		2.800.000	16.000.000
24.02.2004	Remboursement de capital	-	-8.137.521
15.03.2004	Émission de 15.000 titres suite à l'exercice de warrants	15.000	480.000
		2.815.000	8.342.479
09.05.2005	Division de l'action par 5	14.075.000	8.342.479
19.06.2006	Annulation d'actions propres	-200.000	-
12.06.2009	Annulation d'actions propres	-250.000	-
État du capital au 31 décembre 2017		13.625.000	8.342.479

19.2. Capital social et actions propres

A la date du 31 décembre 2017, le capital social d'EVS s'élève à EUR 8.342.479 et est représenté par 13.625.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées. EVS respecte les dispositions légales relatives au capital (articles 581 à 634 du Code des Sociétés).

Au 31 décembre 2017, 232.900 warrants émis à un prix d'exercice moyen de EUR 35,53 par action sont exerçables jusqu'à décembre 2022. Ce solde de warrants comprend 142.000 nouveaux warrants qui ont été octroyés à certains membres du personnel en décembre 2017. La société utilise une fraction du capital (dilution moyenne de 0,5% par an en moyenne depuis 2001) pour retenir et motiver les collaborateurs par un plan de warrants.

La direction estime que le niveau de capital social d'EVS est suffisant, les fonds propres représentant 68,9% du total du bilan de la société à fin 2017.

Le groupe EVS s'efforce de maintenir une position de liquidité solide et de ne pas dépendre de façon excessive de financements externes. Le groupe a par ailleurs une politique de distribution de dividendes permettant de rémunérer ses actionnaires de façon significative et ce sans fragiliser la position de trésorerie du groupe et son indépendance financière. Dans ses décisions de financement ou de décision de distribution de dividendes, EVS considère donc le niveau global de ses capitaux propres. Par rapport à 2016, les capitaux propres se sont renforcés de EUR 7.902.000 et le ratio d'indépendance financière (soit les capitaux propres rapportés au total de la situation financière du groupe) s'établit à 68,9% contre 60,8% fin 2016.

19.3. Capital autorisé

Selon décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 décembre 2017, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois à concurrence d'un montant maximum de EUR 1.600.000, hors prime d'émission. Cette autorisation est valable pour une durée de 5 ans à dater de la publication de la délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire reportée du 4 décembre 2017. Ces augmentations de capital pourront être réalisées par souscriptions en espèces, apports en nature ou incorporations de réserves. Dans les limites de cette autorisation, le Conseil d'Administration pourra émettre des obligations convertibles en actions ou des droits de souscription, dans le respect des dispositions des articles 489 et 496 et suivants du Code des Sociétés et le Conseil pourra limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires, y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées, selon les modalités qui seront arrêtées par le Conseil et moyennant le cas échéant, le respect des dispositions des articles 595 et suivants du Code des Sociétés.

19.4. Plan d'intéressement du personnel

19.4.1. Plan de warrants

Depuis décembre 1999, la société a mis en place un programme de warrants pour les membres du personnel et les dirigeants du groupe. Conformément à la législation fiscale en vigueur, le plan a un horizon de 3 à 4 ans minimum entre un octroi et son exercice effectif. Cette politique de distribution de warrants a été mise en place afin de fidéliser les membres du personnel et les faire participer aux résultats de l'entreprise. Le programme est couvert par le rachat en bourse par EVS Broadcast Equipment SA de ses propres actions. Le Conseil d'Administration dispose de l'autorisation donnée par l'Assemblée Extraordinaire afin de procéder à ces rachats. Compte tenu de 232.900 warrants en circulation fin 2017 (211.050 fin 2016), l'effet de dilution théorique potentiel est de 1,7% sur le capital, celui-ci étant partiellement compensé par les 105.771 actions propres, représentant elles-mêmes 0,8% du nombre d'actions diluées. Les droits de vote et au dividende sont suspendus pendant la période d'auto détention. Les warrants ont été accordés avec un prix d'exercice correspondant au cours de bourse moyen des 30 jours précédant l'octroi. Lors de l'exercice des warrants, le Conseil d'Administration peut choisir entre l'émission de nouveaux titres ou l'attribution d'actions propres acquises par la société précédemment (pour cette raison, les warrants sont dits "sui generis").

Lors des Assemblées Générales Extraordinaires des 7 septembre 1999 et 16 mai 2000, 400.000 warrants (montant recalculé après division du titre en 2004) ont été émis en faveur du personnel du Groupe EVS. Les Assemblées Générales Extraordinaires du 21 mai 2002 (350.000 warrants), 7 juin 2010 (250.000 warrants), 5 décembre 2011 (350.000 warrants), 24 septembre 2013 (25.000 warrants émis et 70.000 warrants annulés) et 4 décembre 2017 ont procédé à l'émission de warrants supplémentaires afin d'en porter le nombre total à 1.555.000. Au 31 décembre 2017, 1.309.650 de ces warrants avaient été distribués, 626.350 exercés et 450.400 annulés (suite à une décision d'Assemblée Générale, des départs ou rachetés suite à des cessions de filiales) de sorte que 232.900 sont exerçables au 31 décembre 2017. Corollairement, 245.350 warrants sont encore distribuables par le Conseil d'Administration. La maturité moyenne pondérée est en août 2021, et ces warrants sont exerçables entre maintenant et décembre 2022. Ils ont un prix d'exercice moyen d'EUR 35,53 par action. Au cours de l'exercice, 142.000 warrants ont été octroyés, 250 warrants ont été exercés et 119.900 ont été annulés suite à des départs de personnel. Le Conseil d'Administration détermine les conditions d'octroi, de rétention et d'exercice des warrants (soit par l'émission de nouvelles actions, soit par l'octroi d'actions propres – les warrants sont dits sui generis).

Le tableau suivant illustre le nombre et le prix moyen pondéré d'exercice (PMPE) des warrants du plan :

	2017		2016	
	Nombre	PMPE (EUR)	Nombre	PMPE (EUR)
En circulation en début de période	211.050	40,71	266.800	40,71
Octroyés au cours de la période	142.000	28,90	-	-
Exercés au cours de la période ⁽¹⁾	-250	37,11	-	-
Annulés au cours de la période	-119.900	37,58	-55.750	37,68
En circulation en fin de période	232.900	35,53	211.050	41,16

⁽¹⁾ Le cours de clôture moyen de l'action pendant la période d'exercice en 2017 était de EUR 33,35.

Les warrants en circulation au 31 décembre 2017 et exerçables au cours des prochaines années sont les suivants :

Date d'expiration	Prix d'exercice (EUR)	Nombre au 31 décembre 2017	Nombre au 31 décembre 2016
2016	Entre 36,77 et 41,90	-	-
2017	Entre 37,11 et 65,66	-	112.350
2018	Entre 54,30 et 68,77	45.900	49.200
2019	Entre 36,81 et 45,71	45.000	49.500
2022	28,90	142.000	-
Total	Entre 28,90 et 68,77	232.900	211.050

En accord avec l'IFRS 2, les warrants sont valorisés à leur juste valeur à la date d'octroi afin d'être pris en charge sur la "vesting period" (soit une condition d'emploi qui est typiquement de 3 ans). Le modèle de Black & Scholes a été utilisé de manière cohérente pour cette valorisation, sur la base de volatilités, de rendement de dividendes historiques et/ou attendus. Les paramètres clés dans la formule de Black & Scholes sont la volatilité de l'action EVS (calculée sur 400 jours, avec Bloomberg, entre 20% et 40% entre 2006 et 2016), le taux d'intérêt sans risque (pris entre 0% et 5%) et le rendement du dividende (pris entre 2,5% et 7,0%). La valeur économique (IFRS) des options selon ce mode de calcul s'élève entre 12% et 30% de l'action sous-jacente.

En ce qui concerne les warrants octroyés dans le courant de l'exercice, la valorisation s'est basée sur le modèle Black & Scholes pour lequel les hypothèses de volatilité ont été mises à jour sur base des dernières informations disponibles, soit une volatilité d'environ 27% calculée sur une période de 3 ans. Le taux d'intérêts utilisé est celui de l'obligation linéaire à 5 ans (OLO), soit 0,05% et le rendement du dividende a été calculé à 3,5%. La valeur économique des options octroyées en 2017 s'élève donc à environ 14% de la valeur du sous-jacent au moment de l'octroi.

19.4.2. Participation bénéficiaire

Afin de remercier, de fidéliser et surtout d'encourager les équipes du groupe et conformément à la législation en vigueur, un plan de participations bénéficiaires sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2018, sous forme de distribution d'actions EVS Broadcast Equipment SA relative à l'allocation des bénéfices de l'exercice 2017. Moyennant le respect des obligations fiscales par la société, cette attribution porte sur un nombre de 42 actions de la société (nettes d'impôts) à tous les collaborateurs d'EVS ayant été engagés par le groupe avant le 1^{er} janvier 2018, au prorata de leurs prestations effectives (ou assimilées) en 2017. Cela concerne maximum 335 collaborateurs du groupe, soit environ 14.070 actions au total.

Le coût lié à la participation bénéficiaire est repris dans le poste "Plan de participation bénéficiaire et warrants" du compte de résultats consolidés.

19.5. Actions propres

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire reportée du 4 décembre 2017, l'autorisation du rachat d'actions propres repris dans l'article 10, alinéa 2, tiret 1 des statuts a été approuvée comme suit: "Conformément à l'article 620 du Code des Sociétés, le Conseil d'Administration est autorisé (...) à acquérir, échanger et/ou aliéner, en bourse ou autrement, des actions de la société à concurrence de maximum 10% des actions émises, entièrement libérées, à un prix unitaire qui ne pourra être inférieur de plus de 20% au cours le plus bas des 12 derniers mois précédant l'opération et qui ne pourra être supérieur de plus de 20% au cours de clôture le plus élevé des 20 derniers jours de cotation de l'action de la société sur Euronext Bruxelles précédant l'acquisition. Cette autorisation est accordée pour une durée de 5 ans à compter de la publication aux Annexes du Moniteur Belge de la modification des statuts décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 décembre 2017 et s'étend également à l'acquisition d'actions de la société par un ou plusieurs filiales directes de celle-ci, telles que ces filiales sont définies par les dispositions légales relatives à l'acquisition d'actions de leur société mère par des sociétés filiales."

Le Conseil d'Administration poursuit cette politique de rachat d'actions afin de couvrir le plan d'intéressement en faveur du personnel, de profiter de faiblesses passagères dans le cours de bourse, d'améliorer sa liquidité tout en montrant ainsi la confiance de la société en son avenir.

En 2017, la société n'a pas racheté d'actions. 250 actions ont été utilisées afin de satisfaire l'exercice des warrants par les employés. L'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2017 a approuvé l'allocation de 13.090 actions aux employés EVS (attribution de 43 actions à chaque membre du personnel au prorata de leur temps effectif ou assimilé d'occupation en 2016) comme récompense pour leur contribution au succès du groupe.

Le nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2017 était de 105.771 (à un coût historique moyen de EUR 38,18 contre 119.111 au 31 décembre 2016. En 2017, le nombre d'actions propres a évolué en nombre et avec des prix moyens pondérés (PMP) comme suit :

	2017		2016	
	Nombre	PMP (EUR)	Nombre	PMP (EUR)
En début de période	119.111	38,18	129.917	38,18
Rachats sur le marché	-		-	
Cessions sur le marché	-		-	
Annulation d'actions propres	-		-	
Cessions liées à l'intéressement au personnel	-13.340	38,18	-10.806	38,18
En fin de période	105.771	38,18	119.111	38,18

19.6. Réserves

(EUR milliers)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Réserves légales	956	956
Réserves disponibles	99.497	91.656
Réserves pour actions propres	-4.038	-4.548
Réserves	96.414	88.064

19.6.1. Réserves pour actions propres

Conformément aux règles d'évaluation du groupe, les sommes payées ou obtenues lors de l'acquisition ou la vente d'actions propres de la société sont reconnues directement dans les fonds propres attribuables aux actionnaires de la société. Aucun profit ou charge n'est enregistré dans le compte de résultats lors de l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation d'actions propres.

19.7. Écarts de conversion

Conformément aux règles d'évaluation du groupe, pour la filiale EVS Inc. qui fonctionne en dollars américains, à la date de clôture, les actifs et passifs sont convertis dans la monnaie de présentation du groupe (EUR) au taux de change en vigueur à la date de clôture, les fonds propres sont convertis au taux historique et leurs comptes de résultats sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres.

20. EMPRUNTS

(EUR milliers)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Dettes financières long terme		
Emprunts bancaires	9.300	14.550
Dettes de locations financement long terme	-	-
Autres dettes à long terme	59	1.241
Montants dus dans les 12 mois (repris dans les dettes à court terme)		
Emprunts bancaires	5.250	5.250
Dettes de locations financement long terme	-	-
Autres dettes à court terme	-	-
Dettes financières (à court terme et à long terme)	14.609	21.041
La dette financière totale est remboursable comme suit :		
- à un an au plus	5.250	5.250
- dans les 2 à 5 ans	9.359	15.791
- après 5 ans	-	-

20.1. Lignes de crédit

Au 31 décembre 2017, le groupe avait à disposition des lignes de crédit à hauteur de EUR 2,4 millions, utilisables indifféremment par dispositions de caisse, par avances à terme fixe de courte durée et par garanties données. Ces lignes étaient utilisées à concurrence de EUR 0,6 million pour des garanties bancaires principalement dans le cadre de procédures de soumissions publiques et de garanties locatives.

20.2. Emprunts bancaires liés aux bâtiments

La politique du groupe est de détenir ses propres bâtiments et de les financer sur fonds propres et avec des emprunts à long terme. Les emprunts bancaires long terme ouverts au 31 décembre 2017 présentent les caractéristiques suivantes:

(EUR milliers)	Banque	Valeur nominale	Échéance	Taux d'intérêt effectif	Solde	Valeur nette comptable	Sûreté réelle
Emprunts bancaires :							
- Nouveau siège social	BELFIUS	5.400	2020	Fixe 0,61%	4.050	46.560	5.400
- Nouveau siège social	ING	11.400	2020	Fixe 0,83%	6.450	46.560	7.258
- Nouveau siège social	BNP	5.400	2020	Fixe 0,80%	4.050	46.560	6.600

Le 14 novembre 2013, un montant de EUR 24 millions d'emprunt long terme sur 7 ans avait été souscrit par la société avec 3 banques majeures (la Banque Européenne d'Investissements pour 50%, au travers de l'initiative GF1, ING (25%) et BNPPPF (25%)), afin de financer partiellement son nouveau siège social et d'exploitation en cours de construction et dont la totalité avait été tirée. EVS a commencé à rembourser ces emprunts, et continuera à le faire graduellement jusqu'en 2020. Au 4T16, EVS a tiré bénéfice des taux d'intérêts bas pour réorganiser (sans changement du montant global et sans coûts associés) et simplifier certaines de ses lignes de crédit relatives au financement du nouveau siège social. Suite à cela, EVS dispose maintenant de 3 lignes de crédit de EUR 5,4 millions chez Belfius, ING et BNP Paribas Fortis, arrivant toutes à échéance en 2020. Les lignes chez

Belfius et ING sont couvertes par des contrats de swap de taux d'intérêt visant à fixer le taux d'intérêt jusqu'à l'échéance en 2020. En 2017, EUR 5,2 millions ont été remboursés.

EVS a accordé un mandat hypothécaire sur le nouveau bâtiment aux banques pour un montant total de EUR 19 millions. Le crédit est amorti et pourra être remboursé avant son terme final sans pénalité importante.

Les conventions pour ces emprunts bancaires contiennent certaines clauses restrictives qui sont suivies par le management de EVS et qui, au 31 décembre 2017, étaient pleinement respectées.

20.3. Autres dettes à long terme

Au bilan d'EVS au 31 décembre 2014, un montant de EUR 2,2 millions a été enregistré en "autres dettes à long terme" reconnu dans les fonds propres d'EVS, afin de tenir compte de la meilleure estimation possible du futur « earn out » à la date d'acquisition. La meilleure estimation du futur « earn out » a été calculée en tenant compte des probabilités de 3 scénarios possibles sur l'évolution du plan d'affaires futur lié à la vente de produits développés par SVS. La dette de 2,2 millions d'euros correspondait aux paiements futurs actualisés estimés sur la base du résultat opérationnel lié à cette activité, en fonction des probabilités des scénarios. Le taux d'actualisation utilisé est de 5,6% (coût moyen pondéré du capital - WACC). Tout montant à payer sera réparti entre 2016 et 2021 avec un montant conventionnel maximum de 7 millions d'euros.

Ce passif sera recalculé par rapport à la juste valeur basée sur l'évolution du business plan à chaque date de publication, jusqu'à la fin de la période. Les changements futurs de la juste valeur seront enregistrés en résultats.

Au 31 décembre 2017, une nouvelle réévaluation de l'« earn out » a été effectuée sur la base d'un plan d'affaires actualisé et d'hypothèses financières mises à jour. Cette réévaluation nous amène à conclure que la comptabilisation de la dette d'« earn out » ne se justifie plus. Par conséquent, la dette d'« earn out » a été entièrement reprise et comptabilisée en résultats dans la rubrique « Autres produits opérationnels » pour un montant de 1,2 million d'euros.

20.4. Passifs découlant d'activités de financement

(EUR milliers)	Hors flux de trésorerie				31 décembre 2017
	1 ^{er} janvier 2017	Flux de trésorerie	Mouvements liés à des différences de change	Autres	
Dettes long terme	15.550	-5.250	-	-	9.300
Dettes court terme	5.250	-	-	-	5.250
Dettes de locations financement long terme	-	-	-	-	-
Total passifs activités de financement	20.800	-5.250	-	-	14.550

21. PROVISIONS

(EUR milliers)	Litiges	Garanties Techniques	Total
Provisions			
Au 1 ^{er} janvier 2017	-	1.120	1.120
Dotations de l'exercice	-	92	92
Utilisations	-	-	-
Reprises	-	-	-
Autres	-	-	-
Au 31 décembre 2017	-	1.212	1.212
Courant 2016	-	-	-
Non-courant 2016	-	1.120	1.120
Courant 2017	-	-	-
Non-courant 2017	-	1.212	1.212

Le cas échéant, les provisions pour litiges sont enregistrées au sein des comptes consolidés et correspondent à des litiges commerciaux dont l'échéance est indéterminée. Les montants provisionnés sont évalués selon la meilleure connaissance de la direction concernant ces litiges et leur caractère raisonnable est discuté avec les avocats du groupe.

Une provision a été comptabilisée depuis 2012 afin de couvrir les garanties techniques de 2 ans sur le matériel vendu à partir de la date de livraison, conformément aux conditions générales. Cette provision, dont l'échéance est indéterminée, a été réévaluée trimestriellement sur base d'une analyse historique des coûts engendrés au cours des années passées afin de couvrir 2 années de coûts liés à ces garanties. L'estimation à fin 2017 représentait un montant de EUR 1,2 million.

22. DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES

(EUR milliers)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Dettes fournisseurs	5.870	3.701
Dettes liées aux co-entreprises	-	-
Autres parties liées	-	21
<i>Total dettes commerciales</i>	<i>5.870</i>	<i>3.722</i>
Autres créiteurs	2.124	3.542
Charges à imputer	1.121	3.001
Produits à reporter	5.206	4.482
Total	14.321	14.747

Les dettes envers les fournisseurs ne portent pas intérêt et ont un terme moyen de 45 jours.

23. ENGAGEMENTS ET EVENTUALITES

23.1. Engagements sur contrats de leasing opérationnel

Le groupe possède des contrats de leasing opérationnel sur la majorité des véhicules de sa flotte. Ces leasings ont une durée de vie moyenne entre 3 et 5 ans. Comme en 2016, les charges reprises en compte de résultats relatives à la partie location de ces contrats se sont élevées à EUR 2,3 millions.

Les loyers futurs minimaux (hors TVA) payables au titre de contrats de location sont les suivants au 31 décembre:

(EUR milliers)	2017	2016
Moins d'un an	2.558	2.568
Plus d'un an mais moins de cinq ans	3.008	3.231
Plus de cinq ans	-	-
Total	5.566	5.798

En cas de rupture des contrats au 31 décembre 2017, l'indemnité s'élèverait à une somme globale d'environ EUR 145 milliers pour le groupe.

23.2. Engagements résultant de garanties techniques attachées aux ventes

De manière générale, le Groupe EVS octroie des garanties techniques de 2 ans sur le matériel vendu, conformément aux conditions générales de vente. Notons qu'au 31 décembre 2017, cette garantie fait l'objet d'une provision de EUR 1,2 million, comme expliqué à l'annexe 21.

23.3. Garanties bancaires

Des garanties bancaires pour un montant de EUR 0,6 million ont été constituées au 31 décembre 2017 principalement dans le cadre de procédures de soumissions publiques et de garanties locatives.

23.4. Garanties contractuelles

Des garanties contractuelles ont été constituées au profit de personnes contractantes/partenaires pour un montant potentiel maximum de EUR 1,0 millions au 31 décembre 2017.

23.5. Garanties réelles

Des mandats hypothécaires auprès d'institutions bancaires ont été accordés pour EUR 19 millions dans le cadre d'un emprunt de EUR 19,8 millions afin de financer partiellement le nouveau siège social et d'exploitation du groupe comme expliqué à l'annexe 20.2.

23.6. Autres garanties et éventualités

Aucune autre garantie à mentionner.

24. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

24.1. Filiales

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EVS Broadcast Equipment SA et de ses filiales consolidées selon la méthode globale et énumérées à l'annexe 4. Il s'agit de filiales de représentation et de distribution des produits développés par EVS.

Le tableau ci-dessous reprend les montants totaux des transactions qui ont été conclues avec les parties liées ne faisant pas l'objet d'une consolidation globale (pour les informations concernant les soldes en cours à la fin de la période, se référer aux annexes 15 et 22). Les ventes et achats avec les parties liées sont réalisés aux conditions commerciales habituelles et aux prix du marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis et les règlements se font en trésorerie.

(EUR milliers)		Ventes aux parties liées	Achats auprès de parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
Parties liées					
Entreprises associées :					
MECALEC SA	2017	-	-378	-	-56
	2016	-	-481	-	-21
Total	2017	-	-378	-	-56
	2016	-	-481	-	-21

24.2. Dirigeants

Il n'y a pas eu de transactions significatives entre parties liées en 2017, autres que celles renseignées dans le rapport de rémunération, aux pages 13 et suivantes.

25. COMMISSAIRE

Depuis l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2016 l'audit des comptes statutaires et consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA est réalisé par Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL (B-00160), représentée par Marie-Laure MOREAU (A-01729), Réviseur d'Entreprise belge. Le mandat du Commissaire a une durée de trois ans et arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2019.

En 2017, l'ensemble des émoluments relatifs au Commissaire de la maison mère, Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL (B-00160), représentée par Marie-Laure MOREAU et à son réseau, s'élève à EUR 54.500 pour l'ensemble de leurs prestations dans le cadre du mandat de Commissaire.

26. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le groupe est engagé dans des transactions intégrant des instruments dérivés, principalement des ventes de devises à terme. Ces instruments ont pour objectif de sécuriser ses achats et ventes libellés en devises étrangères contre des variations négatives de ces mêmes devises. En effet, le groupe est exposé à un risque de change transactionnel. Cette exposition naît des ventes ou des achats effectués par les entités opérationnelles dans une monnaie différente par rapport à leurs monnaies fonctionnelles.

Ce risque principal attaché aux instruments financiers du groupe est également décrit à l'annexe 27.2 du présent rapport. Outre les instruments dérivés, les principaux instruments du groupe sont constitués d'emprunts auprès de banques, de contrats de location financement et de contrats de locations opérationnelles, de trésorerie et de dépôts à court terme. L'objectif de ces instruments financiers est de permettre le financement des opérations du groupe.

Le groupe détient également d'autres instruments financiers tels que des créances et des dettes commerciales qui sont générées par ses activités. La politique du groupe est, et a toujours été, de ne pas investir dans des instruments purement spéculatifs.

27. INSTRUMENTS FINANCIERS

27.1. Justes valeurs des instruments financiers

Les justes valeurs estimées des actifs et passifs financiers sont égales à leur valeur comptable figurant au bilan compte tenu de (i) leur maturité essentiellement courte ou (ii) du fait que le taux d'intérêt qui leur est applicable est conforme aux conditions de marché.

27.2. Risque de change

Périodiquement, le Groupe EVS mesure, sur un horizon semestriel voire annuel, son exposition attendue au risque de change transactionnel. Dans sa structure actuelle, l'exposition du groupe est principalement liée au risque EUR/USD car d'une part le groupe facture tous ses clients en euros hormis les États-Unis en dollars américains et d'autre part, de nombreuses dépenses opérationnelles et fiscales sont libellées en dollars américains. Ainsi, le groupe est "long" en dollars américains, c'est-à-dire que l'ensemble des activités du groupe génère globalement un flux net positif en dollars.

Sur base des prévisions et en fonction des conditions de marché, le groupe couvre jusqu'à 50% du risque de change sur flux nets futurs estimés, principalement au travers de la vente à terme de dollars américains. EVS n'applique pas la comptabilité de couverture selon l'IAS 39 pour ces transactions.

Les instruments de couverture de change sont revalorisés à chaque clôture à leur valeur de marché, ce qui génère un profit ou une perte de change apparaissant dans le compte "Autres produits et (charges) financiers" du compte de résultats consolidés. Les techniques de valorisation utilisées se basent principalement sur les cours au comptant, les taux à terme ainsi que les courbes de taux d'intérêts.

Au 31 décembre 2017, le groupe était vendeur à terme de USD 3,0 millions. Les termes de ce contrat sont les suivants :

Vente	Devise	Échéance	Taux de change	Valeur à terme (EUR)	Impact de la revalorisation à la juste valeur au 31 déc. 2017 (EUR)
500.000	USD	31 janvier 2018	1,1400	438.596	22.964
500.000	USD	28 février 2018	1,1400	438.596	23.747
500.000	USD	29 mars 2018	1,1400	438.596	24.814
750.000	USD	30 avril 2018	1,1400	657.895	38.781
750.000	USD	31 mai 2018	1,1400	657.895	40.049
					150.355

27.3. Risque de crédit

Le risque de crédit est contrôlé et revu régulièrement par le management.

Les créances commerciales sont constituées d'un grand nombre de clients, répartis dans différentes zones géographiques. L'évolution du risque de crédit est surveillée en permanence. Au 31 décembre 2017, il est supposé que la valeur comptable de ces créances commerciales représente au mieux la juste valeur de ces actifs.

Le risque de crédit sur les instruments financiers est limité parce que les contreparties sont des banques ayant des ratings crédit élevés attribués par les agences internationales de notation de crédit.

En outre, comme expliqué dans la note 23.3, le groupe est exposé au risque de crédit en relation avec des garanties bancaires. Au 31 décembre 2017, le montant maximum que le groupe pourrait avoir à payer si ces garanties étaient appelées est de EUR 0,6 million.

28. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice sont les suivants:

- les informations communiquées lors des résultats annuels 2017 le 22 février 2018.

RAPPORT DU COMMISSAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE EVS BROADCAST EQUIPMENT SA POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de la société EVS Broadcast Equipment SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »). Ce rapport inclut notre opinion sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2017, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations de capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que les annexes (formant ensemble « les Comptes Consolidés »), et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 17 mai 2016, conformément à la proposition du Conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat vient à l'échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2018. Nous avons effectué le contrôle légal des Comptes Consolidés pendant 2 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de EVS Broadcast Equipment SA, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2017, ainsi que l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, dont le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 152.853 milliers et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 23.898 milliers.

À notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, établis conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne ("IFRS") et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - "ISA's"). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés" de notre rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours. Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Reconnaissance du revenu – contrats complexes

- Description du point

Au 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à K€ 118.784 dont une partie porte sur des contrats qui s'étalent généralement sur plusieurs mois. Vu que la reconnaissance des revenus est réalisée de manière non-automatisée, il existe un risque que le chiffre d'affaires ne soit pas reconnu selon les termes des contrats et que la reconnaissance du chiffre d'affaires soit réalisée dans la mauvaise période.

Ce point est considéré comme point clé de l'audit au vu de l'importance des montants concernés, la diversité des contrats ainsi que le niveau de jugement nécessaire pour les contrats complexes.

- Résumé des procédures d'audit réalisées :

Nous avons effectué les procédures suivantes :

- Nous avons évalué le processus de reconnaissance du revenu et avons évalué l'efficacité opérationnelle des contrôles internes.
- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques en comparant les revenus avec ceux de l'exercice précédent et avec le budget. Les variances ont été discutées avec la direction.
- Nous avons utilisé des outils d'analyse de données portant sur l'ensemble des écritures comptables afin d'identifier les revenus qui ne passent pas par les comptes de créances commerciales ainsi que les créances commerciales qui sont apurées par un autre poste que les valeurs disponibles. Nous avons également utilisé cet outil pour tester les écritures inhabituelles ou inattendues.
- Sur base d'un échantillon statistique, nous avons réalisé des tests sur la césure de l'exercice via l'analyse des livraisons et réceptions proches de la clôture.
- Nous avons analysé les contrats significatifs et complexes. Nous avons discuté et analysé les principes de reconnaissance des revenus adoptés par le Groupe sur base des dispositions contractuelles.
- Nous avons contrôlé et discuté les écritures manuelles relatives aux revenus.
- Nous avons évalué l'adéquation des notes 2.25 et 3.2 des comptes consolidés.

Frais de développement

- Description du point :

Au 31 décembre 2017, le Groupe a comptabilisé un montant de € 25.008 milliers en frais de recherche et développement dans le compte de résultats.

La norme IAS 38 prévoit qu'une immobilisation incorporelle résultant du développement doit être comptabilisée si et seulement si une entité peut démontrer tout ce qui suit: (i) la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa

mise en service ou de sa vente ; (ii) son intention et sa capacité d'achever l'immobilisation et de la mettre en service ou de la vendre ; (iii) la façon dont des avantages économiques et futurs seront générés ; (iv) la disponibilité de ressources suffisantes (techniques, financières et autres) pour achever le projet et (v) sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle

Pendant l'exercice 2017, le Groupe n'a pas activé des frais de développement compte tenu d'une part que les frais durant l'année en cours sont des améliorations continues et progressives des produits existants et non des frais relatifs aux nouveaux produits et d'autre part qu'il n'est pas possible d'évaluer de façon fiable les frais de développement y relatifs. Dès lors, les points (iii) et (v) de la norme ne sont pas rencontrés.

Ce point est considéré comme point clé de l'audit au vu d'une part, des montants significatifs pris en charges au titre de frais de recherche et développement sur l'exercice 2017 (€ 25.008 milliers) et d'autre part, du secteur technologique dans lequel le Groupe opère dans lequel des frais de développement sont habituellement activés dans les immobilisations incorporelles.

Les frais de recherche et développement sont repris dans l'annexe 6.3 des Comptes Consolidés.

- Résumé des procédures d'audit réalisées :

Nous avons effectué les procédures suivantes :

- Sur base de discussions, nous avons analysé les pointages du département R&D sur les nouveaux projets, pour confirmer que ces frais ne sont pas liés aux activités ayant pour objet de développer, produire et commercialiser à terme des nouveaux produits ou services substantiellement améliorés.

Nous avons eu des discussions avec la direction et le contrôle de gestion quant à la justification des hypothèses retenues pour la non-activation.

- Nous avons vérifié que la comptabilisation des frais de recherche et développement est conforme aux critères de la norme IAS 38.

Responsabilités de l'organe de gestion dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que le contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe de gestion est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes :

- L'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- La prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe;
- L'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par l'organe de gestion les concernant;
- Conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;
- Evaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne. Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés ainsi de faire rapport sur ces autres obligations légales et réglementaires.

Aspects concernant le rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion sur les Comptes Consolidés a établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. En outre, nous n'exprimons aucune assurance raisonnable sur le rapport de gestion.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et nous sommes restés indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés par l'article 134 du Code des sociétés ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Autres mentions

Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé par l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Liège, le 9 avril 2018

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL
Commissaire
Représentée par

Marie-Laure Moreau
Associée*
*Agissant au nom d'une SPRL

COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES

Ces comptes statutaires sont relatifs aux chiffres de la société mère EVS Broadcast Equipment SA (Belgique), ci-après "EVS". Ces comptes sont présentés sous leur forme abrégée, conformément à l'article 105 du Code des Sociétés. Les comptes complets sont déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique et sont disponibles sur simple demande adressée au siège de la société, mais aussi sur le site internet de la société (www.evs.com). Ils ont été attestés sans réserve par E&Y, Reviseurs d'Entreprises, représentée par Marie-Laure Moreau, Associée.

RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE

Ainsi que le prévoit la Loi, le rapport de gestion des comptes consolidés a été établi de manière à être également utilisé en tant que rapport des comptes sociaux. Il convient toutefois de tenir compte également des notes suivantes :

- Les comptes sociaux concernent le siège de Liège (Belgique). Le chiffre d'affaires du compte de résultats social représente 82,6% du poste correspondant des comptes consolidés, soit un montant de EUR 98.153 milliers.
- Le bénéfice de l'exercice est de EUR 19.753 milliers, par rapport à EUR 28.544 milliers en 2016. Le total du bilan s'élève à EUR 143.724 milliers.
- En 2017, EVS Broadcast LTD (Hong-Kong) a attribué, à sa maison mère EVS, des dividendes pour un montant de EUR 7,0 millions. EVS Broadcast Equipment Inc. a également payé des dividendes à la maison-mère, pour un montant de EUR 4,7 millions.
- En accord avec l'article 96 du Code des Sociétés, le Comité d'audit était composé en 2017 d'administrateurs indépendants. Parmi ceux-ci, Christian Raskin (Licencié en Sciences Economiques, 20 années de fonctions exécutives dans le groupe Draka) et Yves Trouveroy (deux diplômes en droit et 15 ans d'expérience dans une société d'investissement) détiennent des compétences suffisantes en matière de comptabilité et d'audit.
- Depuis 2016, les frais de recherche ne peuvent plus figurer au bilan. Dorénavant, seuls les frais de développement peuvent être portés à l'actif du bilan. Les frais de recherche qui ont été engagés au cours des exercices antérieurs restent soumis au régime précédent. EVS a exposé en 2017 un montant de EUR 18,8 millions au titre de frais de recherche et de développement, lesquels ont été amortis immédiatement et intégralement conformément aux nouvelles règles d'évaluation en la matière.
- Aucun autre événement n'a affecté les comptes sociaux, qui ne soit déjà repris dans le rapport de gestion consolidé.

COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRES SELON LES NORMES BELGES

(EUR milliers)	2017	2016
Ventes et prestations	120.766	128.436
A. Chiffre d'affaires	98.153	101.189
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (+, -)	2.187	6.374
C. Production immobilisée	18.759	17.521
D. Autres produits d'exploitation	1.667	1.860
E. Produits d'exploitation non-récurrents	-	1.493
Coûts des ventes et des prestations	-105.332	-102.270
A. Approvisionnements et marchandises	-19.246	-18.413
1. Achats	-20.198	-17.456
2. Variation des stocks (+, -)	952	-957
B. Services et biens divers	-28.860	-28.196
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	-26.139	-25.653
D. Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	-29.419	-27.821
E. Réduction de valeur sur stocks et sur créances commerciales (+, -)	-1.403	-2.219
F. Provisions pour risques et charges (+, -)	-92	359
G. Autres charges d'exploitation	-170	-346
H. Charges d'exploitation non-récurrentes	-3	18
Bénéfice d'exploitation	15.434	26.166
Produits financiers	12.941	15.247
A. Produits des immobilisations financières	11.797	13.215
B. Produits des actifs circulants	2	20
C. Autres produits financiers	1.142	2.011
Charges financières	2.377	733
A. Charges des dettes	-362	-445
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales (+, -)	-379	602
C. Autres charges financières	-1.636	-889
Résultat de l'exercice avant impôts (+, -)	25.998	40.680
Transferts aux/ prélèvements sur les impôts différés	50	-405
Impôts sur le résultat	-6.295	-11.731
Résultat de l'exercice (+, -)	19.753	28.544
Prélèvements sur les réserves immunisées	70	106
Transfert aux réserves immunisées	-744	-1.707
Résultat de l'exercice à affecter (+, -)	19.079	26.943
Affectations et prélèvements		
A. Résultat à affecter	19.079	26.943
B. Prélèvements sur les réserves	-	-
C. Affectations aux réserves	-4.000	-8.915
D. Résultat à reporter	-1.154	-
E. 1. Rémunération du capital	-13.519	-17.550
E. 2. Autres allocataires	-406	-478

BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES

ACTIFS (EUR milliers)	31.12.17	31.12.16
Actifs immobilisés	59.289	68.362
Immobilisations incorporelles	245	6.089
Immobilisations corporelles	51.359	54.487
A. Terrains et constructions	48.429	51.163
B. Installations, machines et outillage	185	437
C. Mobilier et matériel roulant	2.545	2.797
D. Autres immobilisations corporelles	23	23
E. Immobilisations en cours et acomptes versés	177	66
Immobilisations financières	7.685	7.786
A. Entreprises liées	7.507	7.608
1. Participations	5.072	5.072
2. Créances	2.435	2.536
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	99	99
1. Participations	99	99
2. Créances	-	-
C. Autres immobilisations financières	79	79
1. Actions et parts	-	-
2. Créances et cautionnements en numéraire	79	79
Actifs circulants	84.435	85.167
Créances à plus d'un an	1.342	1.605
A. Créances commerciales	1.342	1.605
Stocks et commandes en cours d'exécution	13.849	13.386
A. Stocks	13.849	12.149
1. Approvisionnements	10.411	9.991
2. En-cours de fabrication	-	-
3. Produits finis	3.438	2.158
B. Commandes en cours d'exécution	-	1.237
Créances à un an au plus	32.239	19.864
A. Créances commerciales	31.795	19.487
B. Autres créances	444	377
Placements de trésorerie	8.355	5.961
A. Actions propres	3.091	3.957
B. Autres placements	5.264	2.004
Valeurs disponibles	27.285	43.108
Comptes de régularisation	1.365	1.244
TOTAL DES ACTIFS	143.724	153.529

PASSIFS (EUR milliers)	31.12.17	31.12.16
Capitaux propres	91.573	85.942
Capital	8.342	8.342
A. Capital souscrit	8.342	8.342
Réserves	77.189	72.360
A. Réserve légale	834	834
B. Réserves indisponibles	3.091	3.957
1. Pour actions propres	3.091	3.957
C. Réserves immunisées	2.846	2.018
D. Réserves disponibles	70.418	65.551
Résultat reporté	1.154	-
Subsides en capital	4.888	5.240
Provisions et impôts différés	1.752	1.864
A. Provisions pour risques et charges	1.212	1.121
B. Impôts différés	540	743
Dettes	50.399	65.723
Dettes à plus d'un an	9.309	14.559
A. Dettes financières	9.300	14.550
1. Etablissements de crédit	9.300	14.550
B. Autres dettes	9	9
Dettes à un an au plus	38.331	47.154
A. Dettes à plus d'un échéant dans l'année	5.250	5.250
B. Dettes financières	-	-
C. Dettes commerciales	10.339	8.171
1. Fournisseurs	10.339	8.171
D. Acomptes reçus sur commandes	615	1.383
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	14.936	22.056
1. Impôts	8.519	15.678
2. Rémunérations et charges sociales	6.417	6.378
F. Autres dettes	7.191	10.294
Comptes de régularisation	2.759	4.010
TOTAL DES PASSIFS	143.724	153.529

ANNEXE AUX COMPTES STATUTAIRES

États du capital au 31 décembre 2017 (EUR milliers)	Montants	Nombre d'actions
A. Capital social		
1. Capital souscrit	8.342	13.625.000
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions		
Actions sans désignation de valeur nominale	8.342	13.625.000
2.2. Actions nominatives ou au porteur		
Nominatives - au 31 décembre 2017		918.103
Dématérialisées - au 31 décembre 2017		12.706.897
B. Actions propres détenues par la société elle-même	4.038	105.771
C. Engagements d'émission d'actions		
1. Suite à l'exercice de droits de souscription		
- Nombre de droits de souscription en circulation		232.900
- Montant du capital à souscrire	8.276	
- Nombre maximum correspondant d'actions à émettre		232.900
D. Capital autorisé non souscrit	1.600	